

**Cameroun : Consultations de 2005 au titre de l'article IV et programme de référence—
Rapport des services du FMI; Note d'information au public relative aux délibérations
du Conseil d'administration et déclaration de l'administrateur pour le Cameroun**

Conformément à l'article IV de ses Statuts, le FMI a des entretiens bilatéraux avec ses pays membres, en général une fois par an. Dans le contexte des consultations au titre de l'article IV avec le Cameroun, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- Le rapport des services pour les consultations de 2005 au titre de l'article IV et le programme de référence préparé par une équipe des services du FMI, à la suite des discussions conclues le **12 février 2005** avec les représentants du Cameroun sur l'évolution et les politiques économiques. **Le rapport des services a été achevé le 31 mars 2005 à l'aide des informations disponibles au moment de ces discussions.** Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- Une déclaration des services du FMI en date du **18 avril 2005** donnant un complément d'information sur les événements récents.
- Une Note d'information au public (NIP) résumant **les points de vue exprimés par le Conseil d'administration le 22 avril 2005** lors de l'examen du rapport qui a conclu les consultations au titre de l'article IV.
- Une déclaration de l'administrateur pour le Cameroun.

Le document mentionné ci-après sera diffusé séparément.

Appendice statistique.

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courriel à Publicationpolicy@imf.org.

Ce dossier peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante

Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 15 \$ EU l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Rapport des services du FMI pour les consultations de 2005 au titre de l'article IV et programme suivi par les services du FMI

Préparé par le Département Afrique
(en collaboration avec d'autres départements)

Approuvé par David Nellor et Carlos Muniz

31 mars 2005

- Les entretiens des consultations de 2005 au titre de l'article IV et du programme suivi par le FMI se sont déroulés à Yaoundé du 3 au 18 décembre 2004 et du 28 janvier au 12 février 2005.
- Des entretiens ont eu lieu avec les Ministres des finances et du plan début décembre 2004, et se sont poursuivis après le remaniement ministériel du 8 décembre 2004 avec le nouveau Ministre de l'économie et des finances et d'autres hauts fonctionnaires de l'État. La mission a également rencontré le nouveau Premier ministre, le Secrétaire général de la présidence, le gouverneur et le directeur national de la banque centrale régionale (BEAC), et des représentants des milieux d'affaires et des donateurs. M. Menye, Conseiller de l'administrateur pour le Cameroun, a pris part aux réunions d'élaboration des politiques.
- La mission des services du FMI était composée de M^{me} Ross (chef de mission), MM. Cossé et Weisfeld (tous AFR), M^{me} Bronchi (FAD) et M^{me} Redifer (PDR). M. Nord (AFR), le chef de la mission d'évaluation ex-post (EPA), a séjourné à Yaoundé du 3 au 5 décembre 2004 pour discuter du projet de rapport EPA. M. Bouley (FAD) s'est joint à la mission du 14 au 18 décembre 2004 pour apporter ses conseils techniques au fonctionnement du Trésor.
- **Les dernières consultations au titre de l'article IV avec le Cameroun se sont achevées le 18 septembre 2002.** À cette occasion, les administrateurs avaient souligné la nécessité i) de consolider la position budgétaire en renforçant les recettes non pétrolières, de contenir les dépenses non prioritaires et d'améliorer la gestion du budget; et ii) de diversifier l'économie et d'encourager l'investissement privé en accélérant les réformes structurelles et en améliorant la gouvernance. Les administrateurs s'étaient déclarés préoccupés par la lenteur de l'emploi des ressources PPTE.
- **Le 17 décembre 2003, le Conseil d'administration a achevé la quatrième revue de l'accord au titre de la FRPC approuvé en 2000.** Comme les résultats des politiques du Cameroun n'avaient guère changé au cours des 15 mois précédents, les commentaires des administrateurs sont restés semblables à ceux émis lors de l'achèvement des consultations de 2002 au titre de l'article IV.
- **Aucune autre revue de l'accord FRPC n'a pu être achevée du fait de la détérioration des finances publiques.** L'accord est devenu caduc en décembre 2004. Les autorités prévoient à présent d'accumuler des antécédents de bons résultats d'application des politiques au moyen d'un programme suivi par les services du FMI pour 2005.

Table des matières	Page
Résumé analytique	4
I. Introduction	5
II. Évolutions économiques récentes	5
III. Entretiens de l'évaluation ex-Post	14
IV. Perspectives et risques économiques	14
V. Entretiens de politique	17
A. Renforcer les résultats et la gestion du budget.....	18
B. Améliorer les résultats des entreprises publiques	22
C. Éliminer les obstacles à la croissance du secteur privé.....	23
D. DSRP et politiques du secteur social	24
VI. Évaluation par les services du FMI	25
Encadrés	
1. Le secteur pétrolier du Cameroun.....	7
2. Allègement de dette PPTE	12
3. Stratégie et perspectives budgétaires à moyen terme	16
4. Principaux éléments du programme pour 2005 suivi par les services du FMI.....	19
Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2002–2008.....	28
2. Objectifs de développement du millénaire	29
3. Soldes épargne-investissement, 2002–2008	30
4. Situation monétaire, décembre 2002–décembre 2008	31
5. Balance des paiements, 2002–2008	32
6. Opérations de l'administration centrale, 2002–2008.....	33
7. Principaux indicateurs budgétaires, 2002–2008	34
8. Contribution du secteur pétrolier au budget de l'État, 2002–2008	35
9. Dette intérieure, 2004.....	76
10. Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2004–2020.....	78
11. Analyses de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure publique et à garantie publique, 2005–2010	79
12. Analyse de sensibilité de la dette totale — extérieure et intérieure — du secteur public, 2004–2010	83
13. Collaboration Banque/FMI	91
14. Indicateurs communs nécessaires à la surveillance	96

Figures

1. Production, prix, épargne et investissement, 1990/91–2008	6
2. Évolution et perspectives monétaires, 1990/91–2008	8
3. Évolution et perspectives du secteur extérieur, 1990/91–2008	10
4. Évolution et perspectives budgétaires, 2002–2006.....	11
5. Indicateurs de la dette extérieure publique et à garantie publique dans les scénarios de remplacement, 2005–2020	77
6. Indicateurs de la dette du secteur public selon les scénarios de remplacement, 2005–2020.....	82

Appendices

I. Lettre d'intention	36
Pièce jointe I: Mémoire de politiques économiques et financières pour 2005 ..38	
Annexe I: Progrès réalisés à fin 2004 en vue de remplir les conditions du passage au point d'achèvement de l'Initiative PPTE renforcée.....	57
Pièce jointe II: Protocole d'accord technique	63
II. Analyse de viabilité de la dette du secteur public	74
III. Relations avec le FMI	84
IV. Relations avec le groupe de la Banque mondiale	89
V. Questions statistiques.....	93
 Déclaration du Représentant des Services du Fonds Monétaire	97
 Note d'information au public.....	99
 Déclaration de l'Administrateur Pour le Cameroun	104

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La croissance, l'inflation et les résultats du secteur extérieur ont été bons pendant toute l'année 2004. L'économie non pétrolière du Cameroun est relativement diversifiée et devrait continuer de se renforcer si elle est soutenue par des améliorations de l'infrastructure. Des progrès tangibles ont été réalisés dans les secteurs de l'éducation et de la santé, et un certain nombre d'indicateurs sociaux se sont sensiblement améliorés.

Les perspectives d'une croissance économique et d'une réduction de la pauvreté durables sont cependant entravées par les médiocres résultats budgétaires et par d'importants obstacles à la croissance du secteur privé. La détérioration des résultats budgétaires et les faiblesses concomitantes de la gestion du budget pourraient, à plus long terme, compromettre la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette. En outre, une croissance durable du secteur privé suppose que les autorités remédient aux insuffisances de l'infrastructure, à la médiocrité des services fournis par les entreprises publiques en difficulté, au climat des affaires qui est assombri par la mauvaise gouvernance et au faible niveau de l'intermédiation financière.

Les résultats budgétaires se sont considérablement détériorés depuis deux ans, en particulier les recettes non pétrolières. Les pressions budgétaires ont été financées par une augmentation des arriérés intérieurs et de la dépense extra-budgétaire. La situation financière des grandes entreprises publiques s'est considérablement aggravée, ce qui a augmenté les passifs budgétaires effectifs et conditionnels. L'accord FRPC de 2000 n'a pu être mené à terme en raison de la médiocrité des résultats budgétaires.

Les autorités entendent accumuler de bons antécédents de mise en œuvre des politiques au moyen d'un programme suivi par le FMI (PSF) en 2005. La conception du PSF (voir la lettre d'intention et le memorandum de politiques économiques de l'appendice I) reflète les principales conclusions de l'évaluation (rapport N° 05/189 du FMI sur le pays). Les premières mesures prises par le gouvernement formé en décembre 2004 sont encourageantes. La mise en œuvre réussie du PSF et d'un accord FRPC successeur permettrait d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2006.

La principale difficulté consistera à améliorer les résultats et la gestion du budget. Afin de rétablir la position du budget, les autorités ont adopté un ambitieux programme budgétaire pour 2005 dans leur PSF. Il vise à mobiliser les recettes non pétrolières dans le contexte du déclin séculaire de la production pétrolière, et à contenir la dépense courante hors intérêts. Les investissements publics, en particulier ceux financés par les ressources de l'initiative PPTE, devraient augmenter sensiblement. Les principales entreprises publiques déficitaires seront restructurées et/ou privatisées.

Il est essentiel d'éliminer les obstacles à la croissance du secteur privé pour encourager durablement la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Les améliorations de l'infrastructure et les mesures de renforcement du système judiciaire et plus généralement de la gouvernance visent à améliorer le climat des affaires et la confiance des investisseurs. La mission accueille avec satisfaction l'accent mis par les autorités dans leur PSF à renforcer la gestion financière et à accroître la transparence, en particulier dans le secteur pétrolier. Les autorités entendent adhérer à l'Extractive Industries Transparency Initiative.

I. INTRODUCTION

1. **Les résultats de la politique économique se sont détériorés dans un environnement politique stable depuis la dernière consultation au titre de l'article IV.** Des élections présidentielles ont eu lieu début octobre 2004, et le président Biya, au pouvoir depuis 1982, a été réélu pour un nouveau mandat de sept ans. Début décembre, un remaniement ministériel a fusionné les Ministères de l'économie et des finances, renversant leur scission de 2002/03. Les politiques recommandées au cours de la dernière consultation au titre de l'article IV en 2002 demeurent valides, peu de progrès ayant été enregistrés entretemps. En particulier, faute d'assainissement budgétaire, l'accord FRPC de 2000 est devenu caduc un an après l'achèvement de la quatrième et dernière revue en décembre 2003. Les autorités envisagent à présent d'accumuler des antécédents d'application des politiques au moyen d'un programme suivi par le FMI (PSF) pour 2005 (voir appendice I pour la lettre d'intention et le mémorandum de politiques économiques et financières). Le PSF reflète les principales constatations de l'évaluation ex-post (EPA; SM/05/113). Une mise en œuvre réussie des politiques dans le cadre du PSF et d'un accord FRPC successeur ainsi que de nouveaux progrès vers les déclencheurs du point d'achèvement de l'initiative PPTE permettraient d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2006.

2. **La croissance, l'inflation et les résultats du secteur extérieur sont restés bons pendant toute l'année 2004.** Cependant les perspectives d'une croissance économique et d'une réduction de pauvreté durables sont entravées par la médiocrité des résultats budgétaires et de la gestion des finances publiques, qui pourrait à plus long terme menacer la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette, et par les obstacles qui s'opposent à une croissance soutenue du secteur privé, notamment les insuffisances de l'infrastructure, la mauvaise gouvernance et le faible niveau d'intermédiation du secteur financier.

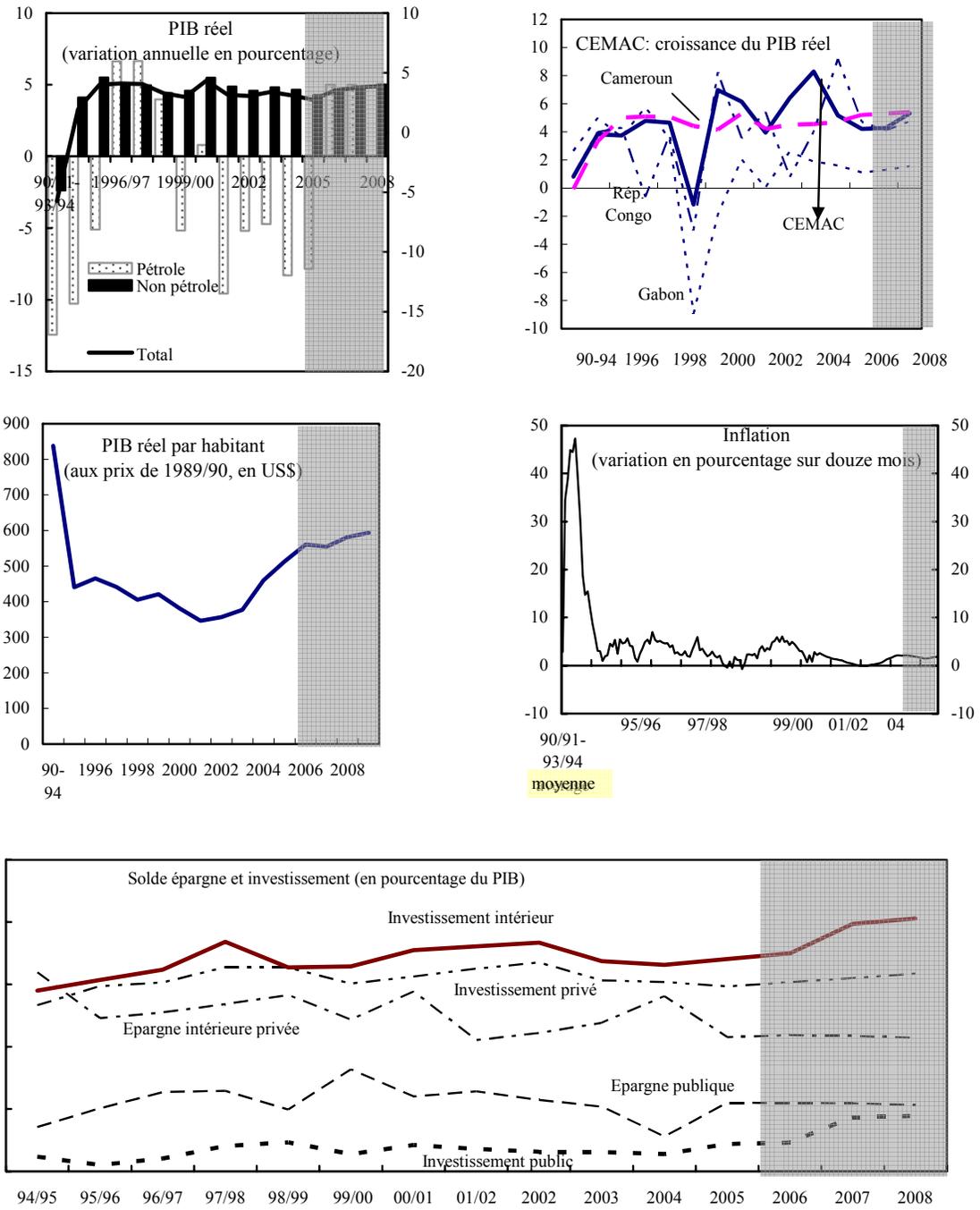
II. ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES RÉCENTES

3. **Globalement, les résultats macroéconomiques ont été robustes pendant toute l'année 2004 excepté le fléchissement considérable des résultats budgétaires, en particulier sur le plan des recettes.** La dépense totale a été globalement conforme aux prévisions, mais l'investissement est resté inférieur aux objectifs tandis que les dépenses courantes les ont dépassés. Le solde budgétaire global s'est détérioré, le déficit atteignant 0,7 % du PIB et les arriérés se sont accumulés. La situation financière des entreprises publiques s'est considérablement affaiblie. Les réformes structurelles ont enregistré certains progrès dans la gestion des finances publiques, les transports, l'exploitation forestière, la santé et l'éducation, mais pour ce qui est d'améliorer la gouvernance, les progrès ont été moins évidents.

4. **La croissance réelle du PIB demeure robuste.** La croissance non pétrolière s'est maintenue à 4½–5 % en 2003–04, aboutissant à des gains par habitant d'environ 1½ % par an (figure 1 et tableaux 1-2)¹. La croissance s'est répartie de manière assez égale dans toute

¹ La réduction de la pauvreté a progressé jusqu'à la fin 2001; aucune donnée ultérieure n'est disponible.

Figure 1. Cameroun — Production, prix, épargne et investissement, 1990/91–2008



Sources : autorités camerounaises; et estimations et projections des services du FMI.

l'économie non pétrolière, relativement diversifiée, du Cameroun. Dans le secteur primaire, l'exploitation forestière et l'agriculture ont été particulièrement dynamiques; dans le secteur secondaire la production et la distribution d'électricité ont enregistré une reprise, atténuant ainsi une contrainte importante pour les industries de transformation; dans le secteur tertiaire, les transports, les communications (téléphonie mobile) et le commerce de détail ont enregistré les meilleurs résultats. En revanche, la production de pétrole brut a poursuivi sa tendance séculaire à la baisse (encadré 1). Parmi les composantes de la demande globale, les

Encadré 1. Le secteur pétrolier du Cameroun

Le Cameroun est un petit producteur de pétrole, mais la contribution du secteur pétrolier à l'activité économique est importante. La production pétrolière a atteint 90.000 barils/jour en 2004 (2/5^{èmes} et un tiers de la production du Congo et de la Guinée équatoriale, respectivement). La part du secteur pétrolier dans la valeur ajoutée totale du Cameroun s'élève à 10 %, et on estime que le pétrole a représenté 40 % des exportations en 2004.

La production devrait diminuer à moyen et à long terme, mais le rythme de cette diminution demeure incertain. La production pétrolière a chuté de moitié au cours des deux dernières décennies, et le rythme de la baisse a accéléré pour atteindre 5 % en moyenne au cours des cinq dernières années. Cependant, grâce aux dernières découvertes, la production devrait augmenter de 5 % en 2006–07 et demeurer stable sur 2008–10.

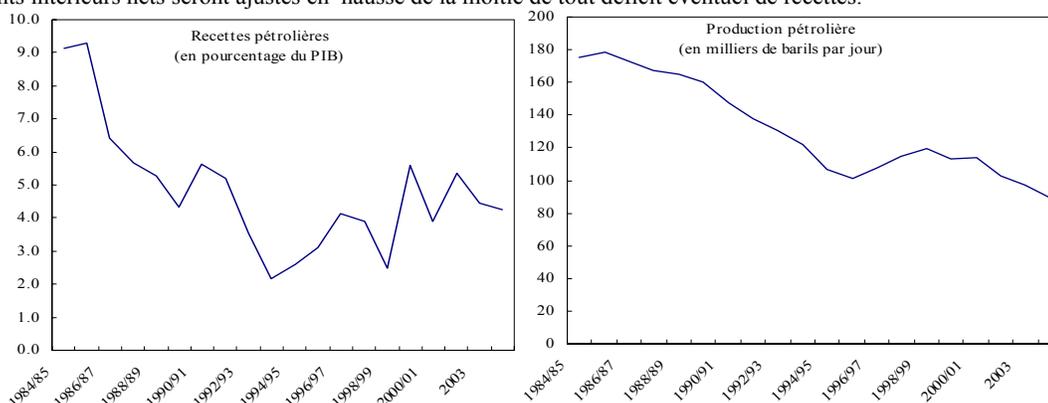
Les bruts camerounais sont des bruts lourds et la décote par rapport au brut de référence WEO s'est récemment accrue. Les capacités de raffinage mondiales existantes privilégient le brut léger ces temps derniers, ce qui a causé une augmentation sensible des écarts léger-lourd. Au Cameroun, la décote par rapport au WEO de référence a atteint 5 dollars EU par baril au dernier trimestre 2004, au lieu de 2 dollars EU par baril en moyenne antérieurement.

Malgré la baisse régulière de la production pétrolière, les recettes pétrolières ont fluctué avec les évolutions des prix du pétrole et des taux de change. Les recettes pétrolières représentaient un quart des recettes publiques en 2004.

La compagnie pétrolière nationale, la SNH (Société nationale des hydrocarbures) opère sous l'égide du secrétaire général de la présidence et représente les autorités dans leurs relations financières avec les compagnies pétrolières étrangères. La SNH reçoit environ 70 % de la production totale tandis que les coûts d'exploitation sont partagés également avec les compagnies pétrolières. La SNH est chargée de transférer les recettes pétrolières (après déduction des coûts) au Trésor.

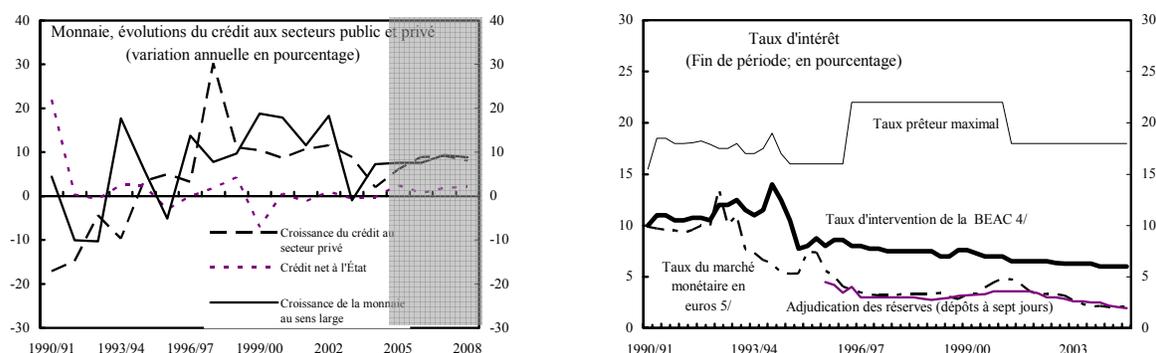
Il est nécessaire de progresser davantage dans l'amélioration de la transparence et de la responsabilité de gestion. La SNH fournit des données trimestrielles aux services du FMI sur la production, les exportations, les prix, les recettes et les coûts pétroliers, mais peu d'informations sont publiées. Les audits financiers, conduits par des cabinets comptables locaux, sont effectués avec des retards importants (les audits pour 2000 et 2003, respectivement, ne sont que maintenant en cours de finalisation). La SNH procède à des dépenses considérables pour le compte de l'État.

Étant donné l'instabilité des prix du pétrole, le PSF dispose d'un mécanisme intégré d'ajustement pour imprévus, par lequel les recettes pétrolières en excédent des objectifs du programme serviront à réduire la dette intérieure tandis que les emprunts intérieurs nets seront ajustés en hausse de la moitié de tout déficit éventuel de recettes.



Sources : autorités camerounaises; et estimations des services du FMI.

Figure 2. Cameroun — Évolutions et perspectives monétaires, 1990/91–2008 1/



Sources : autorités camerounaises; et estimations et projections des services du FMI.

1/ L'exercice budgétaire commence en juillet. À partir de janvier 2003, l'exercice budgétaire correspond à l'année calendaire. La zone ombrée indique des projections.

2/ Non compris l'information sur deux banques (Banque Meridien-BIAO Cameroun et Crédit agricole du Cameroun) qui ont été liquidées en octobre 1996 et en juin 1997, respectivement.

3/ En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

4/ En février 1996, le taux d'intervention de la Banque des États d'Afrique centrale (BEAC) a été remplacé par le taux d'adjudication, et le taux d'adjudication des réserves a été établi (dépôts à sept jours).

5/ Taux du marché monétaire français jusqu'à fin 1999.

exportations se sont bien comportées, tandis que l'investissement demeurait relativement faible (tableau 3). Les symptômes d'un ralentissement de l'économie en 2004 comprennent une chute de la croissance du crédit au secteur privé, qui est tombée d'un niveau de 9 % en 2003 à 2 % en 2004 (figure 2 et tableau 4).

5. Des progrès tangibles ont été faits dans les secteurs de la santé et de l'éducation et un certain nombre d'indicateurs sociaux se sont sensiblement améliorés (taux de scolarisation, taux de vaccination, mortalité infantile; voir appendice I, pièce jointe I, paragraphe 7 et annexe I). Cependant, le niveau des revenus demeure bien inférieur à ce qu'il était avant la crise et la dévaluation du franc CFA en 1994, et le Cameroun continue de se classer derrière les quatre cinquièmes des pays à l'indice de développement humain du PNUD (141^{ème} sur 177).

6. L'inflation moyenne est tombée à ½ % en 2003–04. L'inflation a diminué principalement du fait que les prix à l'importation ont diminué en raison de l'appréciation du franc CFA par rapport au dollar EU². En outre des conditions climatiques favorables ont accru la production agricole et réduit les prix alimentaires. Le Cameroun a continué de bénéficier de la stabilité que lui offre la politique monétaire prudente de la banque centrale régionale (BEAC)³. Le secteur bancaire du Cameroun demeure sain dans l'ensemble, la plupart des banques commerciales respectant les ratios prudentiels fixés par l'organe de

² Le Cameroun est membre de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). La monnaie régionale, le franc CFA, est rattachée à l'euro.

³ Le Cameroun a enfreint deux des quatre critères de convergence de la CEMAC (solde primaire non négatif et absence de nouveaux arriérés) en 2004, mais a respecté le critère d'inflation (moins de 3 %) et le critère relatif à la dette extérieure (moins de 70 % du PIB).

contrôle régional (COBAC)⁴; les banques détiennent une liquidité considérable en excès des obligations prudentielles. Au niveau judiciaire, des progrès effectifs ont été réalisés en 2003–04 pour limiter les cas de saisie-attributions abusives des soldes bancaires.

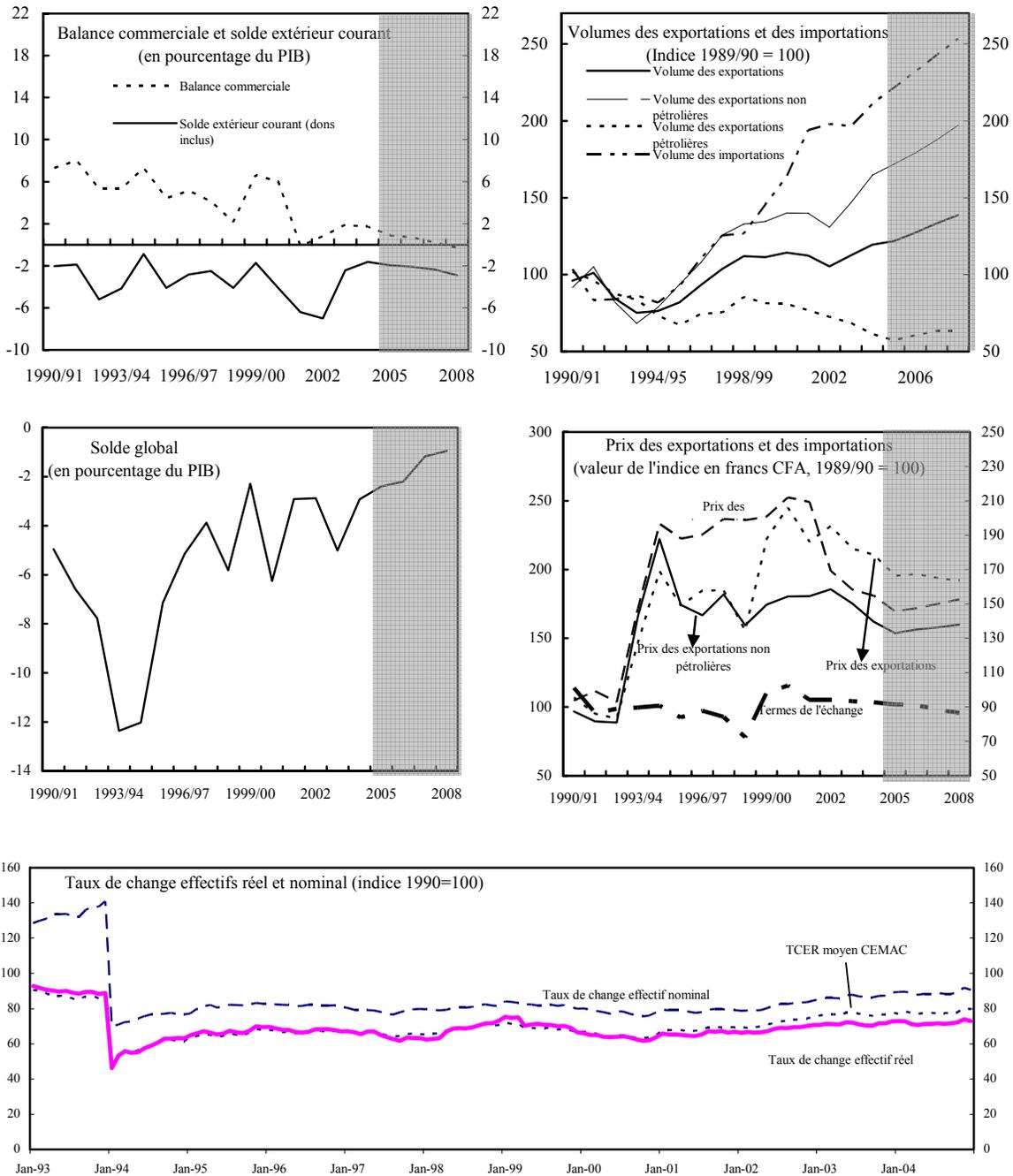
7. **Le déficit du solde extérieur courant s'est amélioré pour remonter à 2 % environ du PIB en 2004**, principalement grâce aux fortes exportations de biens primaires (figure 3 et tableau 5). Les termes de l'échange sont demeurés grosso modo inchangés. En dépit de l'appréciation de 25 % du franc CFA en valeur nominale par rapport au dollar EU en 2003–04, le taux de change effectif réel ne s'est apprécié que de 3,3 %, sans beaucoup d'effet sur la compétitivité car deux tiers environ du commerce du Cameroun s'effectue avec la zone euro et l'inflation est demeurée basse⁵. Le Cameroun a bénéficié d'un allègement de dette plus important que prévu, en raison principalement d'un allègement bilatéral additionnel considérable et des fluctuations des taux de change. Des arriérés extérieurs ont été accumulés de manière intermittente en raison de fortes contraintes financières et d'un manque de coordination entre le Trésor et l'organisme de gestion de la dette (Caisse Autonome d'Amortissement—CAA).

8. **Les résultats du budget primaire ont considérablement fléchi, en particulier sur le plan des recettes.** Les recettes non pétrolières ont chuté de 1 % en 2004 au lieu d'augmenter comme prévu pour compenser la baisse à long terme des recettes pétrolières (figure 4, tableaux 6–7). Cette chute était due en grande partie aux rentrées médiocres de la TVA et des droits d'accise, et aux pertes de recettes causées par la réforme de l'impôt sur le revenu de janvier 2004, plus importantes que prévu. Ces baisses étaient dues à un fléchissement de l'administration de l'impôt, à la baisse du civisme fiscal en période électorale, et, selon les autorités, à une migration des activités du secteur formel vers le secteur informel à la suite de l'achèvement de l'oléoduc Tchad-Cameroun en 2003. Les recettes pétrolières ont poursuivi leur diminution séculaire, qui reflète la baisse tendancielle de la production, les décotes croissantes appliquées aux bruts lourds du Cameroun, et l'effet d'amortissement de la hausse des prix internationaux du pétrole par l'appréciation du franc CFA vis-à-vis du dollar EU (encadré 1 et tableau 8). La dépense globale a été globalement conforme aux prévisions, mais la baisse de l'investissement public n'a pas correspondu exactement aux priorités définies dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté

⁴ Deux petites banques sont surveillées de près par la COBAC en raison de la détérioration de leurs soldes financiers.

⁵ D'autres indicateurs de la compétitivité, tels que les statistiques des salaires et les coûts unitaires du travail, ne sont pas disponibles. Le rapport à paraître sur la consultation régionale de la CEMAC exposera les politiques de la monnaie et du taux de change formulées au niveau de la région.

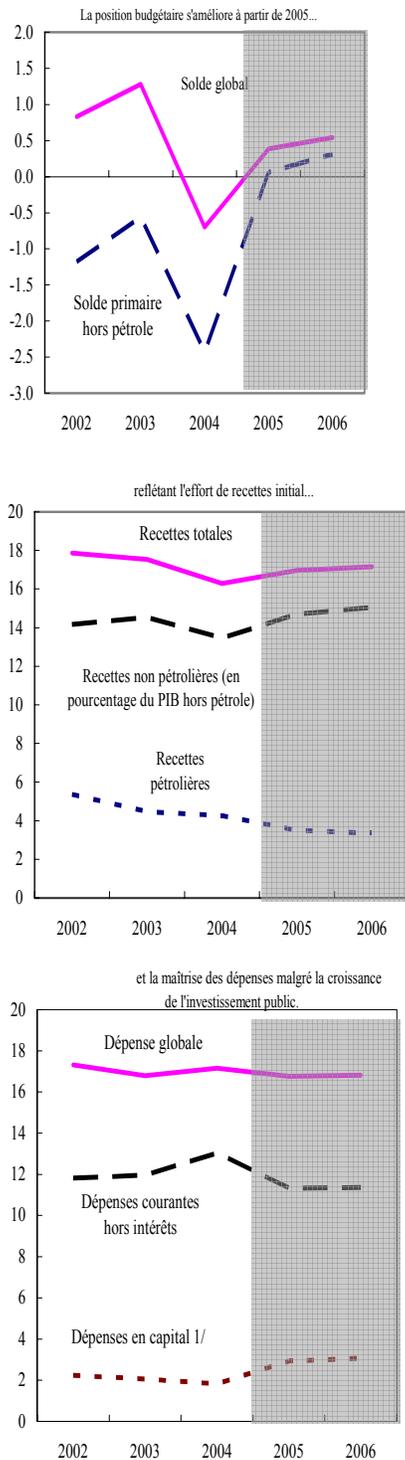
Figure 3. Cameroun — Évolution et perspectives du secteur extérieur, 1990/91–2008 1/



Sources : autorités camerounaises; et estimations et projections des services du FMI.

1/ L'exercice budgétaire commence en juillet. À partir de janvier 2003, l'exercice budgétaire correspond à l'année calendaire. La zone ombrée indique des projections.

Figure 4. Cameroun — Évolutions et perspectives budgétaires, 2002–2006
(en pourcentage du PIB)



Sources : autorités camerounaises; et estimations et projections des services du FMI.
1/ Dépenses de restructuration exclues.

(DSRP). L'investissement financé sur ressources intérieures a diminué de 0,4 % du PIB annuellement en 2003 et en 2004, tandis que la dépense courante hors intérêts (dépenses financées sur ressources PPTTE exclues) a augmenté de 0,7 % du PIB en 2004. Cette dernière augmentation était due principalement à un affaiblissement du contrôle des dépenses qui a résulté en des dépenses extra-budgétaires et une augmentation du flottant (c'est-à-dire le montant des dépenses engagées au cours des exercices précédents mais non encore payées). Le niveau des dépenses sociales (santé et éducation) a probablement légèrement augmenté (les données de la ventilation fonctionnelle par dépense ne sont pas complètes), et l'utilisation des ressources de l'allègement PPTTE a légèrement augmenté.

9. Le solde budgétaire global dont compris, reflétant ces évolutions, s'est détérioré de 1½ points sur la période 2003–04, le déficit s'élevant à présent à 0,7 % du PIB. Le déficit primaire hors pétrole s'est détérioré de plus de 1 point à 2½ % du PIB hors pétrole en 2004. Le déficit de 2004 a été financé par financement extérieur/allègement de dette, tirage sur les ressources en actifs liquides, et accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs. Les ressources disponibles en actifs liquides ont fortement chuté, l'État n'a rempli que 30 % environ de ses obligations au titre de la dette intérieure non bancaire, et les transferts du Trésor au compte PPTTE désigné à la BEAC sont en retard sur les allègements de dette reçus (encadré 2).

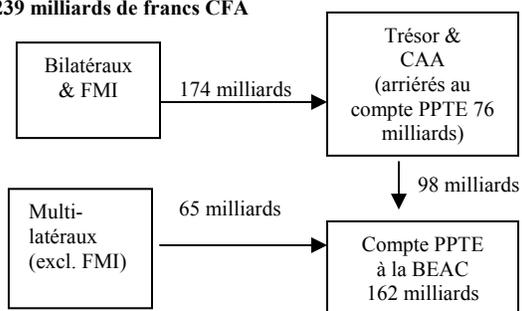
Encadré 2. Cameroun — Allègement de dette PPTE

L'allègement de dettes cumulé au titre de l'initiative PPTE intérimaire et des allègements de dette bilatéraux supplémentaires obtenus depuis le point de décision en 2000 est considérable (239 milliards de francs CFA fin 2004, soit 3,1 % du PIB de 2004). Une partie est déposée directement par les créanciers au compte PPTE et une partie est déposée pour le compte des créanciers par le Trésor. Le Trésor était en arriérés de 77 milliards de francs CFA sur ce compte fin 2004. Les autorités projettent de transférer la totalité de l'allègement PPTE reçu en 2005 au compte, et d'établir un plan pour régler les arriérés des années passées.

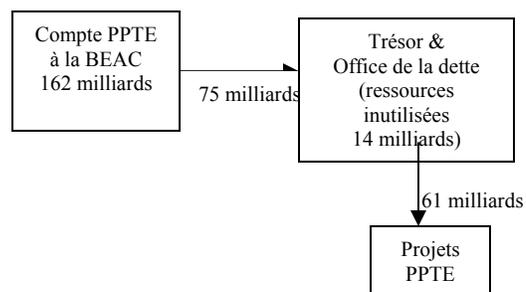
L'emploi des ressources PPTE reste lent à ce jour. Les paiements destinés aux projets PPTE jusqu'à fin 2004 s'élevaient au total à quelque 61 milliards de francs CFA. Un comité consultatif PPTE représentatif a approuvé des projets susceptibles d'être financés sur ressources PPTE pour un montant total de plus de 300 millions de francs CFA, mais des retards dans l'allocation des budgets des projets approuvés aux ministères maîtres d'œuvre et la lourdeur des procédures administratives ont maintenu l'emploi des ressources PPTE à un faible niveau. Les autorités ont accéléré l'exécution en 2004 et ont entrepris de rationaliser les procédures pour accélérer encore la mise en œuvre des projets financés sur ressources PPTE.

Un audit sur l'emploi des ressources PPTE a été mené en 2004, et un nouvel audit couvrant 2004 est prévu prochainement. Le nouvel audit examinera la mise en œuvre des conclusions du premier audit, qui appelait à une meilleure hiérarchisation des projets ainsi qu'à une meilleure intégration des projets PPTE dans les procédures budgétaires et exécutoires.

Allègement de dette reçu fin 2004:
239 milliards de francs CFA



Utilisation cumulée de l'allègement PPTE fin 2004:



10. **La situation financière des plus grandes entreprises publiques s'est considérablement affaiblie, ce qui alourdit les passifs budgétaires effectifs et conditionnels.** Cette détérioration traduit les insuffisances de la gestion ainsi que l'accumulation d'arriérés de paiement de l'État. La compagnie aérienne nationale (CAMAIR) a été maintenue à flot par un fort soutien budgétaire, mais semble être en faillite. Les arriérés de l'État envers la compagnie de téléphone filaire (CAMTEL) ont sapé sa capacité à fonctionner sur un marché très compétitif. La compagnie des eaux (SNEC) demeure incapable de payer certains de ses fournisseurs, notamment d'autres entreprises/services publics. La raffinerie locale (SONARA) a subi des pertes substantielles en 2004, en partie du fait de la décision d'abord de ralentir puis de suspendre le mécanisme

d'ajustement des prix intérieurs du carburant aux variations des prix internationaux du pétrole⁶. La caisse d'épargne des postes continue d'affronter une crise de liquidité, même après sa fusion en avril 2004 avec les services du courrier, générateurs de recettes, pour former CAMPOST, et a exigé des infusions de liquidité de l'État pour faire face à une partie de la forte demande de retraits en numéraire.

11. **Les réformes structurelles de la gestion des finances publiques ont été poursuivies, mais n'ont pas encore produit les résultats escomptés.** La mise en œuvre du système intégré de gestion des finances publiques (SIGEFI) depuis 2003 a bien progressé sur le plan technique, mais n'a pas apporté les améliorations de précision et de vitesse escomptées dans la communication budgétaire, du fait en partie d'une coordination insuffisante au sein du ministère des finances. La classification des dépenses adoptée en 2003 n'a toujours pas été intégrée dans tous les états financiers. Les réformes fiscales comportaient la création d'une division des grandes entreprises, mais des problèmes de démarrage liés à une modification du mécanisme de paiement, qui est passé des chèques aux transferts bancaires, ont retardé le renforcement attendu des recettes fiscales. Dans l'administration publique, une base de données des employés de l'État (SIGIPES) a été créée et rapprochée des soldes dans quatre ministères pilotes, ce qui a permis d'éliminer les «employés fantômes» et d'améliorer les pratiques de gestion du personnel.

12. **En ce qui concerne les autres réformes structurelles propices à la croissance économique, quelques progrès ont été accomplis, notamment vers le respect des déclencheurs du point d'achèvement de l'initiative PPTE.** La réforme du port de Douala a bien progressé; toutes les activités commerciales ont été transférées à des opérateurs privés, et les coûts de transaction et les délais de dédouanement ont été substantiellement réduits. Dans le secteur de l'exploitation forestière, l'allocation des droits d'exploitation par enchères concurrentielles en présence d'un observateur indépendant a été renforcée. Dans le secteur financier une bourse des valeurs a été mise sur pied, bien que ses activités soient encore très limitées, et la délivrance de l'agrément aux institutions de microfinance du Cameroun est en cours. Les autorités et le secteur bancaire collaborent avec la BEAC à une étude sur la manière dont les banques pourraient satisfaire une part plus importante de la demande de crédit dans la zone du franc CFA. Dans le secteur de l'éducation, les taux de scolarisation bruts ont augmenté et la disparité des taux de scolarisation filles/garçons a diminué, mais les taux de redoublement et d'abandon scolaire demeurent élevés. Dans le secteur de la santé, le prix du traitement des principales maladies a été réduit et les taux de vaccination ont augmenté. Entre autres résultats, les taux de mortalité infantiles ont baissé. Les progrès vers les déclencheurs du point d'achèvement de l'initiative PPTE sont décrits à l'appendice I (pièce jointe I, annexe I).

⁶ La protection accordée à la SONARA, en partie pour compenser des problèmes techniques (petite taille et technologie incomplète), maintient élevés les prix des carburants sur le marché intérieur.

13. **Les réformes visant à améliorer la gouvernance et le climat des affaires ont fait des progrès limités.** Certaines institutions nouvelles ont été mises sur pied (le Conseil constitutionnel, la Chambre des comptes et les services de répression de la corruption ministérielle), mais tous ne sont pas encore opérationnels. En outre, un nouveau code de passation des marchés publics a été adopté en septembre 2004, mais le suivi des cas de non-conformité a besoin d'être renforcé. Malgré un programme national de gouvernance de grande envergure, de l'avis de la plupart des observateurs la gouvernance au Cameroun demeure des plus médiocres. Cela pourrait être dû en partie à l'absence de progrès apparents du renforcement du système judiciaire, malgré l'existence d'un plan d'action prioritaire.

III. ENTRETIENS DE L'ÉVALUATION EX-POST⁷

14. **Les autorités ont le sentiment que le projet de rapport EPA offre d'importants enseignements pour l'avenir.** Elles conviennent qu'il est nécessaire d'accroître l'investissement pour relever le taux de croissance du Cameroun et progresser dans la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire (ODM), mais elles mettent l'accent sur l'investissement public plutôt que privé. Quant à la conception du programme, elles ont souligné la tension existant entre la conditionnalité et l'appropriation du programme et ont convenu que les programmes devraient dans la mesure du possible cibler des objectifs plutôt que des processus. Elles se sont aussi déclarées intéressées par le renforcement proposé de la dimension à moyen terme de la conception du programme, notamment pour la fixation des objectifs budgétaires.

15. **Les autorités font des précédents programmes appuyés par le FMI, en particulier l'accord FRPC de 2000, une évaluation sensiblement différente.** Elles estiment que l'EPA n'a pas suffisamment mis en relief les succès enregistrés, notamment la robuste croissance économique. Elles pensent également que les dérapages qui se sont produits en 2002–2003, et qui ont longuement retardé l'achèvement de la quatrième revue, ne sont pas seulement attribuables aux autorités camerounaises. Les déviations par rapport aux objectifs du programme étaient selon elles mineures et dues principalement aux continues modifications des variables du programme par le FMI ainsi qu'à l'irréalisme des attentes en regard de ce qui pouvait être réalisé. Les autorités ne reconnaissent pas ne pas s'être approprié le programme; elles estiment plutôt que la conditionnalité proliférante et la menace d'une suspension du programme les avaient conduites à accepter des objectifs qui se sont révélés irréalisables, notamment en ce qui concerne les recettes non pétrolières.

IV. PERSPECTIVES ET RISQUES ÉCONOMIQUES

16. **La stratégie d'action des autorités cherche à assurer la stabilité macroéconomique, une croissance durable, la viabilité de la dette, et à progresser vers les objectifs de développement du millénaire (ODM). La stratégie s'appuie sur la conclusion des dernières consultations au titre de l'article IV et sur les**

⁷ Voir rapport N^o 05/189 du FMI sur le pays.

recommandations de l'EPA. Les principaux instruments de l'action des pouvoirs publics seront une politique budgétaire prudente compatible avec la viabilité de la dette, et des réformes structurelles supplémentaires pour éliminer les obstacles à la croissance du secteur privé. Les résultats budgétaires ainsi que la gestion des finances publiques vont devoir être renforcées par la mobilisation des recettes non pétrolières afin de compenser le déclin séculaire des recettes pétrolières, renforcer la gestion des dépenses, améliorer la transparence du fonctionnement de l'État (notamment dans le secteur pétrolier), et restructurer les entreprises publiques pour limiter les pertes quasi-budgétaires. La mission a suggéré aux autorités de définir un sentier budgétaire qui lisse la volatilité causée par les fluctuations des prix pétroliers (encadré 3). Il sera essentiel d'accroître l'investissement public pour améliorer l'infrastructure de base, en particulier les transports, les communications et la production d'électricité qui ont constitué dans le passé des obstacles à la croissance. D'autres réformes structurelles visant à améliorer le climat des affaires seront cruciales pour accroître l'investissement privé, notamment l'amélioration du régime juridique, le paiement des arriérés publics, et l'accroissement des prêts bancaires aux activités commerciales.

17. **Les perspectives à moyen terme du Cameroun sont favorables à condition que les autorités mettent en œuvre la stratégie ci-dessus.** La croissance du PIB réel hors pétrole devrait accélérer pour atteindre 5-5½ %, selon les projections, et les exportations non pétrolières devraient connaître une expansion grâce au desserrement des goulets d'étranglement de la fourniture d'électricité et des autres améliorations de l'infrastructure permises par l'accroissement de l'investissement public. En 2005 cependant, la croissance du PIB réel hors pétrole devrait décélérer légèrement d'après les projections, en raison de l'impact temporaire de la rigueur budgétaire et du ralentissement des exportations agricoles traditionnelles, qui demeureront cependant robustes. L'objectif d'inflation est fixé au-dessous de 2 % à moyen terme, conformément aux projections d'inflation dans la zone euro. Les objectifs monétaires offrent une latitude suffisante à la croissance du crédit au secteur privé (tableau 4). Le déficit du solde extérieur courant devrait se stabiliser à 2-2½ % du PIB, selon les projections, en raison des évolutions des prix et de la production dans le secteur pétrolier et de la vigueur des exportations d'autres biens primaires.

18. **La dette publique paraît viable à moyen terme, cependant les données de la dette dont on dispose ne sont pas complètes.** Une mise en œuvre satisfaisante du programme pour 2005 permettra sans doute aux autorités de résoudre les contraintes de liquidité en 2005 grâce à un autre rééchelonnement des flux par le club de Paris. La viabilité de la dette extérieure bénéficiera des allègements de dette passés et de ceux en perspective ainsi que d'une solide croissance du PIB, qui devrait se renforcer à l'avenir d'après les projections, si les bonnes politiques ont été mises en place. Une analyse faite dans le cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenus indique que la position de la dette du Cameroun est largement viable à moyen terme (appendice II). Dans le scénario de référence, qui suppose acquis en 2005 un rééchelonnement du club de Paris mais pas le point d'achèvement de l'initiative PPTE, et dans la plupart des tests de sensibilité standardisés, les ratios dette/PIB de la dette publique et à garantie publique demeurent bien au-dessous de 40 %, le ratio dette/exportations tombe bien au-dessous de 150 % en VAN, et le service de la dette chute de façon marquée. En supposant le point d'achèvement de l'initiative PPTE atteint en 2006, le

Encadré 3. Cameroun — Stratégie et perspective budgétaires à moyen terme

La stratégie budgétaire à moyen terme du Cameroun vise à

- **assurer la viabilité budgétaire et extérieure à moyen terme.** Les ratios de la dette extérieure du Cameroun devraient être progressivement réduits par des objectifs budgétaires prudents et l'allègement de l'initiative PPTE. Les ratios de la dette extérieure du secteur public devraient chuter à 20 % du PIB en 2010 et à 89 % des exportations, d'après les projections, le ratio du service de la dette s'établissant à 10 % (appendice II).
- **lisser la volatilité des dépenses causée par la volatilité des prix du pétrole.** Le solde budgétaire devra être établi sur la base d'une moyenne à long terme des prix du pétrole, et les recettes exceptionnelles soit épargnées soit allouées à des dépenses exceptionnelles. La mission propose de fixer ce prix moyen avec prudence à €21/baril pour les bruts lourds du Cameroun, c'est-à-dire environ €1 au-dessus de la moyenne des 20 dernières années. Toutes recettes exceptionnelles par rapport aux prix effectifs seraient allouées à la restructuration des entreprises résidentes, à la réduction de la dette et des arriérés intérieurs, et à abonder plus rapidement le compte PPTE. Dans ce contexte, la mission propose de viser à atteindre progressivement un excédent global de ½ à 1 % du PIB au prix moyen à long terme du pétrole afin de conserver une certaine marge pour les besoins de dépenses imprévus. Le solde primaire hors pétrole se renforcera progressivement aussi jusqu'à atteindre un excédent suffisant pour couvrir les coûts d'intérêts lorsque les recettes pétrolières se tariront.
- **étendre la dépense en capital pour stimuler la croissance et le niveau de vie tout en maintenant un contrôle strict sur les dépenses courantes.** La dépense courante hors intérêts (ressources PPTE exclues) augmentera très graduellement avec l'amélioration progressive des services publics, alors que la dépense en capital doublera sur la période 2004-10.
- **compenser la baisse projetée des recettes pétrolières par l'augmentation des recettes non pétrolières.** Les recettes non pétrolières augmenteront de près de 3 % du PIB hors pétrole sur la période 2004-10. Bien qu'on s'attende à ce que cet effort soit concentré sur la période initiale, il devra être maintenu à moyen terme.

Cameroun — Stratégie budgétaire à moyen terme, 2003–10
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	Est.	Est.	Projections					
Recettes	18.1	16.4	17.1	17.4	17.4	17.5	17.6	17.7
Recettes pétrolières	4.5	4.3	3.5	3.3	3.1	2.7	2.5	2.2
Aubaine à € 21/baril	1.3	1.6	1.1	1.1	1.0	0.7	0.6	0.5
Recettes non pétrolières	13.1	12.0	13.5	13.8	14.2	14.6	15.1	15.4
Dons	0.5	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Dépenses 1/	16.5	17.0	16.1	16.1	16.2	16.4	16.6	16.6
Dépenses hors intérêts	14.0	14.9	14.3	14.4	14.8	15.2	15.5	15.8
Dépenses courantes	12.0	13.0	11.3	11.4	11.5	11.7	11.9	12.0
dont : dépenses PPTE exclues	11.9	12.6	11.2	11.3	11.4	11.6	11.8	11.9
Dépenses en capital 3/	2.1	1.8	2.9	3.1	3.3	3.5	3.7	3.8
Financées sur ressources intérieures	1.4	0.9	1.2	1.3	1.5	1.8	1.9	2.0
Dépenses PPTE	0.1	0.1	0.8	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8
Financées sur ressources extérieures	0.5	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Intérêts	2.5	2.2	1.8	1.6	1.4	1.2	1.1	0.9
Solde global (dons inclus) 2/	1.6	-0.6	1.1	1.3	1.2	1.1	1.0	1.0
dont : sauf aubaine du pétrole à € 21/baril:	0.3	-2.2	-0.1	0.1	0.2	0.3	0.4	0.5
Dépenses de restructuration	0.2	0.1	0.7	0.7	0.3	0.2	0.2	0.2
Variation de la dette extérieure (nette) 2/ 3/	-0.4	-1.1	0.3	-0.5	-0.3	-0.3	-0.2	-0.3
Variation de la dette intérieure (nette) 3/ 4/	1.5	0.4	0.1	1.1	1.2	1.2	1.1	1.1
Postes pour mémoire :								
Recettes totales, sauf aubaine du pétrole à € 21/baril	16.8	14.9	16.0	16.2	16.4	16.7	17.0	17.2
Recettes non pétrolières en pourcentage du PIB hors pétrole 5/	14.5	13.5	14.4	14.9	15.3	15.7	16.1	16.3
Mesures des recettes non pétrolières en pourcentage du PIB net	0.9	0.5	0.5	0.4	0.4	0.2
Solde primaire hors pétrole en pourcentage du PIB hors pétrole	-0.6	-2.4	0.1	0.1	0.3	0.3	0.5	0.6
Allègement de dette retenu en hypothèse	0.0	0.0	2.8	2.7	1.7	1.5	1.4	1.0

Sources : autorités camerounaises; et projections des services du FMI.

1/ Dépenses de restructuration exclues.

2/ Après allègement de dette.

3/ Signe positif = réduction.

4/ Sauf arriérés accumulés en 2003-04 et dette des entreprises publiques.

5/ Exclut i) une rétention partielle des recettes des administrations locales au niveau central en 2005-06 et

ii) un dividende exceptionnel de la compagnie pétrolière d'État en 2005.

6/ Exclut les dons, l'investissement financé sur ressources extérieures, les indemnités de départ, et les dépenses de restructuration.

résultats deviennent plus prononcés, la VAN du ratio de la dette tombant à 21 % du PIB en 2006 et à 89 % des exportations, et le service de la dette tombant à quelque 9 % des exportations, tous ratios diminuant régulièrement par la suite. Ces résultats doivent être considérés avec prudence cependant, car on ne dispose d'aucune donnée sur la dette extérieure des entreprises publiques non garantie par l'État ; les autorités procèdent actuellement à un audit pour déterminer cette dette. La dette intérieure comptabilisée s'élevait à environ 12 % du PIB fin 2004, non compris les arriérés intérieurs qui doivent être déterminés par l'audit en cours.

19. Néanmoins, les perspectives économiques du Cameroun présentent des risques importants. L'économie demeure vulnérable aux facteurs exogènes, en particulier à une détérioration des termes de l'échange. En outre, une appréciation supplémentaire du taux de change effectif réel, conjuguée à des évolutions défavorables des prix des produits de base, pourrait réduire la croissance. L'analyse de viabilité de la dette ci-dessus a illustré certains des effets potentiels sur les perspectives de la dette. Le programme des autorités pour 2005 est ambitieux, et de ce fait les perspectives sont sujettes à un certain nombre de risques défavorables :

- La taille de l'ajustement budgétaire est importante en 2005, ce qui reflète en partie la rigueur des contraintes financières. Il faudra donc une forte volonté politique et des efforts déterminés pour mobiliser les recettes et maîtriser la dépense courante. Des dérapages engendreraient vraisemblablement de nouveaux arriérés et saperait la confiance des investisseurs.
- La position financière des services publics et des grandes entreprises publiques est fragile. Échouer à renforcer leur position saperait la consolidation budgétaire et affaiblirait la confiance et les perspectives de croissance.
- Les capacités institutionnelles demeurent limitées. Il convient d'y remédier pour éviter de nouveaux retards dans la mise en œuvre du programme d'investissement et de réformes structurelles. En particulier, la capacité des autorités à dépenser les ressources PPTE disponibles sur des programmes de qualité pour améliorer le capital humain et physique sera cruciale pour susciter la croissance.

V. ENTRETIENS DE POLITIQUE

20. Les autorités ont convenu que les principaux enjeux dans la période à venir seront d'améliorer les résultats budgétaires pour maintenir la stabilité macroéconomique et d'éliminer les obstacles à la croissance du secteur privé. Ces enjeux demeurent largement inchangés par rapport à ceux identifiés par les administrateurs à l'époque de la consultation de 2002 au titre de l'article IV car peu de progrès ont été enregistrés dans l'intervalle⁸. Le programme économique des autorités pour 2005 (voir la

⁸ À cette époque, les administrateurs avaient souligné la nécessité i) de consolider la position budgétaire en renforçant les recettes non pétrolières, en maîtrisant les dépenses non prioritaires, et en améliorant la gestion budgétaire ; et ii) de diversifier l'économie et d'encourageant l'investissement privé en accélérant les réformes structurelles et en améliorant la gouvernance. Les administrateurs s'étaient aussi déclarés préoccupés par la lenteur de l'utilisation des ressources de l'initiative PPTE.

lettre d'intention pour le PSF et le MPEF à l'appendice I) constitue un pas important vers la résolution de ces difficultés. L'encadré 4 résume les principaux éléments du PSF pour 2005 qui sont présentés ci-après. Les autorités ont souligné leur détermination à accumuler de robustes résultats macroéconomiques pour ouvrir la voie à un nouvel accord FRPC et atteindre ensuite le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE.

A. Renforcer les résultats et la gestion du budget

21. **Le programme budgétaire des autorités pour 2005 est ambitieux et prévoit une amélioration du déficit primaire hors pétrole de 2,5 points de pourcentage du PIB hors pétrole.** L'objectif pour le solde global est de l'améliorer jusqu'à atteindre un excédent de 0,4 % du PIB. La taille de l'ajustement budgétaire traduit la rigueur des contraintes financières. L'ajustement doit être réalisé à parts égales par une mobilisation substantielle des recettes non pétrolières et par une maîtrise stricte des dépenses.

22. **Les contraintes de financement sont un facteur important de la définition de la taille de l'ajustement budgétaire programmé.** Le financement intérieur est limité en raison du faible niveau du budget de fonctionnement de l'État, de l'utilisation quasi-totale des avances de la BEAC (le plafond statutaire est de 20 % des recettes publiques de l'année précédente), et de l'accès limité au crédit spontané des banques commerciales du fait de la solvabilité réduite de l'État causée par l'accumulation récurrente d'arriérés par le passé. En ce qui concerne le financement extérieur, les projections font apparaître un appui considérable des donateurs sous forme de financement de projets et de programmes ainsi que d'allègements de dettes. Les autorités ont reconnu que l'accumulation de robustes résultats d'application des politiques et la perspective d'un nouvel accord FRPC avec le FMI donneraient plus de force à la requête de nouveau rééchelonnement qu'ils prévoient d'adresser au club de Paris⁹.

23. **Les autorités ont convenu avec la mission de la nécessité d'accroître les recettes non pétrolières.** La mission accueille avec satisfaction les mesures fiscales du budget 2005, qui s'élèvent à 0,9 % du PIB hors pétrole. Elles visent principalement à élargir la base d'imposition, mais comportent aussi une augmentation de ½ point du taux de TVA (MPEF paragraphes 10–12); plusieurs dispositions fiscales qui n'étaient pas compatibles avec la réglementation de la CEMAC ont été abrogées¹⁰. La mission a exprimé sa préoccupation au sujet de la réintroduction d'interruptions extensives dans la chaîne de paiement de la TVA au niveau des grandes entreprises; les autorités examineront ce point avec la mission prochaine

⁹ Le programme pour 2005 fait l'hypothèse d'un rééchelonnement des échéances antérieures à la date butoir exigibles sur la dette bilatérale (soit environ trois quarts du service exigible de la dette).

¹⁰ Les mesures comprennent i) une augmentation de ½ point de pourcentage du taux de la TVA (rendement, 0,2 % du PIB hors pétrole); ii) élimination des exonérations de TVA et de droits d'accise sur certains biens et services (0,4 %); iii) ajustement de divers droits d'enregistrement (0,1 %); et iv) renforcement de l'administration de l'impôt (0,2 %). En outre, la moitié de la surtaxe de la TVA perçue pour le compte des collectivités locales sera retenue au niveau central (0,3 % du PIB hors pétrole).

Encadré 4. Cameroun — Principaux éléments du programme pour 2005 suivi par les services du FMI

Le programme des autorités pour 2005 cherche à promouvoir une croissance économique et une réduction de la pauvreté durables en s'attachant à renforcer les résultats budgétaires et en éliminant les obstacles à la croissance du secteur privé.

Renforcement des politiques budgétaires pour appuyer le maintien de la stabilité macroéconomique et assurer la viabilité de la dette

- Améliorer les résultats budgétaires et la gestion financière
 - mobilisation des recettes (MPEF ¶10-12, 17)
 - maîtrise des dépenses (MPEF ¶13-15)
 - accroissement de l'investissement public (MPEF ¶13)
 - régularisation des arriérés (MPEF ¶16,32)
 - transparence accrue et amélioration de la gestion financière (MPEF ¶18-23)
- Amélioration des résultats des entreprises publiques
 - restructuration/privatisation (MPEF ¶26-27)
 - meilleur suivi des résultats des entreprises (MPEF ¶28)

Élimination des obstacles à une croissance tirée par le secteur privé et à la réduction de la pauvreté

- Améliorer le climat des affaires pour la croissance du secteur privé
 - accroissement de l'investissement public (MPEF ¶13)
 - améliorer les services fournis par les entreprises publiques (MPEF ¶26-28, 39-43)
 - efforts pour améliorer la gouvernance (MPEF ¶21-23, 34-35)
- Améliorer les réformes du secteur social
 - mise à jour du DSRP (MPEF ¶36-37)
 - amélioration des statistiques et du recensement (MPEF ¶38)

d'assistance technique de FAD. Les autorités ont indiqué qu'elles prendront si besoin est des mesures fiscales supplémentaires pour faire face à leur objectif de recettes pour 2005, mais ont fait remarquer que les efforts pour mobiliser des recettes non pétrolières supplémentaires risqueraient de réduire le pouvoir d'achat des ménages à faibles revenus, la consommation intérieure et par là les recettes publiques. La mission a recommandé aux autorités d'accélérer la vente des actifs publics, en particulier les participations minoritaires de l'État dans des

entreprises rentables. Les autorités ont indiqué que la compagnie pétrolière nationale (SNH) augmentera les dividendes qu'elle paye à l'État.

24. **La mission a exhorté les autorités à suivre de près l'administration des recettes.** Les autorités assurent que le renforcement des audits fiscaux et autres mesures permettront de surmonter les difficultés rencontrées en 2004 dans la mise en œuvre du nouvel impôt sur le revenu et la gestion de la division des grandes entreprises. En outre, des mesures ont été introduites pour limiter la fraude fiscale dans le secteur forestier. Les autorités estiment qu'il importe de réduire l'évasion fiscale et d'améliorer la taxation du secteur informel, et ont sollicité l'assistance de FAD.

25. **De l'avis des autorités, l'essentiel de l'effort de maîtrise des dépenses doit porter sur la dépense courante hors intérêts; l'investissement public sera accru.** Les autorités ont expliqué qu'elles imposeront des limites strictes aux engagements dans le budget 2005; les coupes porteront sur les dépenses de voyage, la construction non prioritaire et l'acquisition de véhicules. Le gros de l'augmentation prévue des dépenses d'investissement sera financé par une accélération de l'emploi des ressources PPT. La mission a fait remarquer que les années précédentes les dépenses en capital sont régulièrement restées en deçà des objectifs budgétaires, tandis que la dépense courante hors intérêts les dépassait régulièrement. Afin d'éviter la réapparition de ces écarts systématiques par rapport au budget, les autorités ont entrepris de renforcer les capacités institutionnelles pour accélérer les dépenses d'investissement et renforcer la maîtrise du budget, et de resserrer le contrôle budgétaire, en particulier sur les dépenses de biens et de services. Le budget 2005 prévoit aussi une augmentation considérable des dépenses de restructuration/privatisation des entreprises publiques en difficulté.

26. **Les autorités conviennent avec la mission de la nécessité de renforcer la gestion du Trésor.** Cela leur permettra de mieux faire face aux sévères contraintes de liquidité à court terme et de mieux soutenir la viabilité macroéconomique à moyen et à long terme.

- **Les autorités exerceront un contrôle strict sur les dépenses au comptant** (MPEF paragraphes 13–15). Au début de 2005, elles ont limité le paiement des factures contractées en 2004 aux petits montants et ont commandité un audit pour faire le bilan des arriérés intérieurs fin 2004 et élaborer un plan de remboursement.
- **Les autorités limiteront les avances de la compagnie pétrolière nationale (SNH).** Auparavant, ces avances (0,8–0,9 % du PIB en 2003–04) contournaient les procédures budgétaires normales. Depuis janvier 2005, SNH ne peut payer d'avances qu'après autorisation par le Ministre des finances et dans la limite des allocations budgétaires disponibles. Les autorités se sont engagées à cesser tous les paiements d'avances à partir de juillet 2005 sauf pour les dépenses souveraines (MPEF paragraphe 14).

- **Les dépenses extra-budgétaires**, qui paraissent avoir été significatives dans le passé, seront jugulées¹¹. Un plafond a été fixé aux dépenses quasi-budgétaires de la SNH en 2005 (MPEF paragraphe 14).
- **Les autorités achèveront la mise en œuvre d'un compte unique au Trésor** et fermeront les nombreux comptes encore détenus par les entités publiques dans les banques commerciales, qui sapent gravement la gestion des liquidités par le Trésor et la transparence du suivi des dépenses et du processus de paiement (MPEF paragraphe 18). Les autorités ont expliqué que le Trésor central ne dispose pas d'une programmation de trésorerie fiable et qu'il n'est pas toujours capable de répondre aux besoins des ministères en temps utile. Les autorités remédieront à ce problème en renforçant le fonctionnement du Trésor.

27. Il sera particulièrement important de régulariser la dette et de payer les arriérés afin de prévenir tout affaiblissement supplémentaire de la confiance des investisseurs.

La mission fait remarquer que la solvabilité de l'État a été sapée par le non-paiement des obligations de la dette intérieure depuis deux ans. Sur la base du nouvel audit, les autorités formuleront un plan de règlement exhaustif pluriannuel, en consultation avec les principaux créanciers, pour l'encours de la dette et des arriérés intérieurs (MPEF paragraphe 16). Étant donné les sévères contraintes financières, les autorités ne seront pas en mesure de régulariser pleinement les arriérés du compte PPTTE en 2005, mais transféreront les allègements reçus au titre de la dette courante et établiront un plan pour reconstituer pleinement le compte. En outre, le Cameroun ne sera pas en mesure de faire pleinement face à ses obligations envers ses créanciers extérieurs en 2005. Les autorités entendent solliciter un nouveau rééchelonnement auprès du club de Paris lorsqu'un nouvel accord FRPC aura été approuvé. Elles entreprennent également de communiquer avec les créanciers commerciaux qui n'ont pas pris part au rachat de la dette commerciale de 2003, mais l'un des créanciers non participants a intenté avec succès un procès et a saisi de fait des actifs publics pour un montant de quelque 43 millions de dollars EU (0,3 % du PIB) en 2004.

28. Les autorités conviennent qu'il est essentiel d'améliorer la qualité des données budgétaires. La mission a fait remarquer que la communication de données budgétaires s'est détériorée en 2004 et a encouragé les autorités à faire meilleur usage du système intégré d'information et de gestion et à appliquer systématiquement la classification des dépenses de 2003. En réponse, les autorités ont commencé à préparer les comptes budgétaires préliminaires dans un délai de trois semaines après la fin du mois en référence; elles ont aussi entrepris de mieux assurer le suivi des dépenses sur la base des encaissements-décaissements et sur la base des engagements, et d'évaluer le volume du flottant (MPEF paragraphe 19)¹².

¹¹ Notamment les dépenses du ministère de la justice pour les enquêtes judiciaires.

¹² Le flottant représente les dépenses reportées des exercices budgétaires précédents.

29. **La mission a recommandé aux autorités de procéder prudemment à la décentralisation budgétaire.** Les autorités ont indiqué qu'elles ont l'intention de confier aux collectivités locales les responsabilités décentralisées et le financement correspondant avant les élections parlementaires au début de 2007. L'opinion de la mission est que préalablement à cette mesure il est nécessaire de définir un cadre clair de répartition des responsabilités, de renforcer les capacités au niveau local, et de mettre en place les garde-fous appropriés. En outre, la mission a signalé que la décision de retenir au niveau central la moitié de la surtaxe sur la TVA 2005 destinée aux collectivités locales aurait probablement des conséquences défavorables pour les collectivités locales. Les autorités ont accepté de reconsidérer cette question dans le contexte de la future redéfinition du partage des recettes (MPEF paragraphe 24).

B. Améliorer les résultats des entreprises publiques

30. **Les autorités admettent qu'il est nécessaire d'améliorer la situation financière des grandes entreprises publiques ainsi que les services qu'elles fournissent.** Une action décisive pour les restructurer et les privatiser réduira le poids des dettes de ces entreprises pour le budget, actuellement ou à l'avenir (MPEF paragraphes 26–28). Les autorités chercheront à se dégager de la plupart des grandes entreprises déficitaires, payeront les services publics en temps utile et régulariseront la dette de l'État aux entreprises dans le cadre de la stratégie globale de règlement de la dette intérieure.

31. **La mission se réjouit de la décision du gouvernement de procéder rapidement aux privatisations.** En ce qui concerne CAMAIR, les autorités ont retenu les services de la société financière internationale (SFI) pour les conseiller; elles ont l'intention de liquider les actifs improductifs et de transférer les actifs viables à une nouvelle compagnie dans laquelle l'État ne détiendrait qu'une participation minoritaire. La mission a averti que le dispositif proposé pourrait entraîner des coûts budgétaires supplémentaires si aucun investisseur privé n'est trouvé et que la société demeure en activité. Les autorités entendent mettre CAMTEL en vente fin 2005, et lancer une offre de partenariat public-privé pour la SNEC. La mission a recommandé aux autorités, eu égard à l'échec des tentatives de privatiser ces compagnies en 2002–03 et étant donné les conditions actuelles du marché, moins favorables qu'à la fin des années 90, d'envisager certaines mesures pour favoriser leur privatisation, telles qu'un programme minimal d'investissement pour CAMTEL. Pour la SNEC, les autorités ont accepté d'accroître les tarifs de l'eau à des niveaux permettant de recouvrer les coûts dans le cadre de la finalisation du partenariat public-privé¹³.

32. **Dans le secteur pétrolier les activités d'aval doivent être davantage libéralisées afin de réduire les coûts de carburant à moyen terme** (MPEF paragraphe 39), notamment le stockage et la distribution du carburant. À court terme, les autorités ont accepté de rétablir intégralement la formule de fixation du prix des carburants et d'ajouter une marge pour

¹³ Les tarifs de l'eau n'ont pas été ajustés depuis la dévaluation du franc CFA en 1994. La SNEC n'assure la distribution de l'eau que pour un nombre limité d'usagers des zones urbaines.

permettre à la SONARA de recouvrer les pertes subies en 2004. De plus, les autorités soutiennent que les prix du carburant continueront d'être fixés au-dessus des prix du marché international afin de fournir une protection à la SONARA, eu égard à son importance stratégique. Elles prévoient cependant de réduire progressivement le degré de protection accordé à la SONARA. La mission s'est déclarée préoccupée par l'étendue des pertes et des coûts que les prix élevés du carburant imposent à l'économie, et a recommandé de renforcer la gestion et l'efficacité de la SONARA, et éventuellement de chercher à mettre sur pied un partenariat public-privé.

33. **La mission a souligné la nécessité de mesures décisives pour restructurer les institutions financières à capital public** (MPEF paragraphes 29–30). Bien qu'on estime CAMPOST en faillite, la taille des obligations de l'État (dues à la garantie totale de tous les dépôts d'épargne) reste à déterminer exactement. Les autorités ont accepté d'établir un bilan préliminaire et de progresser graduellement vers une séparation des activités postales et bancaires qui permettrait le contrôle prudentiel et réglementaire des activités bancaires par la COBAC. La mission a exprimé des préoccupations quant à la viabilité de la caisse d'épargne de la poste face au secteur bien développé de la microfinance au Cameroun, mais les autorités considèrent que le réseau postal national est indispensable à la fourniture de services financiers dans les zones isolées. Les autorités ont accepté de revoir le rôle du Crédit Foncier du Cameroun (CFC) eu égard à son ratio élevé de prêts non performants malgré les taux subventionnés des prêts. Elles ont aussi entrepris d'améliorer le fonctionnement de la société de recouvrement des prêts (SRC) afin d'accélérer les recouvrements de ce qui reste du portefeuille de prêts.

34. **La mission a encouragé les autorités à renforcer la transparence et la responsabilité des entreprises publiques.** Les autorités ont accepté de mettre à jour la base de données qui avait été établie pour évaluer la situation financière globale des 20 plus grandes entreprises publiques. Il conviendrait aussi de renforcer le suivi des entreprises peu performantes qui sont sous contrat de plan avec l'État. En ce qui concerne le fonctionnement du secteur pétrolier, il n'est diffusé que très peu d'informations. Les autorités se sont récemment déclarées intéressées à adhérer à l'initiative pour la transparence des industries extractives (EITI). La mission a suggéré un certain nombre de mesures spécifiques que les autorités pourraient prendre pour publier des informations en suivant l'exemple de la République du Congo (MPEF paragraphe 21).

C. Éliminer les obstacles à la croissance du secteur privé

35. **Le gouvernement reconnaît qu'il importe pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté d'améliorer l'infrastructure** (MPEF paragraphes 42–43):

- **Une capacité de génération électrique supplémentaire sera nécessaire en 2006–07 pour éviter les pénuries d'électricité.** Le gouvernement s'est engagé à coopérer étroitement avec la Banque mondiale pour accélérer les préparatifs en vue d'une centrale alimentée au gaz, et pour développer une stratégie de renforcement de la production d'électricité à moyen et à long terme.

- **Le réseau routier doit être étendu et mieux entretenu.** Le gouvernement s'est engagé à améliorer l'administration du fonds routier et d'intensifier l'entretien des routes, en vue d'obtenir les dons offerts par l'Union européenne.
- **La réforme des ports sera poursuivie,** notamment en mettant à niveau la technologie informatique en usage dans le port de Douala.
- **Il faut renforcer le transport ferroviaire.** Le gouvernement a accepté de remplir ses obligations envers l'opérateur privé (CAMRAIL) conformément au contrat de concession.

36. **Les autorités détectent un certain nombre d'obstacles à l'accroissement du commerce extérieur.** Les exportations de biens et de services représentent environ 25 % du PIB, mais parmi les obstacles à une croissance supplémentaire, l'infrastructure médiocre et les services insuffisants ne permettent pas d'accueillir le commerce international et ne répondent pas aux normes de qualité internationales. Un certain nombre d'améliorations ont été effectuées pour faciliter les échanges (installations portuaires et administration des douanes) depuis quelques années, et ces efforts devraient continuer. La mission approuve l'objectif à court terme des autorités qui cherchent à obtenir une réduction du tarif extérieur commun de la CEMAC et du nombre des positions tarifaires. L'impôt moyen simple du Cameroun est de 18 %, avec 4 catégories tarifaires de base de 5, 10, 20 et 30 % conformément à la réglementation de la CEMAC. Il ne maintient aucun obstacle non tarifaire significatif, quoiqu'il existe une interdiction d'exporter un certain nombre de variétés de bois exotiques et une taxe sur l'exportation du bois et des grumes.

37. **Afin de susciter un environnement d'affaires stable, les autorités continueront de soutenir la politique monétaire de la BEAC qui vise à maintenir le rattachement du franc CFA à l'euro et à contenir l'inflation** (MPEF paragraphe 29). Cela permettra d'augmenter le crédit au secteur privé conformément aux projections de croissance économique. Les autorités chercheront aussi à résoudre les difficultés financières des institutions financières à capital d'État, et à coopérer avec la COBAC au contrôle des institutions de microfinance.

38. **Les autorités ont convenu avec la mission que des mesures décisives sont nécessaires pour améliorer la transparence et la gouvernance** (MPEF paragraphes 34–35). Au-delà de l'adhésion à l'EITI mentionnée ci-dessus, le gouvernement envisage de mettre à jour son programme national de gouvernance. En particulier, le gouvernement va accélérer la mise en œuvre du plan d'action prioritaire de réforme judiciaire; préparer la législation d'application de la convention de l'ONU contre la corruption; rendre opérationnels la Chambre des comptes et le Conseil constitutionnel; et améliorer encore la gouvernance du secteur forestier (MPEF paragraphe 41).

D. DSRP et politiques du secteur social

39. **Les autorités conviennent avec la mission qu'il est nécessaire de réviser les principaux éléments du DSRP et d'améliorer le suivi et la communication de la mise en**

œuvre du DSRP (MPEF paragraphes 36–38). Le cadre macroéconomique à moyen terme, les projections de la pauvreté et les stratégies sectorielles comptent parmi les principaux éléments à réviser. Cette révision sera importante pour la préparation du prochain rapport d'étape annuel du DSRP, qui est prévu pour la mi-2005, le budget 2006 et les projections à moyen terme. Il est nécessaire de suivre les résultats par rapport aux dépenses effectuées ainsi que de resserrer le lien entre le DSRP et les stratégies sectorielles à moyen terme, la budgétisation annuelle des dépenses et les résultats recherchés. Enfin les autorités amélioreront aussi le suivi des tendances démographiques et de la pauvreté, notamment en renforçant l'Institut national de la statistique et en organisant un nouveau recensement.

40. **Dans le domaine de l'éducation et de la santé, des efforts récents ont abouti à des améliorations des grands indicateurs, mais il reste beaucoup à faire pour améliorer les résultats.** Les autorités travaillent en étroite coopération avec la Banque mondiale et mettent en œuvre des stratégies sectorielles à moyen terme qui visent à améliorer l'efficacité de la dépense publique et à progresser davantage vers l'accomplissement des ODM.

VI. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

41. **Le Cameroun a maintenu une croissance robuste et une faible inflation au cours de ces dernières années, mais la médiocrité des résultats budgétaires et de la gestion des finances publiques pourrait menacer à long terme la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette** comme les précédentes consultations au titre de l'article IV et le rapport EPA l'ont noté. En particulier, étant donné le récent ralentissement de la croissance économique, il est urgent de résoudre les problèmes budgétaires et d'éliminer les obstacles à la croissance du secteur privé. La croissance serait améliorée en accroissant l'investissement dans l'infrastructure de base (électricité, transports et communications) et en améliorant le climat général de l'investissement pour le secteur privé, notamment en réprimant la corruption. Le nouveau gouvernement entré en fonctions en décembre 2004 s'est engagé dans un programme ambitieux pour 2005 et a fait connaître sa détermination de renforcer les résultats des politiques afin d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE le plus tôt possible. La réorganisation des ministères visait à faciliter cela en concentrant les décisions économiques au nouveau Ministère de l'économie et des finances.

42. **La principale difficulté à surmonter par les autorités sera d'améliorer les résultats et la gestion du budget.** Les dérapages des résultats des recettes en 2003–04 ont été importants, et les mesures énergiques prévues par les autorités pour y remédier dans le programme pour 2005 sont capitales. Néanmoins, l'envergure de l'ajustement proposé, que les contraintes financières rendent nécessaire, est ambitieuse. Le programme est donc exposé à un certain nombre de risques, notamment les chocs extérieurs, le fléchissement éventuel de la volonté politique de mettre pleinement en œuvre le programme, en particulier l'ajustement budgétaire et le renforcement des résultats des entreprises, et les limitations des capacités institutionnelles.

43. **Il est indispensable d'augmenter la perception des recettes pour améliorer les résultats budgétaires.** L'assistance technique prévue en fiscalité ainsi qu'en administration des impôts et des douanes devrait y contribuer. Les autorités ont entrepris d'importantes

réformes fiscales en 2004, et doivent s'attacher à les rendre effectives en surmontant les problèmes de mise en œuvre. Les taux d'imposition, en particulier celui de la TVA, sont déjà élevés et il conviendrait de concentrer les efforts sur l'élargissement de la base d'imposition en réduisant les cas d'exonération et en améliorant l'incidence fiscale sur le secteur informel.

44. **Il importe de hiérarchiser la dépense publique dans le contexte de la maîtrise globale des dépenses.** Si une forte compression de la dépense hors intérêts est indispensable pour 2005, il est crucial d'améliorer la composition des dépenses pour en améliorer l'effectivité. La nouvelle réforme de la passation des marchés publics devrait contribuer à rendre la dépense plus effective. L'investissement public demeure très bas, en dépit de l'augmentation prévue pour 2005. Il en résulte que l'infrastructure de base est insuffisante et limite les possibilités d'affaires pour le secteur privé, en particulier loin des zones côtières. Il est aussi indispensable d'orienter la dépense vers les secteurs sociaux pour progresser vers les objectifs prioritaires du DSRP et les ODM.

45. **Bien que certaines améliorations aient été apportées à la gestion budgétaire, des progrès supplémentaires sont nécessaires pour soutenir la stabilité macroéconomique.** Les autorités ont considérablement investi dans la mise sur pied d'un système de gestion financière, mais ne tirent pas encore tout le parti possible des systèmes installés sur le plan de la célérité, de l'exactitude et de l'exhaustivité de la communication budgétaire. Il est indispensable de progresser rapidement dans ce domaine et les premiers signes sont encourageants. De même, la communication de la réception et de l'emploi des allègements de dette de l'initiative PPTE manque de transparence et des efforts sont en cours pour y remédier. La réforme de la fonction publique progresse, notamment avec la rationalisation de la solde de certains ministères et la mise en œuvre d'autres améliorations de la gestion du personnel. Le projet d'étendre ces mesures à tous les ministères est particulièrement bien venu.

46. **La gestion de la dette doit être améliorée.** Les restructurations passées de la dette n'ont pas été pleinement mises en œuvre et de nouveaux arriérés ont été accumulés; cela a sapé la crédibilité du gouvernement. L'audit de l'encours de la dette intérieure fin 2004 est une étape importante vers la régularisation des obligations de l'État; il est crucial que le gouvernement développe un plan réaliste de service de la dette et le mette en œuvre intégralement. De même, il conviendrait d'éviter d'accumuler des arriérés de paiement extérieurs sur la dette non rééchelonnable.

47. **La mauvaise gestion des entreprises publiques est cause de coûts budgétaires effectifs et potentiels importants.** Une privatisation dans la transparence demeure une priorité pour limiter les pertes quasi-budgétaires continues des entreprises publiques et améliorer la qualité du service. Les autorités prennent des mesures dans cette direction. Il est indispensable d'agir rapidement, en particulier en ce qui concerne CAMAIR, CAMTEL, SNEC et CAMPOST. Il importe également d'améliorer la détermination des prix du carburant sur le marché intérieur et les résultats financiers de la SONARA.

48. **Un autre chantier important pour les autorités consiste à jeter les bases d'une croissance soutenue et à progresser davantage vers la réalisation des ODM.** Dans les

secteurs sociaux, des progrès tangibles ont été accomplis dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Un certain nombre d'indicateurs sociaux se sont considérablement améliorés, quoique des progrès supplémentaires sont à réaliser d'urgence. Il conviendrait que les autorités persistent dans leurs efforts pour améliorer l'efficacité de la dépense dans ces domaines et mettent en œuvre les stratégies sectorielles à moyen terme élaborées de concert avec la Banque mondiale. La mission se félicite du projet des autorités de revoir les principaux éléments du DSRP ainsi que de renforcer la mise en œuvre et le suivi de la stratégie.

49. **Une inflation faible est propice à l'amélioration du climat des affaires.** La monnaie régionale a bien servi le Cameroun en maintenant la stabilité macroéconomique et un faible niveau d'inflation. Les autorités doivent améliorer l'infrastructure de base et poursuivre les réformes structurelles, notamment dans les entreprises publiques qui amélioreront la compétitivité et l'efficacité générale de l'économie.

50. **La confiance du public et des investisseurs étant minée par les préoccupations au sujet de la corruption, la mission a invité les autorités à renouveler leurs efforts pour améliorer la gouvernance.** Bien que les autorités aient adopté un vaste programme national de gouvernance en 1999, les signes tangibles d'amélioration sont relativement peu nombreux. Par exemple, la Chambre des comptes et le Conseil constitutionnel ont été instaurés sur le plan institutionnel, mais ni l'une ni l'autre ne sont entrés en fonctionnement. En outre, si la réforme du port de Douala a réussi à réduire les délais et les coûts de dédouanement au port, le public continue paraît-il de considérer les services des douanes comme extrêmement corrompus. Les autorités entendent améliorer la réputation du Cameroun parmi les investisseurs potentiels, tant sur le marché intérieur qu'à l'étranger. Elles ont amélioré leurs contacts avec les milieux d'affaires ainsi qu'avec les donateurs afin de mieux comprendre leurs préoccupations et de travailler ensemble à résoudre les problèmes. La mission invite les autorités à porter moins d'attention aux déclarations de politique générale et davantage à produire des résultats. L'application des peines dans les affaires de corruption prouvées constituera une étape importante dans cette direction.

51. **La mission accueille avec satisfaction l'intention du gouvernement de renforcer la transparence dans le secteur pétrolier et d'adhérer à l'EITI.** Elle encourage les autorités à faire rapidement la preuve de cette détermination par la publication d'informations détaillées sur le fonctionnement du secteur pétrolier et la compagnie pétrolière nationale.

52. **La communication de données au FMI demeure adéquate aux fins de la surveillance, mais beaucoup d'améliorations pourraient être apportées.** La mission accueille avec satisfaction les efforts des autorités pour améliorer les comptes nationaux et les données budgétaires, ainsi que les projets d'améliorer les données sur la pauvreté et les indicateurs sociaux avec l'assistance des donateurs. D'autres indicateurs du secteur réel demeurent cependant médiocres, et les délais d'établissement des statistiques de la BDP sont longs.

53. Il est proposé que les prochaines consultations au titre de l'article IV avec le Cameroun aient lieu selon le cycle normal de douze mois.

Tableau 1. Cameroun: principaux indicateurs économiques et financiers, 2002-2008

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
		Est.	Est.		Projections		
	(variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)						
Revenu national et prix							
PIB à prix constants	4.2	4.5	4.3	3.9	4.6	4.8	4.9
<i>dont</i> : PIB hors pétrole	4.6	4.8	4.7	4.3	4.6	4.8	5.0
Déflateur du PIB	1.9	1.1	0.7	-0.8	1.8	1.3	1.3
Prix à la consommation (moyenne sur 12 mois)	2.8	0.6	0.3	2.0	2.0	2.0	2.0
Prix à la consommation (fin de période)	2.4	-0.1	1.9	2.0	2.0	2.0	2.0
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	6,869	7,260	7,620	7,858	8,367	8,883	9,439
Production pétrolière (en milliers de barils par jour)	102	98	89	82	87	91	91
Commerce extérieur							
Volume des exportations	-7.0	6.9	6.1	1.9	4.5	4.9	4.0
<i>dont</i> : secteur non pétrolier	-6.6	12.3	12.2	4.3	4.3	4.8	5.0
Volume des importations	1.9	-0.6	7.4	4.9	4.8	4.6	4.4
Prix moyen des exportations de pétrole (dollars EU par baril)	23.6	27.3	35.0	35.5	35.0	33.0	32.0
Taux de change effectif nominal	6.6	5.4	1.9
Taux de change effectif réel	5.9	2.9	0.4
Taux de change moyen (francs CFA par DTS)	902	814	782
Termes de l'échange	0.0	-0.8	0.2	-1.4	-0.7	-3.1	-2.5
Indice des prix des exportations non pétrolières (en francs CFA)	2.8	-5.5	-7.5	-5.2	1.6	1.0	1.4
Monnaie et crédit (fin de période)							
actifs intérieurs nets ¹	4.1	1.8	0.3	5.6	5.1	6.5	6.2
Crédit net au secteur public ¹	1.0	-0.6	-0.2	2.5	0.7	1.9	2.2
Crédit au secteur privé	11.6	8.9	2.0	6.1	8.9	9.2	8.1
Monnaie au sens large (M2)	18.3	-0.9	7.3	7.6	7.6	9.4	8.8
Vitesse de circulation (PIB/M2 moyen)	5.4	5.3	5.3	5.1	5.1	4.9	4.8
Taux d'escompte (fin de période ; en pourcentage)	6.5	6.0	6.0
Opérations de l'administration centrale							
Recettes totales	0.5	3.7	-2.5	7.4	7.7	6.8	6.9
<i>dont</i> : recettes hors pétrole	-2.9	10.5	-3.4	15.4	9.3	9.0	9.6
Dépenses totales	0.1	2.5	7.2	0.8	6.8	4.3	7.0
	(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Epargne nationale brute	11.3	14.5	14.9	15.1	15.4	15.6	15.6
Investissement intérieur brut	18.3	16.9	16.6	17.0	17.5	18.0	18.5
Opérations de l'administration centrale							
Recettes totales (dons exclus)	17.9	17.5	16.3	17.0	17.2	17.3	17.4
Recettes pétrolières	5.4	4.5	4.3	3.5	3.3	3.1	2.7
Recettes non pétrolières	12.5	13.1	12.0	13.5	13.8	14.2	14.6
Recettes non pétrolières (en pourcentage du PIB non pétrolier)	14.2	14.5	13.5	14.7	15.1	15.3	15.7
Dépenses totales	17.3	16.8	17.1	16.8	16.8	16.5	16.6
Dépenses totales hors intérêts ²	13.7	13.6	14.1	13.4	13.5	13.9	14.3
Dépenses en capital ³	2.2	2.1	1.8	2.9	3.1	3.3	3.5
Solde budgétaire global (sauf variations nettes des arriérés)							
Dons exclus	0.5	0.7	-0.9	0.2	0.3	0.7	0.7
Dons inclus	0.8	1.3	-0.7	0.4	0.5	0.9	0.8
Solde primaire ^{2,4}	4.2	4.0	2.1	3.6	3.6	3.4	3.1
Solde primaire hors pétrole (en pourcentage du PIB non pétrolier)	-1.3	-0.6	-2.4	0.1	0.3	0.3	0.3
Secteur extérieur							
Solde extérieur courant (dons inclus)	-7.0	-2.4	-1.6	-1.9	-2.1	-2.3	-2.9
VAN de la dette extérieure publique	54.8	42.5	43.4	35.9	31.4	27.9	25.0
	(en pourcentage des exportations de biens et de services, sauf indication contraire)						
Valeur actualisée nette (VAN) de la dette extérieure publique	170.5	166.5	165.6	146.8	129.5	118.5	108.7
Service de la dette extérieure (avant allègement de dette)							
Inscrit à l'échéancier	27.9	26.1	22.5	22.0	20.1	16.4	14.5
Inscrit à l'échéancier (en pourcentage des recettes publiques)	42.8	38.2	37.9	33.2	29.8	24.0	20.8
Service de la dette extérieure ⁵	10.0	8.8	6.9	10.0	7.5	7.4	6.8

Sources: autorités camerounaises; et estimations et projections des services du FMI.

1/ En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

2/ A l'exclusion de l'investissement financé sur ressources extérieures, des dépenses de restructuration et des indemnités de départ.

3/ Dépenses de restructuration exclues.

4/ Dons extérieurs et produit des privatisations exclus.

5/ Après allègement de dette.

Tableau 2. Cameroun — Objectifs de développement du millénaire

	1990	1995	2001	2002	2015 Cible
Objectif 1 Eradiquer l'extrême pauvreté et la faim					
Population vivant au-dessous de \$1 par jour (%)	17.1	...	
Ecart de pauvreté à \$1 par jour	4.1	...	
Part des 20% les plus pauvres dans le total du revenu ou de la consommation	5.6	...	
Fréquence de la malnutrition infantile (% des enfants de moins de 5 ans)	15.1	[7.6]
Objectif 2 Rendre l'enseignement primaire universel					
Coefficient de scolarisation primaire net (% du groupe d'âge concerné)	
Pourcentage de la cohorte atteignant la 5ème année (%)	61.9	...	
Taux d'alphabétisation juvénile (% des 15-24 ans)	81.1	86.2	90.0	...	
Objectif 3 Promouvoir l'égalité des genres					
Ratio des filles aux garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (%)	82.5	84.4	85.0	...	[100]
Ratio d'alphabétisme jeunes femmes/jeunes hommes (% des 15-24 ans)	87.9	92.5	95.7	...	
Proportion de sièges détenus par des femmes au parlement national (%)	...	12.0	
Objectif 4 Réduire la mortalité infantile					
Mortalité avant 5 ans (pour 1000)	139.0	156.0	166.0	166.0	[46.3]
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	85.0	92.0	95.0	95.0	[28.3]
Vaccination, rougeole (% des enfants de moins de 12 mois)	56.0	46.0	62.0	62.0	[18.6]
Objectif 5 Améliorer la santé maternelle					
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100 000 naissances vivantes)	730.0	...	
Naissances assistées par un personnel sanitaire qualifié (% du total)	58.4	...	60.0	...	[14.6]
Objectif 6 Combattre le VIH/SIDA, la malaria et autres maladies					
Fréquence du VIH, femmes (% des 15-24 ans)	12.7	...	
Incidence de la tuberculose (pour 100 000 personnes)	145.0	187.7	
Cas de tuberculose détectés sous DOTS (%)	...	2.0	16.0	59.6	
Objectif 7 Assurer la viabilité de l'environnement					
Surface forestière (% de la surface totale des terres)	56.0	...	51.3	...	
Zones de protection naturelle (% de la surface totale des terres)	...	4.5	4.5	4.5	
PIB par unité d'énergie utilisée (en \$ PPA par kg d'équivalent-pétrole)	3.9	3.7	4.7	...	
Emissions de CO2 (tonnes métriques par habitant)	0.1	0.3	0.4	...	
Accès à une source d'eau améliorée (% de la population)	51.0	...	58.0	...	
Accès à un assainissement amélioré (% de la population)	77.0	...	79.0	...	
Objectif 8 Développer un partenariat global de développement					
Téléphones filaires et mobiles (pour 1000 personnes)	3.5	5.1	27.1	49.7	
Ordinateurs personnels (pour 1000 personnes)	...	1.5	3.9	5.7	
Indicateurs généraux					
Population (en millions)	11.7	13.4	15.1	15.8	
Taux d'alphabétisme des adultes (% des personnes âgées de 15 ans et plus)	57.9	64.9	71.3	...	
Taux de fécondité (naissances par femme)	6.0	5.2	4.8	4.6	
Espérance de vie à la naissance (années)	54.2	53.6	50.1	43.4	

Source : <http://www.developmentgoals.org/>.

Cibles de l'objectif 1 : réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion des personnes dont le revenu est inférieur à un dollar par jour. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion des personnes qui souffrent de la faim.

Cible de l'objectif 2 : Faire en sorte qu'en 2015, tous les enfants, garçons et filles, où qu'ils se trouvent, puissent mener à terme une scolarisation primaire complète.

Cible de l'objectif 3 : éliminer la disparité entre genres dans l'enseignement primaire et secondaire, de préférence en 2005 et au plus tard en 2015 pour tous les niveaux d'enseignement.

Cible de l'objectif 4 : réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité avant cinq ans.

Cible de l'objectif 5 : réduire des trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

Cibles de l'objectif 6 : enrayer et commencer de renverser d'ici 2015 la propagation du VIH/SIDA. Enrayer et commencer de renverser d'ici 2015 l'incidence de la malaria et des autres grandes maladies.

Cibles de l'objectif 7 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes du pays et renverser la perte des ressources environnementales. Réduire de moitié d'ici 2015 la proportion des personnes sans accès permanent à l'eau potable. D'ici 2020,

Cibles de l'objectif 8 : développer plus avant un régime de commerce et de finance ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés. Répondre aux besoins particuliers des pays enclavés et des petits états insulaires en développement. Aborder de façon globale la question de la viabilité de la dette à long terme En coopération avec les compagnies pharmaceutiques, offrir un accès à bon marché aux médicaments essentiels dans les pays en développement. En coopération avec le secteur privé, rendre accessibles les avantages des nouvelles technologies, en particulier celles de l'information et des communications.

Tableau 3. Cameroun — Soldes épargne-investissement, 2002–2008

(en pourcentage du PIB aux prix du marché)

	2002	2003 Est.	2004 Est.	2005	2006	2007	2008
				Projections			
Economie totale (solde extérieur courant)	-7.0	-2.4	-1.6	-1.9	-2.1	-2.3	-2.9
Épargne nationale brute 1/	11.3	14.5	14.9	15.1	15.4	15.6	15.6
<i>dont</i> : épargne intérieure 2/	16.8	17.1	16.8	16.3	16.4	16.3	16.0
Investissement intérieur brut	18.3	16.9	16.6	17.0	17.5	18.0	18.5
Secteur privé	-8.6	-3.9	-1.2	-3.7	-3.9	-4.2	-4.7
Épargne nationale brute	8.2	11.4	14.0	11.1	11.2	11.3	11.2
<i>dont</i> : épargne intérieure	11.1	11.9	14.0	10.8	10.9	10.9	10.7
Investissement intérieur brut	16.8	15.3	15.2	14.8	15.2	15.5	15.9
Secteur non pétrolier	-14.5	-9.1	-6.8	-7.9	-8.0	-8.1	-8.2
Épargne nationale brute	1.9	5.9	7.8	6.4	6.6	7.0	7.3
<i>dont</i> : épargne intérieure	3.5	5.4	6.7	5.2	5.5	5.9	6.2
Investissement intérieur brut	16.4	14.9	14.6	14.3	14.7	15.1	15.5
Secteur pétrolier	5.9	5.1	5.6	4.1	4.1	3.8	3.5
Épargne nationale brute	6.3	5.5	6.2	4.7	4.6	4.3	3.8
<i>dont</i> : épargne intérieure	7.6	6.5	7.3	5.5	5.4	5.0	4.5
Investissement intérieur brut	0.3	0.4	0.6	0.6	0.5	0.4	0.3
Administration centrale	1.6	1.5	-0.4	1.8	1.8	1.9	1.8
Épargne nationale brute 3/	3.1	3.1	0.9	4.0	4.1	4.3	4.4
<i>dont</i> : épargne intérieure 4/	5.7	5.2	2.8	5.5	5.5	5.4	5.3
Investissement intérieur brut	1.6	1.5	1.4	2.2	2.3	2.5	2.6
Postes pour mémoire :							
Revenu national disponible brut	94.5	97.4	98.1	98.8	99.0	99.3	99.6
Consommation totale	83.2	82.9	83.2	83.7	83.6	83.7	84.0
Privée	71.4	70.9	70.0	72.4	72.2	72.2	72.3
Administration centrale 5/	11.8	12.0	13.2	11.3	11.4	11.5	11.7

Sources : autorités camerounaises; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Revenu national disponible brut moins consommation totale.

2/ PIB aux prix du marché moins consommation totale, ou épargne nationale brute moins services y compris la rémunération des facteurs (net) et transferts sans contrepartie (net).

3/ Recettes totales de l'administration centrale (dons compris) moins dépenses courantes (non compris les paiements d'intérêts au FMI).

4/ Épargne nationale publique moins services publics y compris la rémunération des facteurs (net) et les transferts publics sans contrepartie (net).

5/ Dépenses courantes de l'administration centrale moins subventions et transferts intérieurs et paiements d'intérêts intérieurs et extérieurs.

Tableau 4. Cameroun — Situation monétaire, décembre 2002–décembre 2008

	2002 Déc.	2003 Déc.	2004			2005 Déc.	2005 Prog.				2006	2007	2008
			Mars	Juin	Sept.		Mars	Juin	Sept.	Déc.			
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire; fin de période)													
Actifs intérieurs nets	298.5	259.8	313.2	264.5	306.5	357.1	360.7	364.4	368.2	387.1	427.1	477.1	527.1
Banque des États d'Afrique centrale (BEAC)	205.0	154.5	191.6	148.5	192.8	241.7	241.7	241.7	241.7	256.7	286.7	326.7	376.7
Banques commerciales	93.5	105.3	121.6	116.0	113.7	115.4	119.0	122.7	126.5	130.4	140.4	150.4	150.4
Actifs intérieurs nets	1,118.5	1,143.9	1,125.7	1,157.0	1,134.1	1,148.4	1,150.5	1,152.6	1,172.6	1,233.1	1,316.1	1,429.1	1,547.5
Crédit intérieur	1,165.7	1,216.1	1,209.3	1,235.5	1,222.1	1,231.0	1,233.1	1,235.2	1,255.2	1,315.6	1,398.6	1,511.7	1,630.0
Créances nettes sur le secteur public	475.8	467.8	429.4	481.5	463.9	464.5	426.8	448.8	456.7	501.4	513.1	545.9	586.9
Crédit net à l'administration centrale	380.6	359.5	330.3	374.5	370.5	369.3	330.0	352.0	359.9	404.6	416.3	449.1	490.1
Créances	665.1	618.3	613.2	594.7	591.7	567.6	558.9	556.8	553.9	540.3	535.7	527.2	521.3
Dépôts	-284.4	-258.9	-282.9	-220.2	-221.2	-198.4	-228.9	-204.8	-194.0	-135.7	-119.4	-78.1	-31.3
dont PPTE	-95.6	-106.7	-108.0	-111.0	-111.0	-86.4	-73.0	-61.2	-47.8	-31.1
Crédit aux organismes autonomes	10.2	11.2	10.4	13.2	14.1	14.5	14.5	14.5	14.5	14.5	14.5	14.5	14.5
Crédit aux entreprises publiques	84.9	97.1	88.6	93.7	79.3	80.7	82.3	82.3	82.3	82.3	82.3	82.3	82.3
Crédit aux institutions financières	10.3	8.1	12.7	10.8	12.1	11.5	13.3	13.3	13.3	13.3	13.3	13.3	13.3
Crédit au secteur privé	679.6	740.2	767.2	743.3	746.2	755.0	792.9	773.0	785.1	800.9	872.2	952.4	1,029.8
Autres postes (net)	-47.2	-72.2	-83.6	-78.6	-88.0	-82.6	-82.6	-82.6	-82.6	-82.6	-82.6	-82.6	-82.6
Monnaie et quasi-monnaie	1,416.9	1,403.6	1,438.9	1,421.5	1,440.7	1,505.5	1,511.1	1,517.0	1,540.8	1,620.2	1,743.2	1,906.2	2,074.6
Circulation fiduciaire hors banques	332.1	296.8	276.9	256.4	269.6	324.2	282.5	261.5	275.0	330.7	324.5	316.4	308.0
Dépôts	1,084.8	1,106.8	1,162.0	1,165.1	1,171.1	1,181.3	1,228.7	1,255.5	1,265.8	1,289.5	1,418.7	1,589.8	1,766.6
Postes pour mémoire :	(en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période, sauf indication contraire)												
Contribution à la croissance de la monnaie au sens large													
Actifs extérieurs nets	14.2	-2.7	-0.6	-0.2	4.3	7.8	3.3	7.0	4.3	2.0	2.5	2.9	2.6
Actifs intérieurs nets	4.1	1.8	5.4	7.7	1.5	2.5	1.7	-0.3	2.7	5.6	5.1	6.5	6.2
dont : crédit à l'administration centrale	0.9	-1.5	-1.3	5.1	1.4	1.3	0.0	-1.6	-0.7	2.3	0.7	1.9	2.2
Crédit au secteur privé (variation annuelle en pourcentage)	11.6	8.9	17.0	9.2	5.2	2.0	3.4	4.0	5.2	6.1	8.9	9.2	8.1
Monnaie au sens large (variation annuelle en pourcentage)	18.3	-0.9	4.7	7.5	5.8	7.3	5.0	6.7	7.0	7.6	7.6	9.4	8.8
Numéraire	12.2	-10.6	-3.5	2.8	1.9	9.2	2.0	2.0	2.0	2.0	-1.9	-2.5	-2.7
Dépôts	20.3	2.0	6.9	8.6	6.8	6.7	5.7	7.8	8.1	9.2	10.0	12.1	11.1
Ratio créances sur l'État/crédit intérieur 1/	32.7	29.6	27.3	30.3	30.3	30.0	26.8	28.5	28.7	30.8	29.8	29.7	30.1
Ratio circulation fiduciaire hors banques/dépôts 1/	30.6	26.8	23.8	22.0	23.0	27.4	23.0	20.8	21.7	25.6	22.9	19.9	17.4
Vitesse de circulation (PIB hors pétrole/M2 moyen)	4.8	4.7	4.9	4.9	4.8	4.7	4.9	4.9	4.8	4.7	4.6	4.5	4.5
Vitesse de circulation (PIB/M2 moyen)	5.4	5.3	5.5	5.4	5.4	5.3	5.4	5.3	5.2	5.1	5.1	4.9	4.8
Créances nettes sur le secteur public 2/	336.5	349.8	282.7	338.4	326.2	336.1	298.4	320.4	328.3	373.0	416.3	449.1	490.1

Sources : autorités camerounaises; et estimations et projections des services du FMI.

1/ En pourcentage.

2/ En milliards de francs CFA, selon la définition de la Banque des États d'Afrique centrale, qui inclut les dépôts des entreprises publiques et des organismes autonomes.

Tableau 5. Cameroun: Balance des paiements, 2002-2008 1/

	2002	2003 Est.	2004 Est.	2005	2006	2007	2008
				Projections			
(en milliards de francs CFA)							
Solde extérieur courant	-482	-176	-124	-153	-176	-208	-274
Balance commerciale	55	137	131	69	58	19	-26
Exportations, f.à.b.	1,380	1,370	1,425	1,346	1,415	1,462	1,507
Pétrole et produits pétroliers	604	551	576	506	524	519	503
Secteur non pétrolier	776	819	850	841	891	943	1,004
Importations, f.à.b.	-1,326	-1,233	-1,295	-1,277	-1,356	-1,443	-1,533
Services (net)	-628	-428	-324	-300	-314	-315	-338
Intérêts exigibles sur la dette publique	-178	-155	-139	-117	-112	-98	-85
Autres	-450	-273	-185	-182	-203	-217	-253
Transferts (net)	92	115	69	78	79	88	89
<i>dont</i> : officiels	19	40	3	2	0	0	0
assistance PPTE	24	36	37	31	24	19	14
Entrées	102	124	80	88	91	100	102
Sorties	-9	-9	-11	-11	-12	-12	-13
Solde du compte de capital	284	-188	-98	-36	-14	99	186
Capitaux officiels (net)	-270	-247	-198	-223	-161	-105	-81
Prêts liés aux programmes	51	40	47	14	25	17	15
Prêts (à l'administration centrale et aux entreprises publiques) liés au Amortissement	26	38	51	55	85	95	103
Amortissement	-347	-325	-296	-292	-271	-217	-198
Capitaux privés (net)	554	60	100	187	147	204	266
Secteur pétrolier	387	-12	-79	7	17	15	-9
Secteur non pétrolier	167	72	179	180	130	188	275
Investissement direct	123	125	128	131	133	160	176
Recettes des privatisations	2	0	0	0	0	0	0
Autres, y compris à court terme	41	-54	51	50	-3	28	99
Solde global	-198	-363	-222	-189	-191	-109	-88
Financement	198	363	222	189	191	109	88
Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	-136	51	-87	-15	-40	-50	-50
Utilisation du crédit du FMI (net)	29	6	-15	-9	-5	-8	-6
Autres réserves (net)	-164	44	-72	-6	-35	-42	-44
Rééchelonnement de dette 2/	914	313	297	0	0	0	0
<i>dont</i> : assistance PPTE	44	25	6
Variation nette des arriérés 3/	-580	0	13	-13	0	0	0
Ecart de financement 4/	0	0	0	216	231	159	138
<i>dont</i> : allègement de dette possible	0	0	0	216	231	159	138
(en pourcentage du PIB)							
Balance commerciale	0.8	1.9	1.7	0.9	0.7	0.2	-0.3
Solde extérieur courant							
Dons exclus	-7.3	-3.0	-1.7	-2.0	-2.1	-2.3	-2.9
Dons inclus	-7.0	-2.4	-1.6	-1.9	-2.1	-2.3	-2.9
Solde global	-2.9	-5.0	-2.9	-2.4	-2.3	-1.2	-0.9
(variation en pourcentage, sauf indication contraire)				(variation en pourcentage, sauf indication contraire)			
Volume des exportations	-7.0	6.9	6.1	1.9	4.5	4.9	4.0
Secteur pétrolier	-6.6	-5.6	-10.4	-6.4	5.2	5.2	0.0
Secteur non pétrolier	-6.6	12.3	12.2	4.3	4.3	4.8	5.0
Volume des importations	1.9	-0.6	7.4	4.9	4.8	4.6	4.4
Termes de l'échange	0.0	-0.8	0.2	-1.4	-0.7	-3.1	-2.5
Indice des prix des exportations non pétrolières (francs CFA)	2.8	-5.5	-7.5	-5.2	1.6	1.0	1.4
Indice des prix des importations (francs CFA)	-0.4	-6.4	-2.2	-6.0	1.3	1.7	1.7
Taux de change (francs CFA par dollar EU)	696.4	580.8	528.0

Sources: autorités camerounaises ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Y-compris le financement de l'oléoduc Tchad-Cameroun en 2001-03.

2/ Par le club de Paris et d'autres créanciers non membres du club de Paris.

3/ Y-compris l'opération du club de Londres, estimée à 580 milliards de FCFA en 2002.

4/ A partir de 2005, l'écart de financement pourrait être couvert par des allègements de dette.

Tableau 6. Cameroun: Opérations de l'administration centrale, 2002-08
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2002	2003	2004	2005				2005	2006	2007	2008
				Jan.-Mar. Proj	Avril-Juin Proj	Juil-Sept. Proj.	Oct.-Déc. Proj.				
Total des recettes et dons	1,247	1,312	1,253	340	327	337	343	1,348	1,452	1,545	1,649
Total des recettes	1,227	1,273	1,241	337	323	333	340	1,333	1,435	1,532	1,638
Recettes du secteur pétrolier	369	324	325	56	73	73	74	276	280	274	259
Recettes du secteur non pétrolier	859	948	916	281	250	260	266	1,057	1,155	1,259	1,379
Impôts directs	260	232	224	79	51	51	59	240	262	283	306
Taxe spéciale sur les produits pétroliers	68	67	72	18	19	20	20	76	82	88	94
Taxes sur le commerce international	165	176	177	46	47	48	48	190	205	221	238
Autres taxes sur les biens et services	318	384	358	112	110	111	115	446	501	541	597
<i>dont</i> : taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 1/	310	341	331	90	92	93	96	371	430	464	512
remboursements de TVA	-53	-49	-51	-15	-11	-13	-16	-55	-54	-58	-64
centimes additionnels	5	5	5	5	19	13
Recettes non fiscales	72	68	93	25	21	30	25	100	106	126	144
<i>dont</i> : recettes de l'oléoduc	0	0	13	4	4	4	4	16	16	16	16
Recettes de privatisation	0	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes fiscales non encaissées	-25	21	-7	1	2	2	0	5	0	0	0
Total des dons (courant)	19	40	12	4	4	4	4	14	17	13	10
<i>dont</i> : PPTE	24	32	3	0	0	1	1	2
Total des dépenses	1,190	1,219	1,307	294	330	334	359	1,317	1,407	1,467	1,569
Dépenses courantes	1,011	1,049	1,168	242	262	259	269	1,032	1,088	1,145	1,219
Traitements et salaires	403	421	448	115	115	115	119	463	452	475	506
Autres biens et services	299	321	417	63	77	78	78	297	368	402	453
<i>dont</i> : dépenses PPTE	1.4	6	31	2	2	2	2	8	8	10	10
Subventions et transferts	127	126	140	31	32	33	34	131	130	143	147
Bourses d'études et subventions	64	61	77	15	15	15	15	60	60	64	65
Pensions	63	66	63	16	17	18	19	70	70	80	82
Allocations de départ (EP)	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Intérêts exigibles	199	181	164	33	37	33	38	141	137	125	114
Extérieurs	178	154	138	26	31	27	32	116	111	97	84
Intérieurs	22	27	26	6	6	6	6	25	26	28	30
Dépense en capital	178	166	150	52	69	75	90	285	319	322	350
Investissement financé sur ressources extérieures	26	38	60	14	19	14	19	67	76	81	85
Investissement financé sur ressources intérieures	128	112	80	36	42	42	43	163	181	210	244
<i>dont</i> : PPTE	0.8	7	10	15	15	15	20	65	72	75	79
Restructuration d'entreprises publiques	24	16	10	2	7	18	28	55	62	30	20
<i>dont</i> : grandes entreprises	0	0	0	0	5	16	24	45	52	20	0
Dépense non répertoriée	-17	4	-11	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global, variation nette des arriérés exclue											
Dons exclus	38	53	-66	43	-7	-1	-19	16	29	65	69
Dons inclus	57	93	-53	46	-3	3	-16	30	45	78	79
Variation nette des arriérés et discordance statistique	-337	-36	9 #	-14	-1	-1	-1	-17	-48	-79	-82
Extérieurs	-357	0	13 0	-13	0	0	0	-13	0	0	0
Intérieurs	-26	-16	-4 #	-1	-1	-1	-1	-4	-48	-79	-82
Paielements différés et flottant 2/	46	-19	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global, base encaissements-décaissements											
Dons exclus	-299	18	-56	29	-8	-2	-20	-1	-20	-14	-13
Dons inclus	-280	58	-44	33	-4	2	-17	14	-3	-1	-2
Financement	280	-58	44	-67	-72	-37	-53	-230	-228	-158	-136
Financement extérieur (net)	401	26	84	-19	-89	-24	-93	-225	-186	-131	-108
Amortissement	-347	-325	-296	-32	-103	-43	-114	-292	-271	-217	-198
Tirages	972	350	379	13	13	19	21	67	85	86	90
Financement de projets	26	38	51	13	13	13	15	55	60	69	75
Financement du programme (prêts)	32	0	43	0	0	6	6	12	25	17	15
Rééchelonnement de dettes	914	313	285	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>dont</i> : allègement de dette PPTE	44	23	46	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement intérieur (net)	-121	-83	-39	-48	17	-13	40	-5	-41	-27	-28
Système bancaire	10	-20	10	-39	22	8	45	35	12	33	41
Système bancaire, compte PPTE exclu	46	-9	-10	-53	10	-5	28	-20
Flux PPTE nets	-36	-11	20	13	12	13	17	55
Amortissement	-114	-54	-33	-9	-5	-21	-5	-40	-43	-50	-59
Financement non bancaire	-18	-9	-16	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes de privatisation	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	-10	-10	-10
Secteur financier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Remboursements de TVA 1/	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de financement subsistant	0	0	0	35	77	35	70	216	231	159	139
<i>dont</i> : allègement de dette possible	0	0	0	35	77	35	70	216	231	159	138
Solde budgétaire primaire hors pétrole 3/	-81	-37	-166	37	-16	-8	-8	4	24	28	288

Sources: autorités camerounaises ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Les recettes de TVA sont présentées sur une base nette.

2/ Y-compris le paiement en 2003 de 15,8 milliards de FCFA d'arriérés à la CAMAIR qui sont exclus du plan de réduction de la dette.

3/ Non compris l'investissement financé sur ressources extérieures, les allocations de départ, les dons extérieurs et les recettes de privatisation.

Tableau 7. Cameroun: principaux indicateurs budgétaires, 2002-08

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			Est.	Projections			
Total des recettes et des dons	18.1	18.1	16.4	17.1	17.4	17.4	17.5
Total des recettes	17.9	17.5	16.3	17.0	17.2	17.3	17.4
Recettes du secteur pétrolier	5.4	4.5	4.3	3.5	3.3	3.1	2.7
Recettes du secteur non pétrolier	12.5	13.1	12.0	13.5	13.8	14.2	14.6
Impôts directs	3.8	3.2	2.9	3.1	3.1	3.2	3.2
Taxe spéciale sur les produits pétroliers	1.0	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0
Taxes sur le commerce international	2.4	2.4	2.3	2.4	2.4	2.5	2.5
Autres taxes sur les biens et services	4.6	5.3	4.7	5.7	6.0	6.1	6.3
<i>dont</i> : taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	3.7	4.0	3.7	4.0	4.5	4.3	4.7
Recettes non fiscales	1.0	0.9	1.2	1.3	1.3	1.4	1.5
<i>dont</i> : recettes de l'oléoduc	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Recettes fiscales non encaissées	-0.4	0.3	-0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
Total des dons (courant)	0.3	0.5	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1
Total des dépenses	17.3	16.8	17.1	16.8	16.8	16.5	16.6
Total des dépenses PPTE	0.0	0.2	0.5	0.9	1.0	1.0	0.9
Dépenses courantes	14.7	14.5	15.2	13.1	13.0	12.9	12.9
Traitements et salaires	5.9	5.8	5.9	5.9	5.4	5.4	5.4
Autres biens et services	4.1	4.5	5.3	3.8	4.4	4.5	4.8
<i>dont</i> : dépenses PPTE	0.0	0.1	0.4	0.1	0.1	0.1	0.1
Subventions et transferts	1.8	1.7	1.8	1.7	1.6	1.6	1.6
Intérêts exigibles	2.9	2.5	2.2	1.8	1.6	1.4	1.2
Extérieurs	2.6	2.1	1.8	1.5	1.3	1.1	0.9
Intérieurs	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Dépense en capital	2.6	2.3	2.0	3.6	3.8	3.6	3.7
Investissement financé sur ressources extérieures	0.4	0.5	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9
Investissement financé sur ressources intérieures	1.9	1.5	1.1	2.1	2.2	2.4	2.6
<i>dont</i> : PPTE	0.0	0.1	0.1	0.8	0.9	0.8	0.8
Restructurations	0.4	0.2	0.1	0.7	0.7	0.3	0.2
Dépense non répertoriée	-0.2	0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global, variation nette des arriérés exclue							
Dons exclus	0.5	0.7	-0.9	0.2	0.3	0.7	0.7
Dons inclus	0.8	1.3	-0.7	0.4	0.5	0.9	0.8
Variation nette des arriérés	-4.9	-0.5	0.1	-0.2	-0.6	-0.9	-0.9
Extérieurs (intérêts)	-5.2	0.0	0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0
Intérieurs 1/	-0.4	-0.2	0.0	-0.1	-0.6	-0.9	-0.9
Paiements différés et flottant	0.7	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global, base encaissements-décaissements							
Dons exclus	-4.4	0.2	-0.7	0.0	-0.2	-0.2	-0.1
Dons inclus	-4.1	0.8	-0.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement	4.1	-0.8	0.6	-2.9	-2.7	-1.8	-1.4
Financement extérieur (net)	5.8	0.4	1.1	-2.9	-2.2	-1.5	-1.1
Amortissement	-5.1	-4.5	-3.9	-3.7	-3.2	-2.4	-2.1
Tirages	14.1	4.8	5.0	0.9	1.0	1.0	1.0
Financement intérieur (net)	-1.8	-1.1	-0.5	-0.1	-0.5	-0.3	-0.3
Système bancaire	0.1	-0.3	0.1	0.4	0.1	0.4	0.4
Amortissement	-1.7	-0.7	-0.4	-0.5	-0.5	-0.6	-0.6
Autres	-0.2	-0.1	-0.2	0.0	-0.1	-0.1	-0.1
Ecart de financement subsistant	0.0	0.0	0.0	2.8	2.7	1.7	1.5
<i>dont</i> : allègement de dette possible	0.0	0.0	0.0	2.8	2.7	1.7	1.5
Postes pour mémoire :							
Solde budgétaire primaire (+ excédent) 2/ 3/	4.2	4.0	2.1	3.6	3.6	3.4	3.1
Solde budgétaire primaire (+ excédent) 2/ 4/	3.8	3.7	2.0	2.9	2.9	3.1	2.8
Solde budgétaire primaire hors pétrole 3/ 5/	-1.2	-0.6	-2.4	0.1	0.3	0.3	0.3
Recettes non pétrolières 5/	14.2	14.5	13.5	14.7	15.1	15.3	15.7
Solde global non pétrolier (variation nette des arriérés exclue) 3/ 5/	-5.5	-4.1	-5.7	-3.6	-3.3	-2.5	-2.2
Dépense hors intérêts 3/	13.7	13.6	14.1	13.4	13.5	13.9	14.3
Dépenses sociales (en pourcentage des dépenses hors intérêts) 6/	26	28	31	33
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	6,869	7,260	7,620	7,858	8,367	8,883	9,439
PIB nominal hors pétrole (en milliards de francs CFA)	6,061	6,528	6,808	7,192	7,673	8,205	8,790

Sources: autorités camerounaises; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Dette intérieure non structurée contractée par l'État du Cameroun telle que spécifiée dans le plan de règlement élaboré par les autorités.

2/ Non compris les dons extérieurs et les recettes de privatisation.

3/ Non compris l'investissement financé sur ressources extérieures, les dépenses de restructuration et les allocations de départ.

4/ Non compris l'investissement financé sur ressources extérieures et les allocations de départ, y compris les dépenses de restructuration.

5/ En pourcentage du PIB hors pétrole.

6/ Santé et éducation (non compris l'investissement PPTE et financé sur ressources extérieures). La ventilation des dépenses en dépenses fonctionnelles n'est pas complète.

Tableau 8. Cameroun — Contribution du secteur pétrolier au budget de l'État, 2002–2008

(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			Est.	Projections			
1. Production, ventes et exportations							
1.a. Production et ventes (en millions de barils)							
Production	37.4	35.6	32.7	30.1	31.6	33.2	33.2
Variation en pourcentage	-5.0	-4.7	-8.3	-7.8	5.0	5.0	0.0
Ventes	36.8	34.8	33.1	30.1	31.6	33.2	33.2
Exportations	36.8	34.8	31.1	29.1	30.7	32.2	32.2
de la SNH 1/	24.1	22.2	19.3	18.2	19.1	20.1	20.1
des compagnies pétrolières	12.7	12.6	11.9	11.0	11.5	12.1	12.1
Ventes de la SNH à la SONARA 2/	2.0	1.0	1.0	1.0	1.0
1.b. Valeur des ventes	607.0	551.1	612.3	522.2	540.2	534.4	518.3
Exportations	607.0	551.1	576.7	505.7	523.9	519.1	503.5
de la SNH	393.9	350.6	352.4	315.3	327.0	324.3	314.5
des compagnies pétrolières	213.0	200.5	224.3	190.4	197.0	194.9	189.0
Ventes de la SNH à la SONARA	35.6	16.5	16.2	15.3	14.8
2. Comptes de la SNH et des compagnies pétrolières 3/							
2.a. Comptes de la SNH							
Recettes	393.9	350.6	388.0	331.8	343.2	339.6	329.3
Dépenses	-97.1	-90.6	-113.9	-107.0	-105.7	-109.4	-110.5
Partage des coûts à 50 % avec les compagnies pétrolières	-61.4	-59.5	-63.0	-60.6	-63.6	-66.9	-67.8
Projets	-46.4	-43.4	-44.7	-43.1	-46.1	-49.4	-50.4
Investissement	-1.9	-6.6	-9.2	-9.1	-9.1	-9.1	-9.1
Coûts financiers	-1.6	-0.9	-0.9	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8
Amortissement de la dette	-11.5	-8.6	-8.2	-7.5	-7.5	-7.5	-7.5
Autres coûts 3/	-22.4	-21.6	-26.9	-34.8	-29.9	-29.9	-29.9
Paievements aux compagnies pétrolières par l'État							
pour assurer une marge minimale de rentabilité de 13 %	-13.2	-9.5	-23.9	-11.6	-12.1	-12.6	-12.8
Revenu disponible	296.8	260.0	274.2	224.8	237.5	230.2	218.8
2.b. Comptes des compagnies pétrolières							
Recettes d'exportation	213.0	200.5	224.3	190.4	197.0	194.9	189.0
Dépenses	-113.6	-113.1	-114.3	-103.3	-107.1	-110.3	-104.5
Partage des coûts à 50 % avec l'État	-61.4	-59.5	-63.0	-60.6	-63.6	-66.9	-67.8
Obligations fiscales effectives	-52.2	-53.7	-51.3	-42.7	-43.5	-43.5	-36.7
Revenu disponible	99.4	87.3	110.0	87.1	89.8	84.5	84.5
3. Contribution au budget de l'État							
3.a. Calculée sur la base des dispositions contractuelles 4/							
SNH	296.8	260.0	274.2	224.8	237.5	230.2	218.8
Impôt sur les bénéfices des compagnies pétrolières	56.0	52.2	53.7	51.3	42.7	43.5	40.1
3.b. Effective (base encaissements-décaissements) 5/							
Contribution de la SNH	295.1	272.0	275.4
Impôt sur les bénéfices des compagnies pétrolières	73.6	52.2	49.8
Postes pour mémoire :							
Prix du pétrole (dollars EU par baril)							
Séries des Perspectives de l'économie mondiale	25.0	28.9	37.8	40.5	38.0	36.0	35.0
Décote au titre de la basse qualité du brut camerounais	1.4	1.5	3.0	5.0	3.0	3.0	3.0
Prix du brut camerounais	23.6	27.4	34.8	35.5	35.0	33.0	32.0
Taux de change (francs CFA par dollar EU, moyenne)	696.7	580.8	528.0

Sources : autorités camerounaises; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Compagnie pétrolière nationale (Société Nationale des Hydrocarbures).

2/ Raffinerie de pétrole nationale.

3/ Les autres coûts s'élèvent en 2005 à 32 milliards de francs CFA au para. 14 du MPEF en raison de l'emploi d'un autre taux de change (le budget de la SNH est préparé en dollars EU).

4/ Sur la base des données fournies par la SNH.

5/ Telle que communiquée par le système de communication budgétaire de l'État.

Monsieur Rodrigo de Rato
Directeur général
Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington D.C. 20431
USA

Le 30 mars 2005

Monsieur le Directeur Général,

L'économie camerounaise continue de progresser sur un chemin de croissance soutenue à plus de 4 % en moyenne annuelle, avec un taux d'inflation inférieur à 1 %. Cependant, des difficultés sont apparues au cours de deux dernières années dans le domaine de l'exécution du budget de l'État. Celles-ci se sont traduites par une importante accumulation d'arriérés de paiements à fin décembre 2004.

Après sa réélection à la tête de l'État en octobre 2004, le Président de la République, Son Excellence Paul Biya, a mis en place un nouveau gouvernement dont les principales priorités portent sur le redressement de la situation des finances publiques, la consolidation de la croissance économique et l'approfondissement de la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. À cet effet, d'importants réaménagements ont été opérés pour accroître l'efficacité de l'action du gouvernement, engagée avec vigueur depuis décembre 2004.

Le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) ci-joint présente les éléments essentiels du programme du gouvernement pour l'année 2005. Ce programme vise à assainir la situation budgétaire, afin de préserver la stabilité macroéconomique, d'accroître les investissements et d'améliorer les conditions sociales.

Dans le domaine des finances publiques, notre politique reposera sur un effort volontariste de mobilisation des recettes non pétrolières, afin de compenser le déclin à long terme de la production de pétrole brut, ainsi que sur une maîtrise améliorée des dépenses budgétaires privilégiant l'accroissement du volume et de la qualité de l'investissement public. Dans ce cadre, les programmes de restructuration et de privatisation d'entreprises publiques seront renforcées, de manière à alléger la charge que ces entreprises font peser sur les finances publiques.

La gestion budgétaire sera améliorée, notamment au plan de la transparence et en ce qui concerne le renforcement de la chaîne des responsabilités. S'agissant particulièrement de la gestion des ressources pétrolières, le gouvernement entend adhérer à l'initiative pour la transparence des industries extractives (EITI) et ne ménagera aucun effort pour accroître la transparence du secteur pétrolier camerounais.

Le programme décrit dans le MPEF comprend en outre des mesures visant à améliorer la gouvernance et à combattre la corruption. La mise en œuvre de ces mesures devrait permettre

notamment l'amélioration de la prestation des services publics, la promotion de l'initiative privée et l'assainissement du climat des affaires. Nos efforts en vue d'améliorer l'offre des services de santé et d'éducation et l'accès des populations à ces services ont produit des améliorations significatives et, ces efforts seront poursuivis conformément aux priorités du Document de stratégie de réduction de la pauvreté.

Le gouvernement demande que les services du FMI suivent l'exécution de ce programme de référence au cours de l'année 2005. Il entend, au terme d'une phase soutenue de mise en œuvre, convenir d'un programme économique triennal susceptible d'être appuyé par le FMI dans le cadre d'un accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Le gouvernement communiquera au FMI les informations requises pour suivre les progrès de la mise en œuvre du programme. Une revue des progrès accomplis au cours des trois premiers mois (janvier-mars 2005) sera réalisée avec les services du FMI à la fin avril/début mai 2005.

Le gouvernement s'emploiera à mettre en place les déclencheurs devant permettre au Cameroun d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTE le plus rapidement possible.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma haute considération.

/s/

Inoni Ephraim
Premier Ministre
Cameroun

Pièces jointes : mémorandum de politique économique et financière pour 2005, 2 tableaux,
1 annexe; protocole d'accord technique.

Cameroun

Mémorandum de politique économique et financière pour 2005

I. Situation économique

1. Au cours des dernières années, le Cameroun a obtenu de bons résultats en matière de croissance et d'inflation. La croissance du PIB réel a atteint 4½ % en moyenne entre 2000 et 2004, entraînant une progression du PIB par habitant de 1,7 % par an. Les pénuries d'électricité qui avaient affecté la croissance jusqu'en 2003 se sont quelque peu atténuées en 2004, mais des signes d'un ralentissement de la croissance sont apparus en fin d'année, notamment une baisse du taux de croissance du crédit bancaire au secteur privé à 2 %, contre 10 % environ en 2003. L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation a chuté à moins de 1 % en 2003-04, et le déficit du compte courant s'est réduit à moins de 2 % du PIB en raison de la vigueur des exportations de produits primaires. Le niveau de la dette extérieure a baissé pour se situer en dessous de 50 % du PIB, grâce surtout à l'allègement de la dette.

Résultats budgétaires et entreprises publiques

2. Les résultats budgétaires se sont détériorés considérablement en 2004. En conséquence, le déficit primaire non pétrolier s'est accru, passant de 0,6 % du PIB en 2003 à 2,4 % du PIB en 2004.

- Les recettes non pétrolières ont baissé de 1 point de pourcentage du PIB non pétrolier en dépit des recettes nouvelles provenant de l'oléoduc Tchad-Cameroun. Les recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, de la TVA et d'autres impôts et taxes sur les biens et services ont diminué, et l'effet additionnel permis par le recouvrement du stock des chèques en instance intervenu en 2003 n'a pu être répété en 2004. L'impôt sur le revenu a affiché une baisse plus importante que prévu résultant de la réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques mis en application en 2004 et de la perte à la mi-2003 de certains emplois formels liés à la construction de l'oléoduc Tchad-Cameroun. La baisse des recettes de la TVA et des droits d'enregistrement reflètent vraisemblablement le ralentissement de certaines activités dans le secteur formel, un relâchement de la discipline fiscale et du recouvrement de l'impôt, de même que des dysfonctionnements au sein de l'administration fiscale induits notamment par les différentes réformes mises en œuvre en 2004.
- Les recettes pétrolières ont fléchi légèrement en raison de la baisse des volumes de production et de la hausse de la décote sur le pétrole lourd camerounais. En outre, l'appréciation du franc CFA par rapport au dollar EU a atténué l'effet du renchérissement des cours du pétrole sur le marché international sur les recettes pétrolières.

- Conjugués à la baisse des dons, ces facteurs ont comprimé les recettes totales de 1,2 point de pourcentage du PIB par rapport au niveau atteint en 2003.
 - Les dépenses effectives ont augmenté de 0,3 point de pourcentage du PIB, même si les dotations budgétaires avaient diminué de 0,4 point de pourcentage. Cela indique que des débours considérables avaient été effectués en 2004 au titre des exercices antérieurs et des dépenses extrabudgétaires. Les dépenses prioritaires prévues au budget ont été transférées des secteurs sociaux et des infrastructures vers les dépenses de souveraineté. Ainsi, les dépenses courantes (hors intérêt) ont augmenté de 1,0 % du PIB, tandis que l'investissement s'est stabilisé à un niveau faible et les charges d'intérêts ont chuté.
 - Le solde budgétaire global (dons inclus) a diminué de 2 points de pourcentage du PIB, affichant ainsi un déficit de 0,7 % du PIB. Ce déficit a été financé par l'accroissement des concours extérieurs (prêts aux projets et allègement de la dette), l'accumulation d'arriérés extérieurs, et de faibles paiements au titre des arriérés et de la dette intérieurs.
3. La situation financière de certaines entreprises publiques — CAMAIR et CAMPOST en particulier — est demeurée très préoccupante. Leurs difficultés tiennent à divers facteurs, notamment la mauvaise gestion, le manque de suivi et l'augmentation des arriérés de paiement de l'État.

Réformes structurelles

4. Les vastes réformes structurelles amorcées dans le domaine des finances publiques en 2002 se sont poursuivies. La mise en œuvre du nouveau système intégré de gestion des finances publiques (SIGEFI) depuis 2003 a bien progressé sur le plan technique, mais n'offre pas encore toutes les améliorations recherchées en terme de fiabilité et célérité de production de données d'exécution budgétaires. En outre, la nouvelle classification des dépenses adoptée en 2003 n'a pas encore été intégrée à tous les rapports financiers. Des réformes fiscales ont été réalisées en 2004 (en l'occurrence, la réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et la création d'une Division des grandes entreprises—DGE), mais leur plein effet ne peut pas être encore apprécié.
5. Le gouvernement a également poursuivi l'exécution des réformes structurelles dans d'autres domaines.
- La réforme portuaire a beaucoup avancé : au niveau du port de Douala, l'amélioration continue des opérations du guichet unique du commerce extérieur (GUCE) a permis de réduire les coûts de transaction et les délais de dédouanement; toutes les activités à caractère commercial et industriel ont été transférées au secteur privé, y compris la gestion du terminal à conteneurs.

- Le gouvernement a également réalisé des progrès sensibles dans la réforme du secteur forestier : les missions de l'ANAFOR ont été précisées et un plan social a été mis en œuvre; par ailleurs, le système d'attribution des titres d'exploitation par appel d'offres et en présence d'un observateur indépendant a été renforcé.
- Dans le secteur financier, la Bourse de Douala a été créée et le processus d'agrément des institutions de microfinance du Cameroun se poursuit.
- En matière de réforme des entreprises publiques, les autorités ont adopté de nouveaux plans d'action pour la privatisation de la société de télécommunications (CAMTEL) et de la société des eaux (SNEC), après les premiers appels d'offres infructueux.

Amélioration de la gouvernance

6. Diverses mesures ont été prises pour améliorer la gouvernance, mais les autorités reconnaissent que d'autres progrès sont nécessaires.

- Le nouveau code des marchés publics a été adopté en septembre 2004; il vise essentiellement à renforcer la transparence et à assurer un contrôle indépendant des procédures de passation des marchés.
- Un plan d'action prioritaire pour la réforme du système judiciaire a été approuvé fin 2003, et sa mise en œuvre a démarré. Par ailleurs, des lois fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Chambre des comptes et du Conseil Constitutionnel ont été promulguées respectivement en avril 2003 et avril 2004.
- Des cellules de lutte contre la corruption ont été mises en place dans tous les ministères et autres services publics, et des ressources financières ont été affectées à leur fonctionnement et un plan d'action a par ailleurs été approuvé pour chacune des cellules.
- Le Président de la République a ratifié la convention de l'ONU contre la corruption en mai 2004. La ratification de cette convention permet d'inclure le détournement des biens publics, le blanchiment des produits du crime, le trafic d'influence, l'abus de pouvoir et la soustraction de biens dans le secteur privé dans le champ des actes considérés comme actes de corruption.

Évolution des secteurs sociaux

7. En 2004, le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de réduction de la pauvreté et des stratégies sectorielles de l'éducation et de la santé.

- En matière d'éducation, la carte scolaire a été mise à jour, des enseignants vacataires ont été recrutés dans l'enseignement primaire, et des salles de classe ont été construites et équipées dans des établissements primaires et secondaires. Des progrès

sensibles ont été réalisés en ce qui concerne les taux de scolarisation bruts et la réduction des disparités entre garçons et filles; toutefois, les taux de redoublement et d'abandon scolaire demeurent élevés. Un cadre de dépenses à moyen terme pour l'éducation a été actualisé en 2004.

- En matière de santé, les programmes spécifiques (paludisme, VIH/sida, médicaments et vaccination) ont été exécutés en parallèle avec un programme de sensibilisation. À cet égard, les actions ont visé à i) réduire le prix des moustiquaires traitées; ii) réduire le coût du traitement du VIH/sida; iii) soigner gratuitement la tuberculose; et iv) intensifier les campagnes de vaccination. L'enquête démographique et de santé de 2004 a révélé une amélioration des indicateurs de santé : de 1998 à 2004, le taux de mortalité infantile a baissé de 3 points pour s'établir à 74 pour 1000; le taux de mortalité juvénile a chuté de 8,7 points pour s'établir à 142 pour 1000, et la couverture vaccinale s'est accrue considérablement. Le taux de prévalence du VIH/sida est actuellement estimé à 5,5 % de la population adulte.
- L'enquête sur le suivi de dépenses publiques et la satisfaction des bénéficiaires dans le secteur de la santé réalisée en 2003 a permis notamment i) de constater le manque d'exhaustivité des informations fournies par les gestionnaires des crédits surtout en ce qui concerne le budget d'investissement public, ii) de noter le mauvais fonctionnement des commissions locales de passation des marchés publics, et iii) de relever le décalage existant entre la qualité des prestations et le montant des crédits engagés. Du côté des bénéficiaires, l'insuffisance qualitative et quantitative des effectifs du personnel soignant, l'insuffisance de la capacité d'accueil des patients et le faible niveau de rémunération du personnel sont les principales contraintes relevées. Sur la base de ces résultats, un plan d'action prioritaire a été adopté en avril 2004. Les actions retenues dans ce plan d'action visent notamment à mieux assurer la traçabilité de l'information budgétaire (production, diffusion et archivage), l'exécution efficace du budget de l'État et l'amélioration de l'offre des services de santé aux populations.

Déclencheurs du point d'achèvement

8. Des progrès sensibles ont été réalisés en ce qui concerne les conditions de passage au point d'achèvement relatives aux secteurs sociaux, forestier, et du transport, mais les résultats en matière de gouvernance ont été moins satisfaisants malgré les efforts déployés par le gouvernement dans ce domaine (voir annexe). En outre, le gouvernement n'a pu mener à bien le programme économique appuyé par un accord FRPC avec le FMI, ce qui a retardé le passage au point d'achèvement de l'initiative PPTE.

II. Programme pour 2005

9. Les principaux objectifs du gouvernement pour 2005 correspondent aux priorités énoncées dans le DSRP en 2003. Les autorités sont déterminées à poursuivre l'assainissement des finances publiques en vue de préserver la stabilité macroéconomique, à accroître

l'investissement et à stimuler la croissance économique, et à améliorer les indicateurs sociaux. Cela requiert :

- d'appliquer des mesures budgétaires vigoureuses pour assurer la viabilité de la dette à moyen terme en mobilisant des recettes non pétrolières pour compenser la baisse continue de la production pétrolière; de renforcer la gestion des dépenses publiques et l'investissement public (pour améliorer la fourniture d'énergie et renforcer les infrastructures de base, stimulant ainsi la croissance du secteur privé); et d'accroître la transparence des activités de l'État (notamment dans le secteur pétrolier) afin de rehausser la confiance;
- de poursuivre la restructuration et la privatisation des entreprises publiques afin de réduire la charge qu'elles font peser sur les finances publiques; et
- d'améliorer la gouvernance et le climat des affaires pour stimuler l'activité du secteur privé et la croissance.

Les principaux outils de politique économique que le gouvernement compte utiliser sont présentés ci-après.

A. Politique budgétaire

10. Le gouvernement a l'intention de déployer de vigoureux efforts en 2005 pour améliorer sensiblement la situation des finances publiques en mobilisant des ressources non pétrolières supplémentaires et en renforçant le contrôle des dépenses. Le programme budgétaire tient compte des résultats obtenus jusqu'à la fin décembre 2004. D'après ce programme, le déficit primaire non pétrolier devrait diminuer de 2,5 points de pourcentage du PIB non pétrolier en 2005, et le solde global (dons inclus) devrait afficher un excédent de 0,4 % du PIB.

11. Le gouvernement entend mobiliser des recettes non pétrolières supplémentaires en appliquant les mesures de politique fiscale prévues dans la loi de finances 2005. Le gouvernement prévoit que ces mesures relèveront le niveau des recettes non pétrolières de 1,2 point de pourcentage du PIB non pétrolier (ou 0,9 %, à l'exclusion des mesures ponctuelles), en le portant à 14,7 % du PIB non pétrolier.

- Les mesures de politique fiscale visent à élargir l'assiette fiscale et à renforcer l'application des règles fiscales de la CEMAC. La loi de finances 2005 : i) augmente le taux de la TVA de 0,5 point en le faisant passer de 17 à 17,5 %; ii) supprime les exonérations de TVA sur le matériel informatique et sur certaines denrées alimentaires (viande, poisson surgelé et sucre); iii) supprime l'exonération partielle des droits d'accise sur les boissons alcoolisées et le tabac produit localement; iv) accroît l'imposition des jeux de hasard; v) impose des droits d'enregistrement de 5 % sur les marchés publics d'un montant inférieur à 5 millions de francs CFA; et vi) accroît les droits de timbre et la vignette automobile.

- En outre, et à titre temporaire, le gouvernement conservera au niveau central la moitié de la surtaxe sur la TVA (centimes additionnels) destinée aux collectivités locales.
- En ce qui concerne l'administration fiscale et douanière, les autorités poursuivront pleinement la mise en œuvre des deux réformes ambitieuses lancées en 2004, à savoir l'impôt global sur le revenu et la création de la Division des grandes entreprises (DGE), et remédieront aux difficultés qui persistent. La DGE, dont les ressources matérielles et humaines seront renforcées, redoublera d'efforts afin d'atteindre un taux de déclaration de 100 % et de réduire de manière substantielle les restes à recouvrer des entreprises relevant de cette structure. Les contrôles fiscaux seront mieux organisés et plus systématiques afin d'améliorer la sincérité des déclarations des contribuables en matière de déclaration d'impôt, surtout en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des personnes physiques, la TVA et les droits d'accise. Le gouvernement améliorera la fiscalité forestière grâce aux nouvelles dispositions prévues dans la loi de finances 2005 pour combattre l'évasion fiscale générée par les exportations frauduleuses et la transformation informelle du bois. Il renforcera l'administration des douanes, en poursuivant notamment l'élimination des exonérations discrétionnaires et le passage du système de gestion des données douanières PAGODE au système automatisé SYDONIA, qui a été développé par la CNUCED et contient un fichier de la valeur.
- Si les mesures susmentionnées s'avèrent insuffisantes pour atteindre ses objectifs de recettes, le gouvernement est prêt à prendre d'autres dispositions pour accroître les recettes. Les mesures éventuelles seront examinées avec la mission d'assistance technique du Département des finances publiques prévue en avril/mai 2005 sur la politique et l'administration fiscales. Le gouvernement a pris note de l'inquiétude exprimée par les services du FMI sur la réintroduction d'une retenue à la source de la TVA pour les grandes entreprises et examinera cette mesure conjointement avec les experts du Département des finances publiques pendant leur mission. Enfin, le gouvernement envisage par ailleurs d'introduire une vignette sur le tabac importé afin d'éviter les manques à percevoir résultant des importations frauduleuses.

12. Le gouvernement s'efforcera de maximiser les recettes pétrolières. Les recettes pétrolières diminueront de 0,8 point de pourcentage du PIB (malgré la hausse des cours internationaux du pétrole) sous l'effet combiné du fléchissement des volumes de production, de l'augmentation de la décote sur le pétrole camerounais et de l'appréciation du franc CFA par rapport au dollar EU. Le gouvernement veillera à ce que la contribution de la Société nationale des hydrocarbures (SNH) soit transférée au Trésor comme prévu et conformément aux dispositions en vigueur, tout en s'assurant que la SNH continue de constituer les provisions requises pour la remise en état des sites pétroliers.

13. En ce qui concerne les dépenses budgétaires, le gouvernement est déterminé à les contenir dans les limites prévues par la loi de finances 2005, et à respecter les priorités établies dans le DSRP en faveur des secteurs concourant à la réduction de la pauvreté. Sur la

base des projections du programme, les dépenses courantes hors intérêts enregistreront une baisse de 1,6 point de pourcentage du PIB, tandis que l'investissement public progressera de 1,1 point de pourcentage du PIB pour atteindre 3 % du PIB. Les dépenses courantes seront maîtrisées grâce à la compression des dépenses non prioritaires, en particulier des dépenses de voyage, de construction dans les secteurs non prioritaires et d'acquisitions de matériel roulant. L'accélération de l'investissement public sera financée essentiellement grâce à l'utilisation des ressources PPTE, qui devrait enregistrer une progression de 0,7 % du PIB grâce à un allègement des procédures d'exécution desdites dépenses.

14. La maîtrise des dépenses sera une forte priorité en 2005, surtout en ce qui concerne les dépenses de biens et services. En particulier, le gouvernement n'effectuera pas de paiement de dépenses non encore engagées au titre de l'exercice 2005 ou des exercices antérieurs (sauf pour les frais de justice, qui feront l'objet d'un suivi rigoureux). Les engagements de dépenses ne seront faits que sur des crédits budgétaires correspondant à la nature des dépenses effectives au niveau du ministère concerné. Les «interventions directes» de la SNH sont des paiements effectués directement par cette entreprise au nom de l'État; ces paiements sont enregistrés de manière rétroactive dans les opérations budgétaires. Depuis le début 2005, toutes les interventions directes, qu'elles se rapportent à la souveraineté ou à d'autres dépenses, requièrent l'autorisation préalable du Ministre de l'économie et des finances et ne peuvent être autorisées que sur les crédits restants du budget ministériel compétent et en correspondance avec la nature des dépenses. Hormis les dépenses de souveraineté, ces interventions seront supprimées le plus rapidement possible, au plus tard le 1^{er} juillet 2005, afin de renforcer la maîtrise des dépenses au Ministère de l'économie et des finances. Les autres charges quasi-budgétaires de la SNH seront limitées à 32 milliards de francs CFA en 2005.

15. Au cours de l'exercice 2005, le gouvernement mettra en œuvre des mesures de régulation budgétaire destinées à s'assurer que le niveau des dépenses soit compatible avec la trésorerie de l'État. Dans ce cadre, des quotas trimestriels d'engagement seront fixés aux administrations. Pour le premier et le deuxième trimestres de l'année, les plafonds ont été fixés à 190 milliards de francs CFA et 222 milliards de francs CFA, respectivement.

16. Bien que le gouvernement ait redoublé d'efforts pour mobiliser les recettes non pétrolières et contenir les dépenses, il sera confronté à de fortes contraintes financières en 2005. Le gouvernement ne pourra pas honorer toutes ses obligations extérieures, mais il a l'intention d'apurer les arriérés techniques accumulés en fin 2004 et de solliciter un nouveau rééchelonnement de la dette bilatérale et commerciale du Cameroun plus tard en 2005 (voir paragraphe 32). En ce qui concerne les obligations au titre de la dette intérieure, le gouvernement élaborera, avant fin février 2005, en conformité avec le programme budgétaire trimestriel, le plan d'apurement pluriannuel des arriérés intérieurs /de la dette intérieure identifiés au cours d'audits successifs et non encore réglés. Les négociations avec certains créanciers non bancaires de l'État, y compris la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS), débiteront avant la fin février 2005. En outre, un audit de la dette intérieure de l'État est en cours et sera terminé avant la fin mars 2005 afin d'établir le montant des arriérés/de la dette accumulés depuis les audits précédents; un plan d'apurement des arriérés

qui n'auront pas encore été réglés sera élaboré avant la fin avril 2005, en conformité avec la programmation budgétaire trimestrielle. Un plan d'apurement pluriannuel de la dette intérieure au delà de 2005 sera élaboré avant fin juin 2005.

17. Afin d'améliorer la situation financière de l'État en 2005, le gouvernement compte mobiliser des ressources supplémentaires en maximisant le paiement des dividendes par les entreprises publiques rentables, et en mettant en vente une partie des participations de l'État dans certaines sociétés, par l'intermédiaire notamment de la Bourse de Douala. À cet effet, une première liste de cinq entreprises composée de SEMC (production et distribution d'eau minérale), SOSUCAM (production et commercialisation de sucre de canne), SOCATRAL (production de tôles en aluminium), ALUBASSA (production d'articles ménagers en aluminium) et SAFACAM (palmier à huile, hévéa, foresterie) a déjà été arrêtée.

18. Le gouvernement entend améliorer la gestion de la trésorerie de l'État en 2005. Les ressources de l'État (à l'exception des comptes listés au paragraphe 23 du protocole d'accord technique), seront consolidées dans le compte unique du Trésor à la BEAC avant la fin juin 2005. À cet effet, les comptes que les administrations publiques détiennent dans les banques commerciales seront clôturés et les soldes de ces comptes seront transférés au compte courant du Trésor à la BEAC. Aucun nouveau compte ne sera ouvert dans les banques commerciales à partir du 31 mars (à l'exception des comptes listés au paragraphe 23 du protocole d'accord technique). Seul le Trésor sera habilité à ouvrir le cas échéant au sein du compte unique du Trésor à la BEAC des sous comptes dont il sera le seul opérateur afin de faciliter ses opérations de trésorerie interne. Une administration publique pourra ouvrir un compte de dépôt au sein du Trésor lorsque son utilité sera justifiée.

B. Transparence dans la gestion des finances publiques

Gestion et contrôle des finances publiques

19. Le renforcement de la gestion des données contribuera sensiblement à améliorer le suivi de l'exécution du budget. Le gouvernement entend utiliser plus efficacement le système intégré d'information et de gestion financière (SIGEFI), qui est devenu opérationnel en 2003. Les liens informatiques manquants, surtout en ce qui concerne les dépenses d'investissement, seront établis en 2005. Conformément aux recommandations de la mission d'assistance technique effectuée en décembre 2004 par le Département des finances publiques sur la gestion des données budgétaires, et en s'appuyant sur le SIGEFI, le gouvernement accélérera la production des rapports financiers en établissant une version préliminaire des balances du Trésor au plus tard trois semaines après la fin du mois de référence. À partir de la balance du Trésor de février 2005, un TABORD base caisse sera élaboré, conformément aux balances du Trésor, ainsi qu'un tableau préliminaire des dépenses (suivant le même format que le TABORD base caisse), qui présente les dépenses engagées (ordonnancements) ou payées mais non encore attribuées à une ligne budgétaire. En s'appuyant sur les balances du Trésor définitives, et à partir des données de la fin février, une version actualisée du TABORD base caisse et un TABORD base engagement seront élaborés au plus tard deux mois après la fin

du mois de référence. Enfin, pour accroître la transparence, le gouvernement commencera à publier des documents mensuels sur le suivi de l'exécution du budget avant la fin juin.

20. Le gouvernement poursuivra l'assainissement du fichier de la solde des administrations publiques. Il compte publier les résultats de la mise en œuvre du Système informatique de gestion intégrée des personnels de l'État et de la solde (SIGIPES) dans les quatre ministères pilotes (fonction publique, économie et finances, santé et éducation) avant la fin mars 2005. Il entend stabiliser ce système sur les sites pilotes et s'assurer de toutes ses fonctionnalités avant la fin décembre 2005.

Secteur pétrolier

21. S'agissant du secteur pétrolier, qui contribue significativement à l'activité économique et aux recettes budgétaires, le gouvernement entend poursuivre ses efforts de promotion de la transparence.

- Le gouvernement a annoncé son intention d'adhérer à l'Initiative de transparence des industries extractives (*Extractive Industries Transparency Initiative—EITI*).
- Dans ce contexte, le gouvernement entend donner une plus grande importance à la publication des informations concernant la prospection, la production et les ventes de pétrole brut au Cameroun, qui sont assurées par la SNH et d'autres compagnies pétrolières, ainsi qu'aux recettes générées par ces activités et transférées au Trésor. Le gouvernement publiera avant la fin juin 2005 sur le site internet de la SNH et sur celui du Premier Ministre des données trimestrielles sur la production totale de pétrole, les prix, et les recettes de l'État de l'année 2004 et du premier trimestre de 2005, et actualisera ces informations chaque trimestre par la suite.
- Le gouvernement et la SNH publieront sur leur sites internet les points saillants des audits de la SNH au titre du mandat et du fonctionnement ainsi que les comptes de celle-ci et l'opinion y afférente du Commissaire aux comptes. Cette publication se fera avant la fin juin 2005 en ce qui concerne les exercices 2000/01, 2001/02, Transitoire 2002, et 2003.
- Le gouvernement se rapprochera des compagnies pétrolières opérant au Cameroun pour obtenir leur accord en vue de la publication des principaux éléments des accords de partage de la production.

Ressources PPTE

22. Le gouvernement est déterminé à améliorer l'utilisation et la transparence des ressources provenant de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE. Conformément au plan d'accélération de l'utilisation des ressources PPTE pour les projets approuvés, le gouvernement a l'intention de donner suite aux résultats de l'audit de 2004 portant sur les activités de 2001–03 avant fin mars 2005. Il précisera également avant fin mars 2005 la liste

des projets déclarés éligibles par le Comité consultatif (CCS) et établira des priorités dans ce cadre. En outre, afin de promouvoir la transparence, les fonds alloués aux projets PPTE resteront dans le circuit du Trésor public et ne seront plus virés dans les comptes ouverts à la CAA à l'exception de fonds de contrepartie régis par des conventions spécifiques avec les bailleurs de fonds extérieurs. Tous les comptes ouverts à la CAA pour l'exécution des projets PPTE en dehors de fonds de contrepartie seront clôturés et les soldes transférés au Trésor Public. Les dépenses qui n'auront pas été effectivement engagées ne seront pas payées. La réorganisation du gouvernement du 8 décembre 2004 renforce la coordination interministérielle en ce qui concerne l'utilisation des ressources PPTE et permettra par ailleurs de redynamiser les activités du Comité de suivi de la réalisation des projets PPTE (CSR). Avant fin mai 2005, et en application des conditions du passage au point d'achèvement de l'Initiative PPTE, le gouvernement lancera un audit de l'utilisation des ressources PPTE en 2004.

23. Le gouvernement déposera dans le compte PPTE ouvert auprès de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) tous les montants obtenus en 2005 au titre de l'assistance intérimaire octroyée dans le cadre de l'initiative PPTE ainsi que ceux relatifs à l'allégement supplémentaire de la dette. Il élaborera, en juin 2005, en consultation avec les services du FMI, un plan de reversement dans le compte PPTE des sommes dues au titre de l'assistance intérimaire antérieure; le montant de ces arriérés s'élevait à 76 milliards de francs CFA en fin 2004.

Décentralisation budgétaire

24. L'État adoptera une démarche prudente tout au long du processus de décentralisation budgétaire envisagé. Les autorités consulteront les services du FMI avant de procéder à toute modification importante du cadre fiscal actuel. Soucieux de préserver la stabilité des finances publiques, le gouvernement établira un cadre solide pour la décentralisation, en analysant l'incidence financière de plusieurs systèmes de décentralisation avant d'en choisir un et de procéder à sa mise en place. La capacité de l'État à orienter sa politique fiscale devra être préservée et les emprunts des collectivités territoriales décentralisées devront être soumis à des contrôles adéquats. Le renforcement des capacités administratives au niveau local devra être assuré également pour permettre aux collectivités territoriales décentralisées d'assurer en temps utile la préparation, l'exécution et le contrôle de leurs budgets.

25. En 2005, le gouvernement retiendra de façon temporaire au niveau central la moitié des centimes additionnels sur la TVA. Cette mesure sera réexaminée dans le contexte de la détermination du partage des recettes avec les communautés locales.

C. Politiques vis-à-vis des entreprises publiques

26. Le gouvernement est déterminé à réduire les pertes des entreprises publiques, qui ont pesé sur les finances publiques ces dernières années. Pour démontrer l'importance qu'il attache au rétablissement de la discipline budgétaire dans ses relations avec les entreprises publiques ou de service public, le gouvernement procédera de façon régulière au règlement

de toutes les factures des entreprises concernées (notamment CAMAIR, SNEC, CAMRAIL, AES-SONEL, CAMTEL).

27. Pour certaines des plus grandes entreprises (CAMAIR, CAMTEL, SNEC, CDC) le gouvernement compte accélérer le processus de désengagement de l'État en 2005. Une enveloppe de 45 milliards de francs CFA est prévue dans le budget pour la mise en œuvre des stratégies de privatisation de ces entreprises et la restructuration de la CAMPOST. Cette enveloppe ne sera utilisée qu'après l'adoption d'une stratégie de privatisation et/ou d'un plan d'action, suite à des consultations avec les services du FMI et de la Banque mondiale.

- En ce qui concerne la CAMAIR, le gouvernement a décidé en décembre 2004 de mettre en œuvre une stratégie de scission/liquidation/privatisation. Dans ce cadre, il a confié à la SFI le mandat de conseiller principal pour appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre de cette stratégie. Une stratégie détaillée et un plan d'action assorti de délais précis sera élaboré d'ici fin juin 2005 avec la SFI, adoptée par le gouvernement au plus tard fin juillet 2005 et la mise en œuvre commencera dès le mois d'août 2005. Dans ce contexte, un administrateur provisoire a été nommé à la tête de la CAMAIR en février 2005; sa mission principale est la mise en œuvre du processus de scission/liquidation/ privatisation en collaboration étroite avec le Conseiller principal du gouvernement, sous la supervision du Ministre de l'économie et des finances et du Ministre des transports.
- Le gouvernement, en collaboration avec la Banque mondiale, continue à mettre en œuvre les plans d'action adoptés pour la privatisation des entreprises publiques de télécommunications et de distribution d'eau (CAMTEL, SNEC) dont les appels d'offres n'ont pas abouti du fait des négociations infructueuses avec les adjudicataires provisoires en 2003/2004. Pour mener à bien le processus de privatisation, le gouvernement entend prendre un certain nombre de mesures pour accélérer la privatisation de CAMTEL et la création d'un partenariat public/privé pour SNEC, en contribuant notamment à leurs plans d'investissement préalablement approuvés par le Comité interministériel.
- Pour la CAMTEL, le gouvernement mettra en œuvre le plan d'action élaboré avec la Banque mondiale comme suit : le conseiller du gouvernement pour la privatisation sera recruté d'ici mars 2005, la stratégie de privatisation sera adoptée avant fin juillet 2005 et la recherche d'un investisseur privé majoritaire débutera sous une forme convenue avec la Banque mondiale au plus tard en décembre 2005.
- Pour la SNEC, le gouvernement compte également adopter un plan de privatisation en mai 2005 et lancer un avis d'appel d'offres pour un partenariat public/privé (PPP) en décembre 2005. En outre, les tarifs de l'eau, dont le niveau est resté inchangé depuis 1994, seront progressivement relevés pour permettre à l'entreprise d'atteindre des niveaux lui permettant d'assurer le recouvrement des coûts dans le cadre d'une gestion améliorée. À cet effet, le gouvernement envisage d'arrêter les modalités pour augmenter au deuxième semestre de l'année 2005 les tarifs de l'eau distribuée par la

SNEC, sur la base des simulations qui seront effectuées grâce au modèle financier à mettre en place dans le cadre de la préparation de l'appel d'offres pour le PPP.

- Le gouvernement procédera à la privatisation des trois filières restantes (huile de palme, hévéa et banane) de la CDC, le complexe agro-industriel. À cet effet i) la stratégie de privatisation sera validée avant fin mai 2005, ii) une banque d'affaires sera recrutée et des études complémentaires initiées avant fin août 2005 et iii) le dossier d'appel d'offres sera approuvé en décembre 2005.
- En ce qui concerne la Société de développement du coton (SODECOTON), le gouvernement compte recruter un cabinet indépendant de réputation internationale pour analyser l'organisation du secteur, les contraintes du marché international, et réaliser une étude diagnostique sur la société afin d'identifier les options de privatisation d'ici la fin de 2005.

28. Dans l'ensemble, le suivi de la situation globale des entreprises publiques sera renforcé. Dans le cadre de l'audit en cours susmentionné de la dette intérieure, le gouvernement projette d'identifier les dettes croisées entre l'État et les entreprises publiques d'ici fin juin 2005. Dans ce cadre, il établira également, dans la perspective du point d'achèvement de l'initiative PPTE et des actualisations de l'analyse de la viabilité de la dette extérieure, un état détaillé pour chaque entreprise de ses engagements extérieurs. Il assurera par la suite un suivi annuel de la dette extérieure des entreprises publiques. Par ailleurs, une évaluation de la situation consolidée de 20 des plus grandes entreprises publiques sera effectuée d'ici fin juin 2005 sur la base des comptes financiers de 2004 et mise à jour régulièrement.

D. Politiques monétaires et financières

29. Les objectifs de la politique monétaire demeurent axés sur le maintien d'un taux d'inflation faible et de la parité fixe entre le franc CFA et l'euro. Le programme monétaire pour 2005 prévoit i) une augmentation des créances bancaires nettes sur l'État de 35 milliards de francs CFA à la fin de 2005, reflétant surtout un important tirage sur le compte PPTE, compensé en partie par le remboursement de la dette titrisée à la BEAC et aux banques commerciales et des engagements nets envers le FMI; ii) un accroissement du crédit au secteur privé de 6,1 %; et iii) une contribution de 15 milliards de francs CFA du Cameroun aux avoirs extérieurs nets de la BEAC à la fin décembre 2005. D'après ce programme, la masse monétaire devrait s'accroître de 7,6 % en 2005.

30. En vue de consolider le secteur financier, le gouvernement redoublera d'efforts pour résoudre les difficultés financières des institutions financières publiques.

- En ce qui concerne la CAMPOST, le gouvernement est conscient de sa responsabilité financière particulière, puisque les dépôts sont garantis par l'État. Dans l'immédiat, le gouvernement a décidé de verser tous les nouveaux dépôts reçus depuis le mois de janvier 2005 dans un compte spécial ouvert à la BEAC. Les mesures suivantes seront

prises dans les mois à venir : i) un audit sera réalisé d'ici fin juin 2005 pour déterminer le niveau réel du passif de la CAMPOST et un bilan provisoire sera dressé à la fin août 2005 présentant les activités postales séparément des activités financières; ii) une équipe de consultants sera recrutée pour assister la Direction générale dans la restructuration de l'entreprise d'ici fin septembre 2005; iii) un plan social sera établi d'ici juillet 2005 et mis en œuvre au courant de 2005; et iv) le gouvernement initiera à partir d'août 2005 un processus visant à la séparation des activités financières et postales. D'ores et déjà, la COBAC prépare à la demande du gouvernement une analyse des conditions d'éligibilité que doit remplir la filiale financière de la CAMPOST pour obtenir l'agrément qui lui permettra de fonctionner en tant qu'institution financière. La CAMPOST, pour le compte de sa future filiale, initiera les actions nécessaires à l'obtention de l'agrément à partir de fin septembre 2005.

- Pour ce qui est du Crédit foncier du Cameroun, le plan de restructuration élaboré en 2003 sous la supervision de la COBAC sera rigoureusement appliqué; la COBAC continuera à suivre sa mise en œuvre de façon trimestrielle. En particulier, les efforts seront redoublés pour recouvrer les créances douteuses. De plus, le gouvernement lancera en 2005 une étude sur i) la participation du secteur bancaire au financement de logements privés, rôle actuellement joué surtout par le Crédit foncier, et ii) la réorientation de la subvention actuellement versée au Crédit foncier, financée à partir d'un prélèvement sur le revenu, destiné au financement du logement social.

31. Au niveau national, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre des initiatives régionales visant à assainir le secteur financier et à promouvoir la transparence. Dans le secteur de la microfinance, le recensement de toutes les institutions de microfinance sera effectué sous la supervision de la COBAC d'ici fin mars 2005. Les institutions de microfinance agréées feront l'objet d'un suivi financier et comptable élémentaire par la COBAC, en collaboration avec le Ministère de l'économie et des finances, en attendant la mise en place d'un plan comptable approprié. Le gouvernement veillera à la fermeture effective des institutions de microfinance radiées. La collaboration avec l'Association nationale des entreprises de microfinance du Cameroun (ANEMCAM) sera renforcée. En outre, les autorités ont pris l'engagement de créer une agence nationale d'investigation financière (ANIF) avant fin mai 2005 conformément aux règlements de la CEMAC visant à lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

E. Secteur extérieur

Renforcement de la gestion de la dette extérieure

32. Compte tenu des fortes contraintes budgétaires, le gouvernement ne sera pas en mesure de remplir pleinement ses obligations venant à échéance vis-à-vis des créanciers bilatéraux et commerciaux dans un proche avenir. Le gouvernement a l'intention de demander un nouveau rééchelonnement au Club de Paris vers plus tard en 2005, lorsqu'un programme économique triennal susceptible d'être appuyé par le FMI dans le cadre d'un

nouvel accord FRPC aura été avalisé par le Conseil d'administration de l'institution. Afin de réduire le stock des arriérés au titre de la dette extérieure envers les créanciers commerciaux, le gouvernement poursuivra ses efforts pour obtenir un accord à des conditions comparables avec les créanciers commerciaux qui n'ont pas participé à l'opération de rachat en août 2003.

Politique commerciale

33. Le Cameroun entend promouvoir le renforcement de l'intégration régionale dans la zone CEMAC et œuvrer pour la diminution du nombre de catégories et la baisse des taux du tarif extérieur commun. De même, le gouvernement précisera en 2005 les modalités pratiques et opérationnelles relatives à la charte des investissements qu'il a adoptée conformément à la charte commune de la CEMAC.

F. Gouvernance et autres réformes structurelles

Gouvernance

34. Le gouvernement entend adopter des mesures décisives dans le cadre de la poursuite de son programme d'amélioration de la transparence et de la gouvernance. Avant la fin juin 2005, le gouvernement achèvera, avec l'aide des bailleurs de fonds, la mise à jour complète de son programme national de gouvernance. Le gouvernement poursuivra la mise en œuvre de son plan d'action prioritaire pour la réforme du système judiciaire, qui vise à combattre la corruption par l'amélioration et l'application des lois, le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire et en améliorant les conditions de travail des employés du système judiciaire. Il élaborera également une loi d'application relative à la convention des Nations Unies de lutte contre la corruption au Cameroun.

35. Le gouvernement a l'intention de rendre opérationnelle la Chambre des comptes avant fin décembre 2005 et de poursuivre l'exécution du plan d'action pour la mise en place du Conseil constitutionnel. Des crédits ont été prévus dans le budget 2005 pour l'acquisition et l'aménagement des locaux qui abriteront la Chambre des comptes, la formation du personnel et l'élaboration des manuels de procédure.

Politiques sociales et suivi et mise à jour de la stratégie de réduction de la pauvreté

36. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie énoncée dans le DSRP en 2003. Celui-ci a fait l'objet d'un examen dans le premier rapport d'étape annuel (couvrant la période avril 2003–mars 2004) qui a été soumis au FMI et à la Banque mondiale en juillet 2004. Le gouvernement continuera à élaborer des rapports d'étape annuels pour rendre compte des progrès réalisés, conformément aux recommandations du Comité technique de suivi et d'évaluation des activités de mise en œuvre du DSRP, et la qualité analytique du rapport sera améliorée. Le gouvernement a lancé une étude visant à améliorer le suivi participatif. Les termes de référence ont été élaborés et soumis aux partenaires au développement et à la société civile afin de recueillir leurs observations et seront finalisés au plus tard à fin mars 2005.

37. Le prochain rapport d'étape annuel sur l'avancement de la mise en œuvre du DSRP sera achevé en fin septembre 2005. Dans l'intervalle, le gouvernement révisera, avant fin juin 2005, certains éléments clés du DSRP, en vue de préparer notamment le budget 2006 et le programme économique triennal pour lequel le gouvernement entend solliciter la conclusion d'un nouvel accord FRPC avec le FMI. Ces éléments sont les suivants : i) la mise à jour du cadre macroéconomique à moyen terme et des projections sur le taux de pauvreté; ii) la mise à jour des sections du DSRP concernant les sources de la croissance et le rôle du secteur privé; iii) les notes présentant les grandes lignes de stratégies sectorielles à moyen terme (par exemple sur les questions liées au développement de l'industrie, du commerce, du tourisme, des mines, de l'énergie, des postes et télécommunications, et de la décentralisation); et iv) l'élaboration d'un cadre global de dépenses à moyen terme en s'inspirant des nouvelles composantes sectorielles qui sous-tendront l'ensemble de la stratégie budgétaire et du DSRP. Il termine actuellement l'élaboration d'un document de stratégie de développement social traitant notamment de l'emploi, de la protection sociale et de la solidarité nationale, de la promotion de l'équité et de l'égalité entre les sexes, de la satisfaction des besoins essentiels, de l'éducation sociale, des problèmes spécifiques liés au développement urbain.

38. Afin d'améliorer le suivi de l'impact du DSRP et l'analyse de l'évolution de la pauvreté, le gouvernement procède graduellement à la mise en place d'un dispositif statistique capable d'aider à la production des indicateurs de suivi du DSRP et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La mise en œuvre de ce dispositif bénéficie de l'appui des partenaires au développement. Pour accélérer la production de l'information statistique, le gouvernement rendra l'Institut national de la statistique entièrement fonctionnel en mettant en place ses organes de gestion. En outre, le gouvernement a démarré les opérations préparatoires à la réalisation d'un nouveau recensement général de la population et de l'habitat (RGPH); la collecte des données se réalisera avant fin 2005.

Réforme du secteur pétrolier aval

39. Le gouvernement a l'intention de poursuivre la libéralisation des activités en aval dans le secteur pétrolier. En dépit du manque de compétitivité de la raffinerie nationale SONARA (dû en partie à une technologie incomplète et à sa taille limitée), le gouvernement estime que celle-ci est essentielle pour assurer la sécurité énergétique intérieure. À cet effet, il assure la protection du marché pour les produits de la SONARA en limitant les importations à 20 % de la demande nationale et en appliquant une surcharge au-dessus des prix internationaux. Le gouvernement est conscient des coûts importants que cela impose à l'économie, et il est déterminé à les réduire. Une possibilité pourrait consister à rechercher un partenaire privé prêt à investir dans l'amélioration de la technologie (hydrocraquage) pour permettre l'exploitation de la raffinerie sur une base compétitive. En attendant, le gouvernement permettra à la SONARA de récupérer les pertes considérables enregistrées en 2004 du fait du ralentissement et de la suspension ultérieure du mécanisme d'ajustement mensuel des prix intérieurs des produits pétroliers en fonction des cours internationaux. Les prix du carburant ont été relevés en décembre 2004 et en janvier 2005, et les mécanismes d'ajustement seront entièrement rétablis à partir de février 2005, tandis qu'un élément de récupération des pertes s'y ajoutera au cours de l'année 2005 afin de recouvrer entièrement

les pertes enregistrées en 2004. En outre, l'État poursuivra le suivi rigoureux du contrat de performance de la SONARA.

40. S'agissant de la Société camerounaise des dépôts pétroliers (SCDP), le gouvernement poursuivra la mise en œuvre du plan d'action élaboré conjointement avec la Banque mondiale et l'adoptera en mai 2005 en vue de privatiser cette société.

Secteur forestier

41. Le gouvernement continuera à mettre en œuvre et à approfondir les réformes dans les domaines forestier et de la protection de l'environnement, réformes qui avaient été lancées dans le cadre du troisième crédit à l'ajustement structurel (CAS III). En particulier, avant la fin juin 2005, le gouvernement s'attachera à i) signer (ou émettre un rejet motivé) des actes faisant état de la propriété foncière dans 38 unités forestières aménagées (décrets de classement); ii) signer les contrats de concession définitive avec les sociétés en règle avec les dispositions juridiques et réglementaires en vigueur; iii) signer un nouveau contrat de trois ans avec un observateur indépendant, sans pour autant cesser d'utiliser efficacement sur le terrain les services de l'observateur indépendant actuel jusqu'à ce que le nouvel observateur soit opérationnel.

Secteur de l'énergie

42. Les problèmes énergétiques constituent une préoccupation majeure du gouvernement, l'insuffisance des ressources électriques ayant limité la croissance économique. Après avoir privatisé la Société nationale d'électricité (SONEL) avec le concours de la SFI, et au regard de l'offre insuffisante d'énergie qui constitue un handicap important pour les activités industrielles, le gouvernement met progressivement en place en collaboration avec la Banque mondiale et l'AFD les éléments de sa stratégie de renforcement de cette offre à moyen et à long terme. Dans ce cadre, le gouvernement travaillera en étroite collaboration avec la Banque mondiale pour accélérer les préparatifs de la construction éventuelle d'une centrale alimentée au gaz naturel à Kribi, et pour mener une étude globale sur le secteur énergétique afin de déterminer la meilleure stratégie qui permettra au Cameroun de jouir de la sécurité énergétique à plus long terme; cette étude déterminera la séquence optimale de construction des centrales électriques en s'appuyant sur des critères tels que le coût et l'impact sur l'environnement.

Secteur des transports

43. Le gouvernement a réalisé des progrès très importants dans la mise en œuvre de la réforme du secteur portuaire, particulièrement en ce qui concerne le port de Douala. Il entend achever cette réforme en 2005, notamment par l'introduction des technologies modernes de l'information dans le système d'exploitation portuaire. Dans le secteur du transport ferroviaire, le gouvernement tiendra ses engagements auprès de l'opérateur privé conformément à la convention de concession, et il versera comme prévu la subvention annuelle de 2,5 milliards de francs CFA convenue pour le service public de voyageurs, sur la

base du rapport de l'audit établi à cet effet. Le gouvernement assurera également le paiement des arriérés dus à ce titre. En retour, il exigera du concessionnaire qu'il respecte également les engagements pris, notamment en matière d'investissement et de qualité de service. S'agissant du transport routier, le gouvernement est déterminé à réhabiliter le réseau routier dont l'état s'est beaucoup dégradé à cause d'un entretien insuffisant. À cet effet, il s'engage à : i) mettre en œuvre le protocole d'accord conclu avec l'Union européenne en mai 2004; (ii) accroître les ressources allouées au financement de l'entretien routier; et iii) réaliser les réformes institutionnelles, dont celle du Fonds routier. Au regard du coût très élevé de la réhabilitation et de l'entretien du réseau routier, le gouvernement mettra tout en œuvre pour mobiliser les financements extérieurs disponibles, notamment les subventions de l'Union européenne.

G. Suivi du programme

44. Une action préalable (tableau 1), essentielle pour assurer la mise en œuvre en temps voulu du programme de référence pour 2005, devra être réalisée avant l'examen du programme par le Conseil d'administration du FMI.
45. Afin de suivre l'exécution du programme, le gouvernement a fixé des repères structurels (tableau 1) et des repères quantitatifs (tableau 2). Le gouvernement examinera la mise en œuvre du programme de concert avec les services FMI, à une fréquence trimestrielle.
46. En raison des incertitudes concernant les prix du pétrole brut, les concours budgétaires extérieurs, l'allégement de la dette extérieure et le produit des privatisations, le programme comporte des mécanismes d'ajustement automatique en cas d'imprévus qui sont expliqués dans le protocole d'accord technique ci-joint.
47. La mise en œuvre du programme fera l'objet d'un examen régulier dans le cadre des conseils de cabinet présidés par le Premier Ministre, chef de gouvernement. Le Ministre de l'économie et des finances supervisera l'exécution du programme, avec l'assistance du Comité technique de suivi des programmes économiques (CTS). Le CTS communiquera en temps utile aux services du FMI, dans les délais indiqués dans le protocole d'accord technique, toutes les données nécessaires pour suivre effectivement le programme appuyé par le FMI.
48. Les autorités poursuivront leurs efforts visant à élargir le champ de couverture des données et à améliorer la qualité et les délais de diffusion des données, en particulier dans le cadre du Système général de diffusion des données (SGDD). S'agissant de la comptabilité nationale, le gouvernement a produit une nouvelle série de comptes nationaux conforme au nouveau Système de comptabilité nationale adopté en 1993 (SCN 93). Dans ce cadre, le gouvernement et les services du FMI mettront en œuvre, après révision de certaines données, dès que possible la nouvelle série, qui sera essentielle pour la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques économiques.

Tableau 1. Cameroun — Action préalable et repères structurels du Programme de référence pour 2005

Action préalable

1. Signer un contrat avec le consultant chargé de la scission/liquidation/privatisation de la CAMAIR.

Repères structurels

1. Sur la base des données SIGEFI, élaborer un TABORD entièrement conforme à la Balance des comptes du Trésor, et élaborer avant fin mars 2005 le TABORD base caisse et base engagements pour les données à fin février 2005.
2. Élaborer et adopter un plan détaillé et assorti de délais précis pour la scission/liquidation/privatisation de la CAMAIR avant fin juin 2005.
3. Suspender l'ouverture de tout nouveau compte de l'État dans les banques commerciales à partir du 31 mars 2005 et fermer tous les comptes existants d'ici fin juin 2005.
4. Sur la base d'un audit de la dette intérieure à la fin 2004, élaborer avant la fin juin 2005 un échéancier de remboursement de ces montants.
5. Élaborer avant fin juin 2005, un plan d'action visant à reconstituer le stock des arriérés dû au compte PPTE domicilié à la BEAC.
6. Suspender toutes les avances de dépenses budgétaires effectuées par la SNH (*interventions directes*), hormis les dépenses de souveraineté, d'ici le 1^{er} juillet 2005.
7. Assurer une plus grande transparence dans le secteur pétrolier en publiant avant fin juin 2005 les points saillants des rapports d'audit de la SNH jusqu'en 2003 et, en cas d'accord avec les opérateurs, les accords de partage de la production et de concession.
8. Initier le processus de séparation des opérations postales et financières avant fin août 2005, y compris l'élaboration d'un bilan séparé provisoire.
9. Mettre à jour le plan d'action national visant à améliorer la gouvernance avant fin juin 2005.

Tableau 2. Cameroun – Repères quantitatifs prévus pour le programme de référence
(Milliards de francs CFA; montants cumulés à partir du 1er janvier 2005, sauf indication contraire)

	Fin mars	Fin juin	Fin sept.	Fin dec.
	Objectif du programme	Objectif du programme	Objectif du programme	Objectif du programme
Plafond d'accroissement des créances nettes du système bancaire sur l'administration centrale ¹	-53	-43	-48	-20
Plancher du solde budgétaire primaire non pétrolier ²	37	20	12	4
Plafond d'accumulation des arriérés de paiements extérieurs de l'administration centrale ^{3 4 5}	0	0	0	0
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs à moyen et à long terme, non concessionnels, contractés ou garantis par l'État ^{3 5 6}	0	0	0	0
Plafond du décaissement net de la dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale à échéance de moins d'un an ^{3 5 7}	0	0	0	0
Plancher des recettes non pétrolières de l'adm. centrale ⁸	281	531	791	1057
Plancher de réduction de la dette intérieure				
Dette structurée ⁹	23	34	69	80
Dette non structurée ⁹	1	2	3	4
Plancher de reconstitution des ressources du compte PPTE ¹⁰	4	9	12	18
Plancher paiements des créances aux services publics ¹¹				
SNEC	2	4	6	7
AES SONEL	2	3	5	6
CAMTEL	3	6	9	12
CAMRAIL	1	2	3	4
Pour mémoire :				
Recettes pétrolières	56	129	202	276
Allègement attendu de la dette extérieure	35	112	147	216
Financement extérieur du programme	0	0	17	23
dont FMI	0	0	11	0
Produit des privatisations	0	0	0	0
Encours des crédits nets à l'administration centrale ¹²	230	240	235	263

Sources : données communiquées par les autorités camerounaises; Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et estimations des services du FMI.

- 1/ Cet objectif est défini au paragraphe 12 et ajusté d'après la section C du protocole technique.
2/ Le solde budgétaire primaire non pétrolier est défini au paragraphe 11 du protocole technique.
3/ Repère structurel appliqué de façon continue.
4/ À l'exclusion des arriérés de paiements extérieurs rééchelonnables.
5/ En millions de dollars E.U.
6/ Termes définis aux paragraphes 2 et 3 du protocole technique.
7/ À l'exclusion du crédit normal lié aux importations.
8/ Les recettes non pétrolières sont définies au paragraphe 9 du protocole technique.
9/ La dette intérieure est définie dans le protocole technique (paragraphes 5 et 6).
10/ Cet objectif est défini au paragraphe 13 du protocole technique.
11/ Défini au paragraphe 14 du protocole technique.
12/ Hormis compte PPTE .

Progrès réalisés à fin 2004 en vue de remplir les conditions du passage au point d'achèvement de l'Initiative PPTE renforcée

La présente note intérimaire fait le point sur les mesures prises jusqu'à la fin 2004 pour atteindre les déclencheurs relatifs au point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Elle présente une mise à jour factuelle sans porter d'appréciation sur la réalisation de déclencheurs spécifiques. Des progrès tangibles ont été réalisés en ce qui concerne les déclencheurs relatifs aux secteurs sociaux et à la lutte contre le VIH/sida, mais l'amélioration de la gouvernance a été moins satisfaisante et le gouvernement n'a pas pu exécuter intégralement l'accord FRPC qui a expiré en décembre 2004. La gestion des dépenses publiques a été renforcée par la mise en place d'un système intégré de gestion financière; mais, cette mesure doit mieux s'inscrire dans les opérations normales de l'État et de communication de l'information financière afin d'accroître la transparence des finances publiques. Enfin, le DSRP est encore loin d'avoir été pleinement mis en œuvre depuis son élaboration en avril 2003.

Le gouvernement a mis sur pied un certain nombre de comités pour suivre les progrès réalisés dans l'application de la stratégie de réduction de la pauvreté, la réalisation des déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative PPTE, et l'utilisation des ressources PPTE pour financer les dépenses sociales; mais le fonctionnement de ces comités a été amoindri par une mauvaise coordination avec les activités normales du gouvernement.

Les avancées dans la mise en œuvre des déclencheurs du point d'achèvement de l'initiative PPTE ont été les suivantes :

1. Le DSRP complet a été élaboré et mis en œuvre de manière satisfaisante pendant au moins un an.

Le DSRP complet a été achevé en avril 2003, et en juillet 2003, les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale ont conclu qu'il constituait un cadre satisfaisant pour l'exécution de la stratégie des autorités en matière de réduction de la pauvreté. Le premier Rapport d'étape annuel sur la mise en œuvre du DSRP, qui examine l'exécution de la stratégie d'avril 2003 à mars 2004, a été soumis au FMI et à la Banque mondiale en juillet 2004. De façon générale, ce rapport d'étape présente une évaluation relativement peu critique des progrès accomplis, qui se sont avérés sensibles dans certains domaines mais modestes dans d'autres. Un domaine qui suscite des préoccupations particulières est celui des dépenses d'investissement, qui ont été systématiquement inférieures au niveau requis pour atteindre les objectifs du DSRP. Ceci compromet sérieusement les perspectives de croissance à moyen terme du Cameroun, compte tenu des besoins énormes du pays en matière d'infrastructures, surtout en ce qui concerne l'approvisionnement en énergie et en eau et le réseau routier.

2. L'environnement macroéconomique demeure stable et l'exécution d'un nouvel accord triennal au titre de la FRPC reste satisfaisante.

Au cours des dernières années, le Cameroun a affiché de bons résultats en matière de croissance et d'inflation, mais les résultats budgétaires se sont détériorés considérablement en

2004. Les recettes non pétrolières ont chuté de 14 ½ % du PIB non pétrolier en 2003 à 13 % en 2004. Les soldes budgétaires se sont dégradés de plus de 2 points de pourcentage du PIB; le déficit primaire non pétrolier s'est élevé à 2,4 % du PIB. De plus, les arriérés de paiement de la dette publique intérieure et des factures de services publics se sont accumulés et la situation financière de certaines grandes entreprises publiques s'est détériorée. L'accord FRPC n'a pas pu aboutir du fait de ces facteurs.

3. *L'épargne budgétaire attribuable à l'allègement de la dette a été utilisée conformément aux critères énoncés au point de décision.*

Le document relatif au point de décision requiert que les programmes et les projets spécifiquement liés à la réduction de la pauvreté soient identifiés comme tels afin de les distinguer des autres dépenses budgétaires. Même si cela a été fait, l'estimation globale des ressources pour les dépenses contre la pauvreté a été rendue difficile, car la ventilation des dépenses par fonction n'est pas complète, ce qui complique également l'évaluation de l'additionnalité des dépenses PPTE.

Le document préconise également l'ouverture d'un compte spécial du Trésor dans lequel sera déposée l'épargne budgétaire résultant de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE, ainsi qu'un audit régulier de ce compte avec publication des résultats de l'audit. Le compte a été ouvert et ses mécanismes d'utilisation fonctionnent. Toutefois, le gouvernement accuse du retard dans le transfert des ressources PPTE sur ce compte. Un audit de l'utilisation des ressources PPTE pour la période allant de juillet 2001 à décembre 2003 a été réalisé et présenté au Comité consultatif PPTE en septembre 2004. Un contrat est en préparation pour un autre audit sur l'utilisation des ressources PPTE en 2004.

En outre, le document du point de décision exige la mise en place d'un comité de suivi composé de représentants des bailleurs de fonds et de la société civile. Un tel comité a été établi en octobre 2002. Son travail en 2002–03 a consisté principalement à choisir des projets éligibles aux ressources PPTE. Mais la mise en œuvre de ces projets a été entravée par une mauvaise prise en compte des dépenses PPTE dans le cycle budgétaire, ralentissant ainsi le décaissement des fonds destinés aux projets. Toutefois, le processus a été sensiblement amélioré en 2004.

Par ailleurs, le document requiert qu'un comité interministériel coordonne la production de rapports financiers et techniques trimestriels sur l'utilisation des ressources PPTE, rapports qui seront examinés de concert avec le comité de suivi et publiés dans les médias. De plus, ces rapports doivent également faire l'objet d'un débat dans le cadre de séminaires régionaux semestriels. De volumineux rapports ont été publiés par le comité interministériel et examinés par le comité de suivi, mais ils demeurent largement descriptifs et n'analysent guère les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté. En outre, les séminaires régionaux n'ont pas été organisés.

Enfin, le critère requiert que les modalités de participation des bailleurs de fonds et de toutes les parties prenantes à l'utilisation et au suivi des ressources de d'allègement de dette soit présentée en détail dans le DSRP complet. Cela a été fait.

4. *Le CAS III a été achevé et les réformes sont exécutées de manière satisfaisante.*

Le troisième crédit à l'ajustement structurel, qui a été achevé en mars 2004, visait à appuyer une série de réformes politiquement complexes et ambitieuses dans le secteur des transports, les secteurs financier et forestier, ainsi que les privatisations. La longueur de la période consacré à la réalisation de ce vaste programme (depuis 1998) a permis une bonne internalisation des réformes envisagées.

4.1. *Secteur financier*

Toutes les conditions relatives au secteur financier et au CAS III ont été appliquées de manière satisfaisante. Les secteurs des banques et des assurances ont été effectivement restructurés, ce qui a permis d'améliorer la qualité et la disponibilité des services financiers.

4.2. *Privatisations*

Dans l'ensemble, des progrès tangibles ont été accomplis en ce qui concerne le programme de privatisations au titre du CAS II et du CAS III de la Banque mondiale. Les progrès ont été mitigés toutefois depuis le point de décision.

Certes, s'agissant des télécommunications, le gouvernement a ouvert le secteur à la concurrence en octroyant deux licences de téléphonie cellulaire, ce qui a entraîné l'amélioration du service et la baisse des coûts. De plus, certaines entreprises agro-industrielles comme la SOCAPALM, la CAMSUCO et l'unité de production de thé de la CDC ont été privatisées, favorisant ainsi l'accroissement des surfaces plantées et de la production.

Cependant, la société d'électricité privatisée (SONEL) a été privatisée, mais elle a connu de graves difficultés dues essentiellement au manque de ressources financières et de compétences en gestion. Aucune offre n'a été reçue pour la vente des trois unités restantes du complexe agro-industriel de la CDC. En outre, les négociations avec les soumissionnaires pour la société de téléphonie fixe (CAMTEL) et la société des eaux (SNEC) ont échoué. Malgré ces revers, le gouvernement est déterminé à privatiser les sociétés de télécommunications et d'eau ainsi que le complexe agro-industriel; avec l'assistance de l'AID, il a révisé sa stratégie de privatisation et relancé le processus.

4.3. *Secteur des transports*

Secteur routier. Un Fonds routier autonome a été créé en 1998 pour assurer un financement adéquat et un décaissement rapide pour les travaux d'entretien routier exécutés par le secteur privé. L'ampleur et la qualité des travaux d'entretien financés par le Fonds routier n'ont cessé d'augmenter au cours de ses trois dernières années de fonctionnement, même si les services fournis sont largement insuffisants par rapport aux besoins.

Réforme portuaire. De vastes et ambitieuses réformes institutionnelles ont été achevées, entraînant une réduction des coûts et des délais de dédouanement, ainsi qu'une rationalisation considérable des opérations.

4.4. *Secteur forestier*

Le Cameroun a été un pionnier en matière d'exécution de réformes politiquement très complexes et ambitieuses dans le secteur forestier pour améliorer la gouvernance. Ces réformes appuyées par le CAS III ont créé un environnement stratégique et réglementaire et un régime d'incitation propices à un développement écologiquement durable du secteur.

5. *La stratégie et le plan d'action prioritaires pour améliorer la gouvernance et combattre la corruption, qui ont été joints au DSRP intérimaire, ont été exécutés de manière satisfaisante; en particulier :*

- ***Dans le domaine de la réforme judiciaire, i) la Chambre des comptes et ii) le Conseil constitutionnel ont été créés.***
- ***Le système de passation des marchés publics a été réformé et, en particulier, les audits pour l'exercice précédent ont été achevés et des mesures de suivi appropriées ont été appliquées conformément à la loi.***
- ***En ce qui concerne l'exécution du budget et la prestation de services, les résultats du suivi budgétaire et de l'évaluation des bénéficiaires en matière d'éducation et de santé ont été publiés, et les recommandations pertinentes ont été appliquées.***

En juin 2000, le gouvernement a approuvé le Programme national de gouvernance (PNG), qui a été préparé dans le cadre d'un processus participatif faisant intervenir toutes les forces vives de la société camerounaise. Afin d'assurer la mise en œuvre effective du PNG, le gouvernement a adopté en août 2000 un plan d'action prioritaire pour améliorer la gouvernance et combattre la corruption.

S'agissant de la réforme du secteur judiciaire, le gouvernement a réalisé une étude diagnostic technique visant à identifier les obstacles expliquant les faiblesses du système judiciaire camerounais, et il a recommandé des mesures institutionnelles pour en améliorer la qualité. Cette étude sous-tend le plan d'action opérationnel qui a été élaboré et adopté en 2003 lors d'un séminaire regroupant tous les principaux intervenants. Le gouvernement s'est attaqué au problème de la saisie-attribution abusive des comptes bancaires, qui menaçait le secteur financier et la confiance des milieux d'affaires en 2001/02.

La loi précisant les responsabilités, l'organisation et le fonctionnement de la Chambre des comptes de la Cour suprême du Cameroun a été adoptée en 2003. Le président et deux membres de la Chambre des comptes ont été nommés en avril 2004; la nomination des magistrats financiers restants est nécessaire pour que la Chambre devienne opérationnelle.

Les lois précisant les responsabilités, l'organisation et le fonctionnement du Conseil constitutionnel ont été adoptées par l'Assemblée nationale en mars 2004. Un plan d'action révisé indiquant les prochaines étapes à franchir pour rendre le Conseil opérationnel doit être préparé en tenant compte des contraintes financières.

*Le système de passation des marchés publics a été réformé de manière satisfaisante, grâce à l'adoption d'un nouveau code des marchés publics, la mise en place d'un organisme de surveillance entièrement fonctionnel et des comités spéciaux de surveillance, ainsi que des audits *ex post* réguliers des marchés publics. Le gouvernement devrait désormais s'attacher à prendre des sanctions dans les cas avérés de malversations.*

Le gouvernement a réalisé un exercice de *suivi budgétaire et d'évaluation des bénéficiaires* dans les secteurs de la santé et de l'éducation en 2004 pour mesurer la qualité des dépenses publiques et identifier les points faibles qui entravent leur efficacité. Le rapport sur la santé a été produit et un plan d'action adopté, tandis que le rapport sur l'éducation est en cours de finalisation.

6. Les organismes de réglementation des principaux secteurs (eau, électricité et télécommunications) sont autonomes et fonctionnent de manière efficace et professionnelle.

Des organismes de réglementation ont été créés dans les secteurs des télécommunications et de l'électricité. En ce qui concerne les télécommunications, cette agence de régulation indépendante a été établie; elle est juridiquement et opérationnellement distincte du Ministère des postes et dispose de ses propres sources de financement; elle fonctionne effectivement.

7. Secteur de l'éducation. La stratégie sectorielle a été appliquée de manière satisfaisante et en temps voulu; en particulier : i) 2500 nouvelles salles de classe sont construites; et ii) la gestion du personnel enseignant a été effectivement décentralisée, et le nouveau statut des enseignants a été adopté et appliqué.

Le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie du secteur de l'éducation de 2000. Les taux de scolarisation ont augmenté sensiblement grâce à la suppression des frais de scolarité dans l'enseignement primaire public, et le matériel pédagogique a été distribué aux écoles. Toutefois, les taux de redoublement et d'abandon scolaire demeurent très élevés et 60 % seulement des enfants terminent leurs études primaires. Le Parlement a approuvé une loi visant à promouvoir les établissements d'enseignement privé. En outre, le gouvernement a réhabilité et construit des salles de classe dans les établissements primaires et secondaires en privilégiant les zones prioritaires dans le domaine de l'éducation; à fin mars 2004, 2800 salles de classe avaient été construites, et des ressources budgétaires ont été prévues pour en construire d'autres.

Afin de réduire la centralisation excessive, le gouvernement a commencé à prendre des mesures pour décentraliser la gestion des ressources, et le processus continue selon un calendrier convenu avec l'IDA. Les conseils scolaires, qui regroupent les bénéficiaires, les collectivités locales, les parents, les élèves et les enseignants, ont la responsabilité de

surveiller l'exécution du budget et de contrôler et évaluer de manière générale les opérations scolaires. L'Observatoire de la gouvernance dans le secteur de l'éducation a été créé et a révélé plusieurs cas de corruption qui ont entraîné des sanctions.

8. *Secteur de la santé. La stratégie sectorielle a été appliquée de manière satisfaisante et en temps voulu; en particulier : i) les taux d'immunisation des enfants contre la DPT ont augmenté à 70 %; et ii) la connaissance des mesures de protection et de prévention contre le paludisme a augmenté considérablement; par exemple, 50 % des femmes utilisent des moustiquaires imprégnées.*

La mise en œuvre de la stratégie du gouvernement dans le secteur de la santé depuis octobre 2001 a produit un certain nombre de résultats. Toutes les équipes des districts sanitaires ont été installées et dotées de budgets de fonctionnement; la décentralisation des services de santé vers les structures provinciales et périphériques est très avancée. Le gouvernement a commencé à sous-traiter des services à des ONG, qui travaillent souvent dans des régions éloignées non desservies par le secteur public.

Certains programmes importants de santé publique (vaccination, paludisme, VIH/sida) ont été redynamisés au cours des dernières années, avec de bons résultats initiaux. L'exécution vigoureuse du Programme élargi de vaccination (PEV) a permis d'accroître les taux d'immunisation (dans le cas du DPCT3, ce taux est passé de 43 % en 2001 à 72 % en 2003). Des efforts similaires ont été déployés pour restructurer et renforcer le programme de lutte contre le paludisme. Les ressources PPTE ont facilité la distribution gratuite de moustiquaires imprégnées aux femmes enceintes, et le gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour en améliorer la disponibilité et l'utilisation.

9. *Des progrès tangibles ont été accomplis pour accorder la priorité à la lutte contre le VIH/sida dans le programme global du gouvernement en matière de développement et réduire les taux d'infection au sein de la population, en mettant un accent particulier sur l'éducation visant à promouvoir l'utilisation des préservatifs chez les camionneurs, les travailleurs du port et les militaires à 50 % et chez les travailleurs du sexe à 70 %.*

Le gouvernement a adopté, pour la période 2000–05, un plan stratégique de lutte contre le sida, qui a mobilisé et financé plus de 3000 collectivités à travers des partenariats entre le secteur public, le secteur privé et les organismes religieux. Les principales réalisations sont les suivantes : i) expansion des services de conseil et de dépistage volontaires; ii) réduction de la transmission du VIH de la mère à l'enfant; iii) promotion du traitement aux ARV à travers 18 centres désignés à l'échelle nationale, et réduction de 70 % du coût du traitement aux ARV. Le traitement aux ARV a été administré à 7500 patients, dont 700 à faible revenu. Les activités de communication visant à induire des changements de comportement ont porté essentiellement sur une vaste campagne de sensibilisation dans les médias publics et privés et sur la distribution de préservatifs. L'estimation du taux d'infection au VIH/sida a été révisée à la baisse et établie à 5,5 % de la population adulte en 2004.

Cameroun

Protocole d'accord technique sur les définitions des objectifs du programme de référence pour 2005 et les modalités de leur ajustement

A. Introduction

1. Le présent protocole d'accord technique énonce les conventions sur lesquelles les autorités camerounaises et les services du FMI s'entendent pour définir les objectifs du programme de référence et le mécanisme d'ajustement automatique y afférent. Il précise également les projections de taux de change applicables au programme, ainsi que les données à communiquer.

B. Définitions

Dettes extérieures

2. La dette extérieure est définie conformément aux dispositions du point 9 de la Décision n° 12274-00/85, du 24 août 2000.

Degré de concessionnalité de la dette extérieure

3. La dette est considérée comme concessionnelle lorsqu'elle comporte un élément de don équivalent à 35 % ou plus de sa valeur, calculé sur la base des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR, «CIRR») et selon la méthode établie dans le rapport «Les limites sur la dette ou les emprunts extérieurs dans les accords avec le FMI — modifications proposées dans la mise en œuvre des directives révisées» des services du FMI et approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 15 avril 1996.

Réduction effective émanant du rééchelonnement de la dette extérieure

4. Pour les besoins du programme, la seule forme d'allègement de dette qui relève du mécanisme décrit ci-après est celle qui entraîne une réduction effective du service de la dette prévu dans le cadre de ce programme. Ceci exclut tout allègement lié à une dette dont le rééchelonnement/la restructuration a fait l'objet de négociations prolongées avec les créanciers non membres du Club de Paris et qui n'a donné lieu à aucun paiement au titre de son service durant l'année précédente, telles que les opérations de réduction de la dette et du service de la dette négociée avec les créanciers commerciaux et pour le service de laquelle aucun crédit n'a été inscrit dans le programme budgétaire (exceptés les coûts initiaux).

Dettes intérieures

Dettes structurées

5. La dette structurée est définie comme le stock à fin décembre 2004 de la dette résultant du plan pluriannuel d'apurement des arriérés intérieurs enregistrés par la Caisse autonome d'amortissement (CAA). À fin décembre 2004, le stock de cette dette (hors tirages

BEAC) s'élevait à 590,1 milliards de francs CFA. Elle comprend deux catégories : la dette titrisée et la dette non titrisée. La dette titrisée se compose de la dette consolidée BEAC et de la dette bancaire, de la dette moratoriée et croisée ayant fait l'objet d'un accord formel, de la dette des compagnies d'assurance, de la dette BTP titrisée et de la dette salariale titrisée. La dette non titrisée se compose de la dette BTP non titrisée, de la dette vis-à-vis des entreprises publiques, parapubliques et privées, et des arriérés au titre de la dette salariale (Rompus). Le service de la dette structurée correspond au remboursement du principal et au paiement des intérêts.

Dette non structurée

6. La dette intérieure non structurée a été contractée par l'État du Cameroun et précisée dans le plan pluriannuel d'apurement des arriérés publics intérieurs enregistrés par la Caisse autonome d'amortissement (CAA). À fin décembre 2004, cette dette s'élevait à 179,8 milliards de francs CFA. La dette non structurée se définit comme celle qui n'a pas encore fait l'objet de traitement par convention, paiement en espèces ou titrisation. Le service de la dette non structurée correspond au remboursement du principal et au paiement des intérêts.

Arriérés identifiés dans le cadre de l'audit de la dette début 2005

7. Tous les paiements effectués au titre des dépenses encourues en 2004 ou avant, y compris le paiement des arriérés qui seront établis début 2005 dans le cadre de l'audit de la dette intérieure de l'État du Cameroun, sont comptabilisés comme dépenses budgétaires et enregistrés aux postes de dépenses selon les modalités énoncées ci-après, à l'exception des paiements au titre du plan pluriannuel d'apurement des arriérés (CAA).

Tableau des opérations financières de l'État (TOFE)

8. La balance des comptes du Trésor présente les prises en charge des recettes et des dépenses de l'État dans les comptes de la classe 6 (dépenses courantes), de la classe 7 (recettes courantes) et de la classe 2 (opérations d'investissement). Les opérations concernant la dette sont décrites dans la classe 1 (opérations de dette), et pour partie dans la classe 5 (opérations financières). Les données sur les opérations financières doivent être cohérentes avec celles figurant dans le compte du Trésor à la BEAC. Les données sur les opérations provisoires de recettes et dépenses et les dépôts des correspondants du Trésor sont présentées dans la classe 4 du Plan comptable de l'État. À ces données décrites dans le champ des opérations du Trésor, doivent s'ajouter les opérations du gouvernement hors du circuit du Trésor. L'enregistrement des opérations de recettes et de dépenses s'effectue sur la base caisse. Les éventuelles opérations de journée complémentaire sont enregistrées dans le dernier mois de l'exercice 2005.

Recettes non pétrolières

9. Les recettes non pétrolières comprennent toutes les recettes (fiscales et non fiscales) de l'administration centrale, à l'exception de celles provenant des compagnies pétrolières et

de la redevance pétrolière. La TVA est enregistrée sur une base nette, y compris les remboursements de TVA. Les droits de pipeline sont enregistrés dans la rubrique des recettes non fiscales.

Produit des privatisations

10. Aux fins du présent mémorandum, le produit des privatisations s'entend de tous les fonds versés à l'État dans le cadre de la vente ou du transfert de la gérance d'une entreprise («concession»), d'un organisme ou d'installations publics à une (des) entreprise(s) privée(s) (y compris les entreprises entièrement contrôlées par un État étranger), un (des) organisme(s) privé(s) ou une (des) personne(s) privée(s). Le produit des privatisations comprend en outre tous les fonds provenant de la vente d'actions détenues par l'État dans des sociétés privées ou des entreprises publiques. Toutes les recettes de privatisation doivent être présentées en chiffres bruts; si la vente ou la concession entraîne des coûts, ceux-ci doivent être comptabilisés séparément dans les dépenses. Le produit des privatisations est enregistré en financement dans le TOFE.

Solde budgétaire primaire non pétrolier

11. Le solde budgétaire primaire non pétrolier (base caisse) est égal au montant des recettes publiques non pétrolières, à l'exclusion des dons de l'étranger et diminuées de toutes les dépenses courantes hors paiement d'intérêts, de toutes les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, des dépenses de restructuration, et des primes de départ.

Créances nettes du système bancaire sur l'État

12. Les créances nettes du système bancaire sur l'État s'entendent de l'encours des créances exigibles que détient le système bancaire sur l'État (prêts, avances et tous les autres instruments de la dette publique tels que les titres publics à long terme), diminué du montant total des dépôts de l'État auprès du système bancaire, à l'exclusion du compte PPTE.

Reconstitution des ressources du compte PPTE

13. L'objectif concernant la reconstitution des ressources du compte PPTE sera atteint si le compte PPTE ouvert à la Banque des États d'Afrique centrale (BEAC) reçoit les transferts trimestriels indiqués au tableau 2 du MPEF, et si les transferts provenant de ce compte visent uniquement à financer des projets PPTE.

Paiements aux entreprises publiques

14. L'objectif concernant les «paiements aux entreprises publiques» sera considéré comme atteint si les paiements au profit des entreprises publiques de l'eau, de l'électricité, du téléphone fixe et de la compagnie ferroviaire sont effectués aux montants trimestriels spécifiés dans le tableau 2 du MPEF. Ces paiements s'entendent hors compensations fiscales et se mesurent sur la base des décaissements au comptant. Ils doivent être enregistrés comme dépenses courantes dans le TOFE.

Interventions directes de la SNH

15. Les interventions directes de la SNH sont des paiements anticipés effectués par la SNH au titre de son mandat public en matière d'opérations pétrolières. Elles sont déduites des recettes mensuelles que la SNH transfère à l'État. À compter de juillet 2005, ces versements anticipés seront strictement limités aux dépenses de souveraineté. Les interventions directes continueront à être enregistrées mensuellement au tableau des opérations financières de l'État (TOFE) en recettes et en dépenses.

Dépenses quasi budgétaires de la SNH (*autres charges*)

16. Les dépenses de la SNH couvrant des coûts qui ne sont pas partagés avec les autres compagnies pétrolières dans le cadre des accords de partage de la production sont appelées autres charges. Certaines de ces charges sont liées au mandat de la SNH, par exemple les frais de remise en état des sites. D'autres éléments de ces charges n'ont pas de rapport avec les activités de la SNH dans le secteur pétrolier et ont un caractère quasi-budgétaire (par exemple les charges liées à l'exploitation de l'oléoduc Tchad-Cameroun).

C. Modalités de déclenchement du mécanisme d'ajustement automatique des objectifs

17. Le plafond des créances nettes du système bancaire sur l'État sera également ajusté
- à la hausse à hauteur de la moitié du manque à percevoir au titre des recettes pétrolières;
 - à la hausse / à la baisse à hauteur de la moitié du manque à gagner / de l'excédent au titre des concours budgétaires extérieurs, y compris l'allègement de la dette;
 - à la baisse à hauteur du montant total de la baisse des dépenses de restructuration par rapport aux montants programmés;
 - à la baisse à hauteur du montant total de la baisse des paiements de la dette intérieure (définie ci-dessus) par rapport aux montants programmés.
18. L'excédent éventuel des recettes pétrolières et tout le produit des privatisations seront consacrés au remboursement de la dette intérieure (définie ci-dessus) et/ou à la reconstitution des ressources du compte PPTE au-delà des objectifs du programme.
19. Si le manque à gagner/l'excédent au titre des recettes pétrolières, les concours budgétaires extérieurs (y compris l'allègement de la dette), le produit des privatisations et/ou les ajustements cumulés du plafond des créances nettes du système bancaire sur l'État dépassent 0,2 % du PIB en base cumulative, le gouvernement consultera les services du FMI afin de formuler des mesures correctives et d'ajuster les objectifs du programme

D. Taux de change visé au programme

20. Les montants libellés en DTS ou dollars EU seront convertis au taux fixe de 1,5403 dollar EU pour un DTS et 488.46 francs CFA pour un dollar EU pour le premier trimestre 2005, 1,5403 dollar EU pour un DTS et 488,38 francs CFA pour un dollar EU pour le deuxième trimestre 2005, 1,5404 dollar EU pour un DTS et 488,34 francs CFA pour un dollar EU pour le troisième trimestre 2005, 1,5407 dollar EU pour un DTS et 488,34 francs CFA pour un dollar EU pour le quatrième trimestre 2005. La valeur des engagements envers le FMI qui sont repris dans la définition des créances nettes du système bancaire sur l'État sera calculée à ces mêmes taux de change. Toute variation de ces taux entraînera un ajustement intégral, à la hausse ou à la baisse selon les cas, de la valeur de l'encours des engagements du FMI à la banque centrale et un ajustement équivalent du plafond des créances nettes du système bancaire sur l'État.

E. Action préalable

21. L'action préalable concernant la signature d'un contrat de privatisation (scission/liquidation/privatisation) de la CAMAIR sera considérée comme étant observée quand le contrat entre le gouvernement et le conseiller du gouvernement sera officiellement signé par les deux parties concernées. Le contrat comportera les termes de référence du conseiller et la durée de son mandat (qui ne dépassera pas 18 mois au total). Les termes de référence stipuleront que le conseiller sera guidé par les principes suivants : i) la compagnie CAMAIR existante sera liquidée; ii) si une nouvelle compagnie aérienne est créée avec les actifs viables de la CAMAIR, l'État détiendra une participation minoritaire dans cette compagnie; et iii) en 2005, l'État n'accordera pas d'autre soutien budgétaire à la compagnie au-delà des ressources nécessaires pour a) couvrir les coûts relatifs à la liquidation de la compagnie existante et b) transférer les actifs viables à la nouvelle compagnie aérienne, si une telle compagnie est créée. Les termes de référence seront soumis pour considération aux services du FMI et de la Banque mondiale avant la signature du contrat.

F. Repères structurels

Suspension des paiements anticipés (interventions directes) de la SNH, à l'exception des dépenses de souveraineté

22. Le repère structurel (permanent) concernant la suspension des paiements anticipés (interventions directes) de la SNH à l'exception des dépenses de souveraineté sera considéré comme étant observé si, à partir du 1^{er} juillet 2005, la SNH met fin à ses interventions directes pour le compte de l'État au titre de son mandat public dans les opérations pétrolières sauf en ce qui concerne les dépenses de souveraineté. À compter de juillet 2005, le transfert mensuel en espèces effectué par la SNH au Trésor au titre de ses opérations pétrolières pendant le mois doit être égal au solde transférable diminué des dépenses de souveraineté, calculé par la SNH et convenu avec le Ministère de l'économie et des finances.

Consolidation des comptes de l'État dans les banques commerciales en un seul compte du Trésor ouvert à la BEAC

23. Le repère structurel (permanent) concernant la consolidation des comptes de l'État dans le compte unique du Trésor ouvert à la BEAC sera considéré comme étant observé si aucun nouveau compte de l'État dans les banques commerciales n'est ouvert à partir du 31 mars 2005, et si à la fin juin 2005 l'ensemble des comptes sont fermés. Les comptes gérés par un comité de gestion légal et public (par exemple, un comité de gestion des écoles) et les comptes requis pour gérer un projet financé sur ressources extérieures sont exclus. Un rapport préparé par le Trésor attestant de la fermeture effective des comptes de l'État et du transfert des soldes résiduels au compte unique du Trésor à la BEAC sera communiqué aux services du FMI.

Plan d'apurement des arriérés intérieurs

24. Le repère structurel concernant la préparation d'un plan d'apurement des arriérés intérieurs à la fin juin 2005 sera considéré comme étant observé dès réception par les services du FMI d'un plan détaillé assorti du calendrier d'apurement des arriérés au fil du temps. Ce plan sera fondé sur l'audit de la dette intérieure réalisé début 2005, qui fera un inventaire intégral des arriérés et de la dette de l'État à la fin 2004, inventaire non encore établi par les audits antérieurs. Le plan précisera le calendrier de remboursement des principales catégories de créanciers, y compris les entreprises publiques et les organismes publics autonomes. Le calendrier sera établi sur une base trimestrielle en 2005, conformément au programme financier trimestriel du gouvernement, et sur une base annuelle après 2005.

Préparation de rapports cohérents sur les finances publiques

25. Le repère structurel concernant la préparation, avant fin mars 2005, d'un tableau des opérations budgétaires de l'État (TABORD) correspondant à la balance des comptes du Trésor et aux données du Système intégré de gestion économique financière (SIGEFI), sera considéré comme étant observé après la réception par les services du FMI d'un tableau établissant la cohérence des données communiquées par le SIGEFI. En particulier, il s'agit de la cohérence entre i) les données des balances préliminaires des comptes du Trésor, à commencer par les données à fin février 2005, et le TABORD établi sur une base caisse à l'aide de la nouvelle nomenclature; ii) les données préliminaires communiquées par la Direction du budget, qui comprendront les engagements budgétaires (ordonnancements) pour l'exercice 2005 et le TABORD établi sur une base engagements (ordonnancements) — suivant la même présentation que le TABORD — ainsi que les opérations effectuées en dehors des procédures budgétaires normales et les paiements au titre de l'exercice 2005, uniquement tels qu'ils sont présentés dans les balances préliminaires des comptes du Trésor; iii) les données communiquées par la Direction du budget sur les engagements budgétaires (ordonnancements) pour l'exercice 2005 et les paiements au titre de l'exercice 2005, uniquement tels qu'ils sont présentés dans les balances préliminaires des comptes du Trésor et iv) les données de la CAA et les balances préliminaires des comptes du Trésor.

Reconstitution des ressources du compte PPTE

26. Le repère structurel concernant le projet de reconstitution des ressources du compte PPTE avant fin juin 2005 sera considéré comme étant observé après l'élaboration d'un plan assorti du calendrier de remboursement de la contrepartie de l'allégement de la dette au titre de l'initiative PPTE qui n'a pas été transférée au compte PPTE à la BEAC à fin décembre 2004; cette contrepartie s'élevait à 76 milliards de francs CFA. Le calendrier de remboursement tiendra compte de la programmation financière trimestrielle du budget 2005, y compris les objectifs quantitatifs de la reconstitution des ressources du compte PPTE à la BEAC (définis ci-dessus) et les projections budgétaires à moyen terme.

Plan d'action pour la privatisation (scission/liquidation/privatisation) de la CAMAIR

27. Le repère structurel concernant la préparation et l'adoption avant fin juin 2005 d'un plan d'action détaillé assorti d'un calendrier précis pour la privatisation (scission-liquidation-privatisation) de la CAMAIR sera considéré comme étant observé dès réception par les services du FMI d'un plan d'action détaillé adopté officiellement par le gouvernement, élaboré en coordination avec le conseiller, et fixant un délai permettant d'achever la privatisation (scission/liquidation/privatisation). Le plan d'action sera conforme aux principes énoncés dans l'action préalable ci-dessus. Il sera communiqué aux services du FMI et de la Banque mondiale pour considération avant son approbation par le gouvernement.

Scission des activités postales et financières de la CAMPOST

28. Le repère structurel concernant la scission des activités postales et financières de la CAMPOST avant fin août 2005 sera considéré comme étant observé après i) l'établissement de deux bilans préliminaires distincts pour les activités postales et les activités financières, en s'appuyant sur les résultats de l'audit des comptes d'épargne de la CAMPOST, réalisé d'ici juin 2005 et déterminant le niveau des dépôts d'épargne détenus à la CAMPOST; et ii) l'adoption de la décision gouvernementale instruisant le conseil d'administration d'initier le processus de séparation des activités financières et postales de la CAMPOST en deux organismes juridiques financièrement autonomes. La Banque mondiale sera consultée pour la préparation des actions susmentionnées.

Publication des audits de la SNH et des accords de partage de la production

29. Le repère structurel concernant la publication des audits de la SNH et des accords de partage de la production avant fin juin 2005 sera considéré comme étant observé après la publication par le gouvernement ou par la SNH, sur un site Internet, i) des principaux éléments des audits existants portant sur les activités de la SNH, qu'il s'agisse des opérations menées pour le compte de l'État (mandat) ou de ses propres activités (fonctionnement), y compris les audits couvrant respectivement les exercices 2000/01, 2002 (transitoire) et 2003 (les principaux éléments incluront les comptes financiers et les soldes de gestion, y compris les annexes explicatives); et ii) après demande et réception d'un accord des sociétés pétrolières concernées, de tous les contrats de partage de la production et autres contrats similaires conclus entre la SNH et d'autres sociétés pétrolières opérant actuellement au

Cameroun (les principaux éléments sont les dispositions relatives à la production, au partage des coûts et au régime fiscal).

Mise à jour du plan d'action national sur la gouvernance

30. Le repère structurel concernant la mise à jour, avant fin juin 2005, du plan d'action national pour l'amélioration de la gouvernance sera considéré comme étant observé dès réception par les services du FMI d'un plan d'action national actualisé sur la gouvernance, préparé en collaboration avec le PNUD dans le cadre de son nouveau projet de gouvernance au Cameroun.

G. Données à communiquer

31. Les autorités camerounaises communiqueront au FMI les données énoncées dans le tableau 1 ci-joint, et ce, dans les délais indiqués. Sauf indication contraire, les données prendront la forme mutuellement convenue entre les autorités et le FMI. Les autorités fourniront en temps utile au FMI toute information complémentaire que le FMI demandera aux fins du suivi des résultats obtenus dans la mise en œuvre du programme.

Tableau 1. Cameroun — Données à communiquer

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date cible
Financières et monétaires	Bilan de la banque centrale, bilan consolidé des banques commerciales, situation monétaire	Mensuelle	Le 25 du mois pour les données du mois précédent
	Créances nettes du système bancaire sur l'État	Mensuelle	Le 10 du mois pour les séries préliminaires des données du mois précédent
			Le 25 du mois pour les séries définitives des données du mois précédent
	Taux d'intérêt	Irrégulière	Une semaine après l'annonce de modification des taux
	Transactions sur le compte PPTE ouvert à la BEAC	Mensuelle	Le 10 du mois pour les données du mois précédent
	Extrait des soldes de tous les comptes de dépôts de l'État à la BEAC	Mensuelle	Le 10 du mois pour les données du mois précédent
Budgétaires	Tableau des opérations financières de l'État (TOFE), comportant un état détaillé des recettes, des dépenses, des financements et des paiements au titre de la dette intérieure (règlement des arriérés intérieurs compris)	Mensuelle	Trois semaines après la fin du mois considéré pour les séries préliminaires
			Huit semaines après la fin du mois considéré pour les séries définitives
	Balances des comptes du Trésor	Mensuelle	Trois semaines après la fin du mois considéré pour les séries préliminaires
			Huit semaines après la fin du mois considéré pour les séries définitives
	Rapport d'exécution du plan d'apurement de la dette intérieure	Mensuelle	Le 25 du mois pour les données du mois précédent
	État des demandes de remboursement des crédits TVA et des remboursements effectifs du mois	Mensuelle	Le 25 du mois pour les données du mois précédent
	Rapport d'exécution du budget d'investissement	Trimestrielle	Deux mois après la fin du trimestre considéré
	Rapport d'exécution des dépenses des ministères désignés à cet effet	Trimestrielle	Deux mois après la fin du trimestre considéré

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date cible
Entreprises publiques	Opérations de la SNH, y compris volume des exportations, taux de change, prix et valeurs, coûts d'exploitation (y compris une liste détaillée des autres charges, des autres engagements, du solde à transférer, des interventions directes et solde transféré (base caisse)	Mensuelle	Le 25 du mois pour les données du mois précédent
	Dépense et exécution budgétaire des ressources PPTE (engagements, ordonnancements, paiements)	Mensuelle	Le 25 du mois pour les données du mois précédent
	Paiements des factures des entreprises publiques (SNEC, CAMTEL, AES, SONEL, CAMRAIL)		Le 20 du mois pour les données du mois précédent
	Paiements effectués à ou pour le compte de CAMAIR (factures, subventions, prêts, arriérés...)		Le 20 du mois pour les données du mois précédent
Secteur réel	Indice des prix à la consommation, Yaoundé et Douala	Mensuelle	Le 20 du mois pour les données du mois précédent
	Indice national des prix à la consommation	Trimestrielle	45 jours après la fin du trimestre considéré
	Indice de production industrielle	Trimestrielle	Deux mois après la fin du trimestre considéré
Comptes nationaux	• Comptes rapides/sommaires	Annuelle	Douze mois après la fin de l'exercice précédent
	• Comptes provisoires	Annuelle	Dix-huit mois après la fin de l'exercice considéré
	• Comptes définitifs	Annuelle	Vingt-quatre mois après la fin de l'exercice considéré
Balance des paiements	Importations par emploi et principaux produits d'exportation, balance commerciale	Mensuelle	Le 25 du mois du mois précédent pour les données provisoires
	Indices des prix et des volumes des importations et exportations	Trimestrielle	Un mois après la fin du trimestre considéré
	Estimations consolidées de la balance des paiements	Annuelle	Six mois après la fin de l'exercice
Dette extérieure	Service de la dette exigible avant et après allègement		Au début de l'exercice, mises à jour en cas de besoin

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date cible
	Service de la dette réglée au comptant	Mensuelle	Le 25 du mois pour les données du mois précédent
	Tableau du service de la dette par prêts (“Tableau <i>Access</i> ”)	Mensuelle	Le 25 du mois pour les données du trimestre précédent
	Encours de la dette à court terme et stock d’arriérés	Mensuelle	Le 25 du mois pour les données du trimestre précédent
	Tirages au titre de nouveaux emprunts, ventilés par créancier et par projet, avec projection trimestrielle des décaissements pour les huit trimestres suivants	Mensuelle	Le 25 du mois pour les données du trimestre précédent
Dons de l’étranger	Décaissements	Mensuelle	Le 25 du mois pour les données du mois précédent

Cameroun — Analyse de viabilité de la dette du secteur public¹⁴

Une analyse préliminaire de viabilité de la dette (AVD) suggère que la situation d'endettement du Cameroun est maîtrisable, et n'est pas fortement vulnérable aux chocs. Cependant, on ne dispose pas de données absolument complètes sur la dette car les données de la dette extérieure des entreprises publiques ne sont pas disponibles et les données des arriérés intérieurs sont incomplètes. Des efforts sont en cours pour développer des données complètes sur la dette.

A. Introduction

32. Les autorités camerounaises sont d'avis que le cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu constituerait un instrument utile pour leurs efforts de gestion de la dette en raison des possibilités qu'il offre d'effectuer des tests de sensibilité et des comparaisons entre pays¹⁵. Cependant, les résultats produits par ce cadre de viabilité de la dette peuvent différer des calculs effectués dans le cadre de l'initiative PPTE car les méthodologies utilisées pour le calcul des valeurs actualisées nettes (VAN) sont différentes. Il convient donc d'interpréter avec prudence les résultats obtenus dans ce cadre pour les PPTE en période intérimaire entre le point de décision et le point d'achèvement.

33. **L'AVD a été conduite en quatre étapes, au moyen de modèles distincts pour l'analyse de la dette extérieure et de la dette totale du secteur public.** Premièrement, un scénario de référence à moyen et à long terme pour les positions de la balance des paiements et du budget a été élaboré. Les ratios de la dette ont été calculés pour les scénarios de référence, dans l'hypothèse d'une absence d'allègement au point d'achèvement PPTE¹⁶. Puis, des tests de sensibilité normalisés ont été appliqués pour évaluer la vulnérabilité du pays à d'autres hypothèses macroéconomiques et aux chocs exogènes. Enfin des scénarios de remplacement basés sur des hypothèses légèrement différentes ont été conçus, dont un où le Cameroun atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE au début de 2006. Trois informations cruciales manquaient pour effectuer cette analyse : la dette extérieure des entreprises publiques; les données de la dette extérieure du secteur privé, et des données complètes sur les arriérés intérieurs. L'analyse ne reflète donc que la dette extérieure et intérieure publique ou à garantie publique.

¹⁴ On trouvera une précédente analyse détaillée de la viabilité de la dette dans le rapport N° 03/401 du FMI sur le pays, appendice II.

¹⁵ Ce cadre est décrit dans le rapport du FMI «Viabilité de la dette des pays à faible revenu — nouvelles considérations sur un cadre opérationnel et conséquences pratiques».

¹⁶ Toutes les projections du service au titre de la dette existante ont été fournies par la Caisse autonome d'amortissement, l'organisme camerounais de gestion de la dette.

B. Volume et origines de la dette du secteur public

Dette extérieure

34. **La dette extérieure a fortement augmenté entre 1985 et 2004, ce qui traduit principalement les graves chocs subis par les termes de l'échange au milieu des années 1980 et la longue dépression économique et la crise budgétaire enregistrées au début des années 1990.** Le pays a de ce fait accumulé six accords de rééchelonnement avec le club de Paris entre 1989 et 2001. Les rééchelonnements du club de Paris ne concernaient que les flux du service de la dette. L'encours de la dette du Cameroun dépassait les seuils applicables de l'initiative PPTE renforcée et en décembre 2000, le Cameroun a atteint le point de décision de l'initiative PPTE. Fin 1999, l'encours nominal de la dette publique extérieure s'élevait à 7,6 milliards de dollars EU (soit environ 85 % du PIB) et s'est maintenu autour du même niveau nominal jusqu'à fin 2004, bien qu'il soit tombé à 52 % environ du PIB en raison de la forte croissance du PIB et des évolutions du taux de change. L'allègement moyen des paiements du service de la dette est substantiel, et s'élève en moyenne à 4,2 % du PIB environ sur 2003–2004. Ce chiffre comprend l'allègement de dette fourni au titre de l'initiative PPTE intérimaire et les allègements de dette supplémentaires par les grands créanciers bilatéraux, dont l'ensemble s'élève à quelque 49 millions de dollars EU en 2004. Du fait de sa position budgétaire extrêmement serrée en 2005, on s'attend que le Cameroun accumule des arriérés sur la totalité du service de la dette antérieure à la date butoir. En supposant qu'un accord FRPC puisse être finalisé en 2005, les autorités entendent rechercher un septième rééchelonnement par le club de Paris, qui pourrait apporter un allègement de dette d'environ 2,7 % du PIB pour 2005.

35. **Les principaux créanciers du pays sont membres du club de Paris, et représentent 70 % de l'encours nominal de la dette.** Les institutions multilatérales en représentent environ 30 %, et les créanciers commerciaux 3 % environ. La totalité de la dette commerciale, soit environ 200 millions de dollars EU, est en arriérés et est due à des créanciers qui n'ont pas pris part à l'accord de 2003 avec le club de Londres. Les autorités camerounaises continuent de rechercher un accord avec le reste de leurs créanciers, mais un créancier les a attaquées en justice avec succès et a saisi quelque 43 millions de dollars EU en 2004.

Dette intérieure

36. **La dette intérieure totale est estimée à 12,2 % du PIB fin 2004** (tableau 9). De même que pour la dette extérieure, une grande partie de la dette intérieure a été accumulée avant et pendant la crise du début des années 1990. On estime que 60 à 65 % de cette dette ont été contractés avant 1994. La dette intérieure totale comprend des arriérés pour un montant de 179,8 milliards de francs CFA (2,3 % du PIB) identifiés lors d'audits précédents. Des montants représentant environ 41 % de la dette totale ont été titrisés, pour la totalité avant 2000. La dette titrisée comprend la dette envers les banques commerciales, une partie de la dette envers les compagnies d'assurance, et une grande partie des arriérés de salaire de la fonction publique. La dette non titrisée du secteur non bancaire est due à de grands créanciers publics comme la *Caisse nationale de prévoyance sociale* (CNPS) et l'*Office national de commercialisation des produits de base* (ONCPB).

37. **Le gouvernement entreprend un nouvel audit destiné à rendre la gestion de la dette intérieure plus transparente et plus efficace.** Sur la base des résultats d'audit, les autorités prépareront un plan d'apurement des arriérés intérieurs. Dans un deuxième temps, l'audit identifiera les obligations croisées entre les entreprises publiques et l'État, ainsi que les obligations des entreprises publiques au titre de la dette extérieure.

Tableau 9. Cameroun: Dette intérieure, 2004

	En milliards de FCFA	en pourcentage du total	en pourcentage du PIB
Dette structurée	763.9	80.9	9.9
Système bancaire	323.6	34.3	4.2
Secteur non bancaire	440.3	46.7	5.7
Titrisée	376.0	40.0	4.9
Non- titrisée	64.3	6.8	0.8
Arriérés	179.9	19.1	2.3
Total	943.7	100.0	12.2

Source : autorités camerounaises.

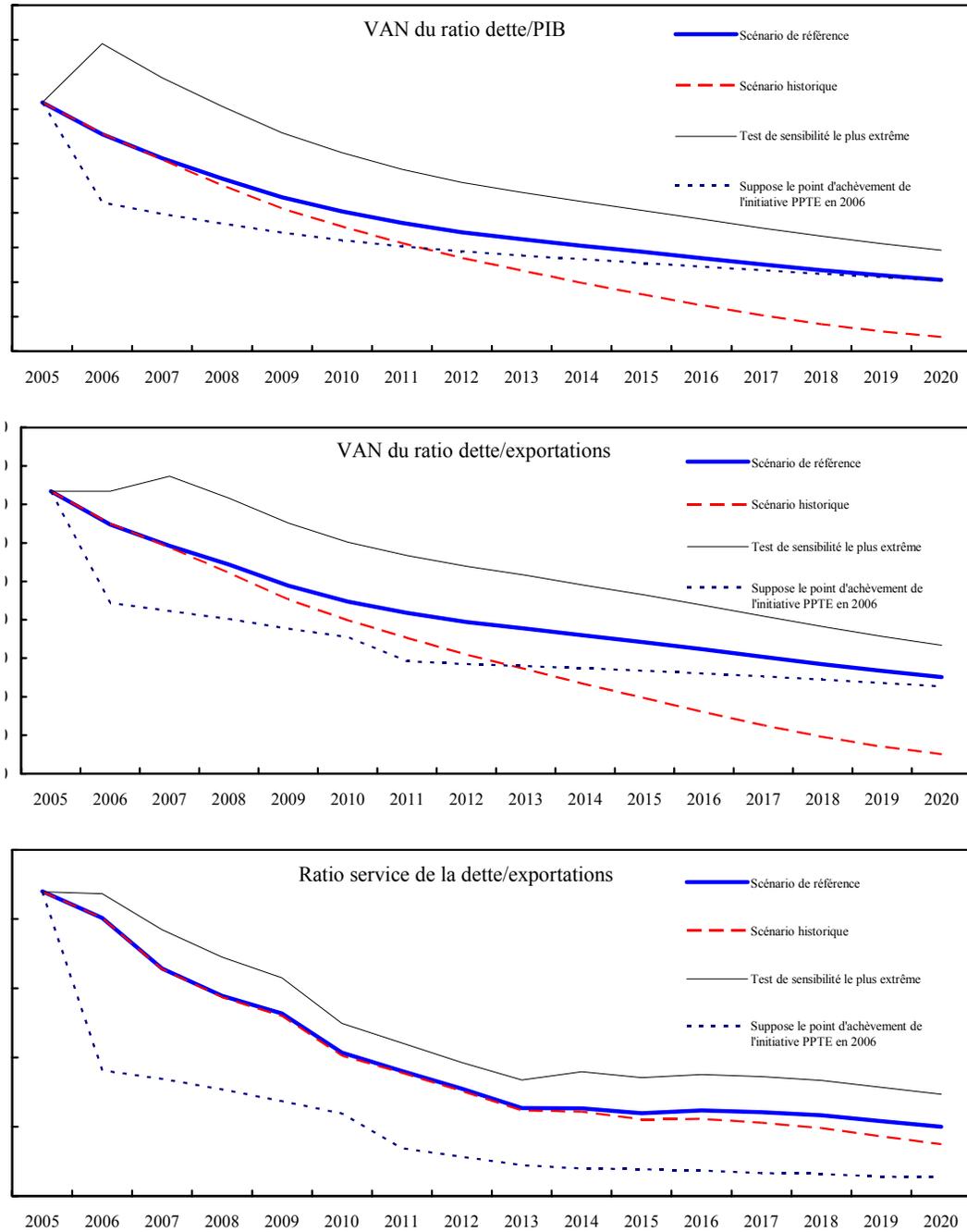
C. Hypothèses à la base de l'AVD

38. **Le scénario de référence (figure 5, tableaux 10–11) de l'analyse repose sur les hypothèses suivantes :**

- Croissance annuelle réelle de 3,9 % en 2005, accélérant graduellement pour dépasser légèrement 5 % en 2020, inflation (déflateur du PIB) d'environ 1,5 % et déficit extérieur courant d'environ 2 % du PIB.
- Renforcement graduel de la position budgétaire, le solde primaire hors pétrole¹⁷ passant d'un excédent de 0,1 % du PIB hors pétrole en 2005 à 1,0 % en 2020. La baisse des recettes pétrolières d'un niveau de 3,5 % du PIB à 0,6 % est partiellement compensée par une augmentation des recettes non pétrolières, qui passent d'un niveau de 13,5% du PIB à 17,4 % entre 2005 et 2020. La dépense hors intérêts devrait augmenter graduellement, selon les projections, d'un niveau de 13,4 % à 16,4 % du PIB.
- Le service exigible sur la dette extérieure existante diminue, passant d'un niveau d'environ 860 millions de dollars EU en 2005 à 275 millions en 2020. On suppose que le financement nouveau se maintient juste au-dessous de 1 % du PIB par an jusqu'en 2025, avec un élément de don de 35 %.

¹⁷ Défini comme les recettes totales dons compris moins la dépense totale hors intérêts.

Figure 5. Cameroun — Indicateurs de la dette extérieure publique et à garantie publique dans les scénarios de remplacement, 2005–2020 (en pourcentage)



Source : projections et simulations des services du FMI.

Tableau 10: Cameroun: Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2004-2020 1/
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif 2004	Moyenne historique 5/ 2004	Projections						
			2005	2006	2007	2008	2009	2010	2020
Dette extérieure (nominale) 1/	49.6		45.3	43.9	42.6	41.3	39.9	38.5	26.6
dont : publique et à garantie publique (PGP)	49.6		45.3	43.9	42.6	41.3	39.9	38.5	26.6
Variation de la dette extérieure	-9.9		-4.3	-1.5	-1.3	-1.3	-1.4	-1.4	-1.1
Flux nets créateurs d'endettement identifiés	-6.6		0.0	-0.1	0.2	0.8	0.6	0.4	0.5
Déficit du solde extérieur courant hors intérêts	-0.2	0.9	0.3	0.8	1.2	2.0	2.0	1.9	1.6
Déficit de la balance des biens et des services	2.5		2.9	3.1	3.3	3.9	3.7	3.5	2.6
Exportations	26.2		24.5	24.2	23.5	23.0	22.8	22.6	20.6
Importations	28.7		27.4	27.3	26.9	26.8	26.5	26.1	23.2
Transferts courants nets (signe négatif = entrée)	-0.9	-1.2	-1.0	-0.9	-1.0	-0.9	-0.9	-0.9	-0.7
Autres flux des transactions courantes (signe négatif = entrée net)	-1.8		-1.6	-1.3	-1.1	-0.9	-0.8	-0.7	-0.3
IDE net (signe négatif = entrée)	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1
Mécanisme endogène de la dette 2/	-6.2		-0.2	-0.6	-0.9	-1.0	-1.2	-1.3	-1.1
Contribution du taux d'intérêt nominal	1.8		1.6	1.3	1.1	0.9	0.8	0.7	0.3
Contribution de la croissance réelle du PIB	-2.2		-1.8	-2.0	-2.0	-2.0	-2.0	-2.0	-1.3
Résiduel 3/	-3.3		-4.2	-1.4	-1.5	-2.0	-2.0	-1.9	-1.6
dont financement exceptionnel	-4.1		-2.6	-2.7	-1.7	-1.5	-1.4	-1.0	-0.2
VAN de la dette extérieure PGP	43.4		35.9	31.4	27.9	25.0	22.3	20.2	10.3
En pourcentage des exportations	165.6		146.8	129.5	118.5	108.7	97.7	89.4	50.1
Ratio du service de la dette PGP aux exportations (en pourcentage)	22.5		22.0	20.1	16.4	14.5	13.2	10.4	5.6
Principales hypothèses macroéconomiques									
Croissance réelle du PIB exprimée en dollars EU (en pourcentage)	4.3	4.2	3.9	4.6	4.8	4.9	5.1	5.3	5.2
Déflateur du PIB exprimé en dollars EU (variation en pourcentage)	10.7	2.3	7.3	1.8	1.4	1.3	1.5	1.5	1.9
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	3.5	4.8	3.6	3.1	2.7	2.4	2.1	1.9	1.0
Croissance des exportations de biens et services (en dollars EU, en po	16.6	6.7	4.2	5.3	3.2	3.8	5.8	6.1	7.1
Croissance des importations de B&S (en dollars EU, en pourcentage)	10.8	6.7	6.4	5.9	4.6	6.2	5.4	5.4	6.0
Elément de don des nouveaux emprunts du secteur public (en pourcen	35.1	35.1	35.1	35.1	35.1	35.1	35.1
<i>Postes pour mémoire :</i>									
PIB nominal (milliards de dollars EU)	14.4		16.1	17.1	18.2	19.3	20.6	22.1	43.5

Source: simulations des services du FMI.

1/ Ne comprend que la dette extérieure publique et à garantie publique.

2/ Calculé comme $[r - g - \rho(1+g)] / (1+g+\rho+g\rho)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, avec r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, ρ = taux de croissance du déflateur du PIB exprimé en dollars EU.

3/ Comprend le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de dette); les variations des actifs extérieurs bruts ; et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend également la contribution des variations

4/ Paiements d'intérêts de l'année en cours divisés par le stock de dette de la période précédente.

5/ Les moyennes historiques et les écarts type sont d'une manière générale calculés sur les 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

Tableau 11. Cameroun — Analyses de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure publique et à garantie publique, 2005–10
(en pourcentage)

	Projections					
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
VAN du ratio dette/PIB						
Scénario de référence	36	31	28	25	22	20
A. Scénarios de remplacement						
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2004–20 1/	36	31	28	24	21	18
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2004–20 2/	36	32	28	26	23	22
A3. En supposant le point d'achèvement de l'initiative PPTE atteint en 2006	36	21	20	18	17	16
B. Tests bornés						
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type en 2004–05	36	32	29	26	23	21
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart type en 2004–05 3/	36	33	31	28	26	23
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart type en 2004–05	36	35	34	30	27	25
B4. Flux nets non créateurs d'endettement à leur moyenne historique moins un écart type en 2004–05 4/	36	32	28	25	23	21
B5. Combinaison de B1–B4 au moyen de chocs de un demi écart type	36	34	33	29	26	24
B6. Dépréciation ponctuelle de 30 % en valeur nominale par rapport au scénario de référence en 2004 5/	36	44	40	35	32	29
VAN du ratio dette/exportations						
Scénario de référence	147	130	119	109	98	89
A. Scénarios de remplacement						
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2004–20 1/	147	130	118	104	91	80
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2004–20 2/	147	131	121	113	103	96
A3. En supposant le point d'achèvement de l'initiative PPTE atteint en 2006	147	89	84	80	75	71
B. Tests bornés						
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type en 2004–05	147	130	119	109	98	89
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart type en 2004–05 3/	147	147	155	143	130	120
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart type en 2004–05	147	130	119	109	98	89
B4. Flux nets non créateurs d'endettement à leur moyenne historique moins un écart type en 2004–05 4/	147	130	120	111	99	91
B5. Combinaison de B1–B4 au moyen de chocs de un demi écart type	147	136	131	120	109	100
B6. Dépréciation ponctuelle de 30 % en valeur nominale par rapport au scénario de référence en 2004 5/	147	130	119	109	98	89
Ratio du service de la dette						
Scénario de référence	22	20	16	14	13	10
A. Scénarios de remplacement						
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2004–20 1/	22	20	16	14	13	10
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2004–20 2/	22	20	16	15	13	11
A3. En supposant le point d'achèvement de l'initiative PPTE atteint en 2006	22	9	8	8	7	6
B. Tests bornés						
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type en 2004–05	22	20	16	14	13	10
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart type en 2004–05 3/	22	22	19	17	16	12
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart type en 2004–05	22	20	16	14	13	10
B4. Flux nets non créateurs d'endettement à leur moyenne historique moins un écart type en 2004–05 4/	22	20	16	15	13	10
B5. Combinaison de B1–B4 au moyen de chocs de un demi écart type	22	21	17	15	14	11
B6. Dépréciation ponctuelle de 30 % en valeur nominale par rapport au scénario de référence en 2004 5/	22	20	16	14	13	10
<i>Poste pour mémoire :</i>						
Hypothèse d'élément de don du financement résiduel (c'est-à-dire le financement nécessaire au-dessus du niveau de ré	35	35	35	35	35	35

Source : projections et simulations des services du FMI.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, la croissance du déflateur du PIB (exprimé en dollars EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB, et flux non créateurs d'endettement.

2/ L'hypothèse est que le taux d'intérêt des emprunts nouveaux est plus élevé de 2 points de pourcentage que dans le scénario de référence, tandis que les échéances et les périodes de grâce sont identiques à celles du scénario de référence.

3/ On suppose que la valeur des exportations demeure en permanence au niveau inférieur, mais que le solde extérieur courant revient à son niveau de référence en proportion du PIB après le choc (ce qui suppose implicitement un ajustement compensateur du niveau des importations).

4/ Inclut les transferts officiels et privés et l'IDE.

5/ La dépréciation est définie comme le pourcentage de baisse du taux dollar/monnaie nationale, de manière qu'il n'excède jamais 100 %.

6/ S'applique à tous les scénarios de sensibilité sauf A2 (financement moins favorable) pour lequel les conditions de tous les nouveaux emprunts sont celles spécifiées à la note 2.

39. **Le scénario du point d'achèvement de l'initiative PPTE repose sur les mêmes hypothèses de cadres budgétaire et de balance des paiements et de niveau de financement nouveau.** La principale différence est que le service de la dette existante est projeté en forte réduction à partir de 2006 du fait de l'allègement reçu au point d'achèvement de l'initiative PPTE, les paiements du service de la dette inscrits à l'échéancier tombant à 315 millions de dollars EU en 2006 et à 150 millions de dollars EU en 2020. Les autres scénarios de remplacement, plutôt que de recourir à des projections, supposaient un maintien des variables principales à leurs moyennes historiques et des conditions de financement nouveau moins favorables. Les scénarios de remplacement et les tests de sensibilité pour la dette totale du secteur public étaient légèrement différents, mais reposaient sur les mêmes hypothèses fondamentales.

D. Résultats

Dette extérieure

40. **Sur la base du scénario de référence de l'AVD, la situation de la dette extérieure paraît maîtrisable.** La VAN du ratio dette/exportations¹⁸ tomberait d'un niveau de 165 % en 2004 à 130 % en 2006, et continuerait de chuter pour atteindre 89 % en 2010 (tableau 10). Le tableau montre la variation de la dette extérieure pour chaque année, désagrégée pour divers flux nets créateurs d'endettement : une forte croissance du PIB, par exemple, joue un rôle relativement important dans la réduction des flux nets créateurs d'endettement. Le financement exceptionnel, qui comprend l'allègement de dette et les arriérés, apparaît aussi comme un fort facteur de réduction de la dette extérieure. Le ratio du service de la dette aux exportations, qui est de 22 % en 2005, se trouve réduit à environ 10 % en 2010. Le ratio du service de la dette reflète le service de la dette inscrit à l'échéancier plutôt que les paiements effectifs attendus, c'est-à-dire qu'il ne reflète pas l'allègement de dette reçu au titre du rééchelonnement des flux par le club de Paris ou de l'assistance de l'initiative PPTE intérimaire. Le ratio du service de la dette exigible après allègement de dette est inférieur à 10 % chacune des années.

41. **Le test de sensibilité du scénario de référence suggère que la situation de la dette extérieure du Cameroun devrait demeurer viable jusqu'en 2010, même dans l'éventualité d'une variété de chocs¹⁹.** Le tableau 11 et la figure 5 résument les résultats des tests de sensibilité et les scénarios de remplacement. Les tests font l'hypothèse d'un choc d'un écart type au-dessous de la moyenne de 2004–2005²⁰ en ce qui concerne la croissance du PIB, la croissance de la valeur des exportations, le déflateur du PIB, d'autres entrées de balance des paiements, et la conjugaison de ces effets. Ils supposent

¹⁸ Calculée au moyen des exportations de l'année en cours, et non sur la base d'une moyenne rétrospective sur trois ans comme c'est le cas pour les calculs effectués dans le cadre de l'initiative PPTE.

¹⁹ L'analyse effective a été effectuée jusqu'en 2025 et tous les ratios continuent de s'améliorer de 2010 à 2025.

²⁰ Le choc simulé se produit en 2004, année qui est déjà écoulée, mais cela n'a pas d'incidence dans la perspective d'une évaluation de l'impact à moyen terme du choc.

également une dépréciation exceptionnelle de 30 % de la valeur nominale de la monnaie en 2004. Dans la quasi-totalité des tests, les ratios de la dette demeurent maîtrisables à moyen terme. La VAN du ratio dette/exportations dépasse en fait très légèrement 150 % deux ans après la fin du choc sur les exportations. Ce test de sensibilité particulier est significatif dans la mesure où il simule une chute des prix ou de la production du pétrole pour une année quelconque, ce qui impacterait également les recettes publiques. De même, les scénarios de remplacement donnent à penser que l'analyse n'est pas fortement sensible aux hypothèses sous-jacentes du cadre macroéconomique et des conditions du financement nouveau. Ainsi qu'il a été mentionné plus haut, cependant, les calculs de seuil sont très sensibles aux hypothèses de taux d'actualisation, qui est uniforme à 5 % dans cette analyse.

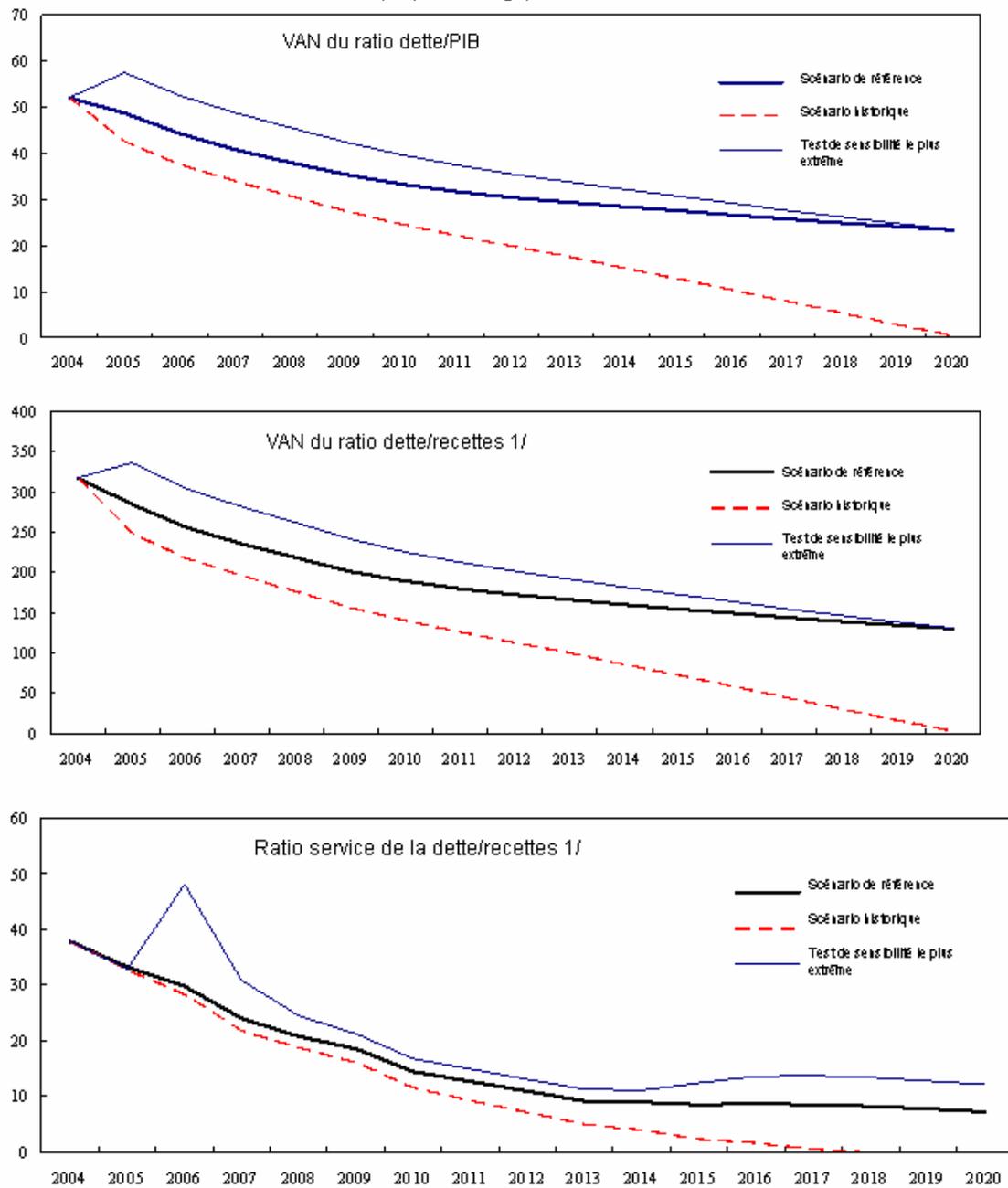
42. Le scénario de remplacement qui suppose le point d'achèvement de l'initiative PPTE atteint en 2006 suggère un résultat encore plus robuste. Dans ce cas, dès 2006, la VAN du ratio dette/PIB chute à 21 %, la VAN du ratio dette/exportations tombe à 89 %, et le ratio du service de la dette tombe bien au-dessous de 10 %.

Dette totale

43. L'analyse de la dette totale donne des résultats très semblables à ceux de la dette extérieure étant donné la taille relativement modeste de la dette intérieure (figure 6 et tableau 12). Selon le scénario de référence, le ratio dette totale/PIB du Cameroun devrait diminuer d'un niveau de 56 % du PIB en 2004 à 33 % du PIB en 2010. Les tests de sensibilité effectués sur le scénario de référence indiquent qu'une variété de chocs ne semble pas devoir placer le pays sur un sentier d'endettement explosif et que l'analyse n'est pas fortement sensible aux hypothèses sous-jacentes. Les tests de sensibilité simulent : un choc sur la croissance du PIB réel et le solde budgétaire primaire, en appliquant les moyennes historiques moins un écart type; une combinaison de ces moyennes; et une dépréciation du taux de change réel de 30 %. L'impact le plus grand apparaît avec la simulation de la dépréciation du taux de change, dans laquelle les ratios dette/PIB et dette/recettes sont affectés. De même, la modification des hypothèses du scénario de référence pour tenir compte des moyennes historiques du PIB et du solde primaire à moyen terme (plutôt que de projections influencées par les politiques) produit des ratios quasiment identiques à ceux du scénario de référence. Les ratios service de la dette/recettes ne sont pas sensiblement affectés par les hypothèses des scénarios de remplacement, mais sont fortement affectés en une seule année par une forte augmentation des flux créateurs d'endettement.

44. Sur la base de cette analyse préliminaire de viabilité de la dette, le profil de la dette du Cameroun paraît maîtrisable et relativement robuste face à divers chocs. Cependant, la couverture de la dette n'est pas complète et une combinaison de chocs défavorables, si elle devait durer, pourrait avoir un impact plus sévère.

Figure 6. Cameroun -- Indicateurs de la dette du secteur public selon les scénarios de remplacement, 2005-2029 (en pourcentage)



Source : projections et simulations des services du FMI.
1/ Recettes dons compris.

Tableau 12. Cameroun — Analyse de sensibilité de la dette totale — extérieure et intérieure — du secteur public 2004–2010

	Effectif		Projections				
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
VAN du ratio dette/PIB							
Scénario de référence	56	49	44	41	38	35	33
A. Scénarios de remplacement							
A1. La croissance du PIB réel et le solde primaire sont à leurs moyennes historiques	52	43	38	34	31	27	25
A2. Le solde primaire est inchangé par rapport à 2004	52	44	40	38	35	33	31
A3. Croissance du PIB constamment plus basse 1/	52	43	39	36	33	31	29
B. Tests bornés							
B1. La croissance du PIB réel est à sa moyenne historique moins un écart type en 2005-2006	52	44	40	37	34	32	30
B2. Le solde primaire est à sa moyenne historique moins un écart type en 2005-2006	52	44	41	37	35	32	30
B3. Combinaison de B1-B2 avec chocs de un demi écart type	52	44	40	36	33	31	29
B4. Dépréciation ponctuelle de 30 % en 2005	52	58	51	49	46	42	40
B5. Augmentation des autres flux créateurs d'endettement de 10 % du PIB en 2005	52	53	48	44	41	38	36
VAN du ratio dette/recettes 2/							
Scénario de référence	339	285	255	235	218	201	189
A. Scénarios de remplacement							
A1. La croissance du PIB réel et le solde primaire sont à leurs moyennes historiques	317	249	217	195	176	156	140
A2. Le solde primaire est inchangé par rapport à 2004	317	257	232	217	203	188	177
A3. Croissance du PIB constamment plus basse 1/	317	253	225	206	191	175	164
B. Tests bornés							
B1. La croissance du PIB réel est à sa moyenne historique moins un écart type en 2005-2006	317	255	229	211	196	180	169
B2. Le solde primaire est à sa moyenne historique moins un écart type en 2005-2006	317	259	235	215	198	181	168
B3. Combinaison de B1-B2 avec chocs de un demi écart type	317	254	228	208	192	174	162
B4. Dépréciation ponctuelle de 30 % en 2005	317	336	303	281	261	241	225
B5. Augmentation des autres flux créateurs d'endettement de 10 % du PIB en 2005	317	307	275	254	237	218	205
Ratio service de la dette/recettes 2/							
Scénario de référence	38	33	30	24	21	19	15
A. Scénarios de remplacement							
A1. La croissance du PIB réel et le solde primaire sont à leurs moyennes historiques	38	33	28	22	19	16	12
A2. Le solde primaire est inchangé par rapport à 2004	38	33	31	25	23	21	16
A3. Croissance du PIB constamment plus basse 1/	38	33	30	24	21	19	15
B. Tests bornés							
B1. La croissance du PIB réel est à sa moyenne historique moins un écart type en 2005-2006	38	33	30	25	22	19	15
B2. Le solde primaire est à sa moyenne historique moins un écart type en 2005-2006	38	33	32	26	22	19	15
B3. Combinaison de B1-B2 avec chocs de un demi écart type	38	33	30	24	21	18	14
B4. Dépréciation ponctuelle de 30 % en 2005	38	35	33	27	24	21	17
B5. Augmentation des autres flux créateurs d'endettement de 10 % du PIB en 2005	38	33	48	31	24	21	17

Sources : autorités nationales; et estimations et projections des services du FMI.

1/ On suppose la croissance du PIB réel au niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de 20 (c'est-à-dire la durée de la période de projection).

2/ Les recettes sont définies dons inclus.

Cameroon — Relations avec le FMI

(Au 31 janvier 2005)

I. **Statut** : date d'adhésion au FMI 10/07/1963; Article VIII

II.	Compte des ressources générales :	<u>Millions de DTS</u>	<u>% Quote-part</u>
	Quote-part	185,70	100,00
	Avoirs du FMI en monnaie nationale	185,05	99,65
	Position de réserve au FMI	0,65	0,35

III.	Département des DTS :	<u>Millions de DTS</u>	<u>% Allocation</u>
	Allocation cumulative nette	24,46	100,00
	Avoirs	0,43	1,77

IV.	Encours des achats et des prêts :	<u>Millions de DTS</u>	<u>% Quote-part</u>
	Accords FRPC	214,69	115,61

V. **Accords financiers :**

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant utilisé (millions de DTS)</u>
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)	21/12/2000	20/12/2004	111,42	79,59
Accord de confirmation Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR)/FRPC	20/08/1997	20/12/2000	162,12	162,12
	27/09/1995	26/09/1996	67,60	28,20

VI. Projection des obligations de paiements au FMI (millions de DTS; sur la base des ressources utilisées à ce jour et des avoirs actuels en DTS, avec assistance PPTE approuvée par le conseil d'administration)

	<u>Obligations futures</u>				
	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>
Principal	26,99	35,61	40,38	37,05	29,34
Commissions/inté rêts	1,56	1,41	1,22	1,02	0,86
Total	28,55	37,02	41,60	38,08	30,29

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

Assistance PPTE engagée	<u>Cadre renforcé</u>
Date du point de décision	11/10/2000
Assistance engagée (en VAN)	
Assistance totale (millions dollars EU)	1 260
<i>Dont</i> : assistance du FMI (millions dollars EU)	36,90
(montant équivalent en millions de DTS)	28,51
Date du point d'achèvement	Flottante
Assistance fournie par le FMI (millions de DTS)	
Montant décaissé	5,55
Assistance intérimaire	5,55

VIII. Évaluation des sauvegardes :

La Banque des États d'Afrique centrale (BEAC) est la banque centrale régionale des États d'Afrique centrale, dont le Cameroun est membre. Une évaluation des sauvegardes de la BEAC achevée le 30 août 2004 a constaté que la BEAC avait mis en œuvre un certain nombre de mesures pour renforcer le cadre de ses sauvegardes depuis l'évaluation faite en 2001, mais que des progrès restaient à faire dans certains domaines importants.

Les principales recommandations de l'évaluation, applicables à la BEAC en tant qu'institution, comprennent : i) la préparation d'états financiers pleinement conformes à un cadre comptable reconnu internationalement, initialement les directives de la BCE; ii) la

publication de ses états financiers complets, accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, à partir des états financiers de 2003; iii) la formulation de directives approuvées par le Conseil d'administration autorisant le gouverneur de la BEAC à consentir des avances exceptionnelles aux pays membres de la BEAC; iv) l'examen annuel par le service d'audit interne de la BEAC du processus de communication des données des programmes des pays membres au FMI; v) la mise en œuvre dans la fonction d'audit interne d'une approche de l'audit fondée sur l'évaluation des risques, et la formalisation d'une charte pour la fonction; et vi) la coordination par le service d'audit interne du suivi systématique de toutes les recommandations relatives aux contrôles internes de la BEAC, avec communication régulière au comité d'audit et au gouverneur de la BEAC.

Les autres recommandations prioritaires de l'évaluation, mais intéressant certains pays en particulier, étaient qu'il conviendrait : i) que la BEAC clarifie avec ceux de ses membres qui détiennent des réserves internationales hors de la BEAC les dispositions et les conditions statutaires qui justifient cet état de choses, afin d'éviter toute apparence de conflit avec les statuts de la BEAC et de garantir la pleine transparence des réserves déclarées par l'État membre; ii) que la BEAC et ses pays membres établissent un mécanisme de prévention de l'accumulation d'arriérés envers le FMI par des acquisitions anticipées de DTS et l'autorisation de débiter le compte DTS du pays membre; et iii) que la BEAC coopère avec ses États membres à rapprocher et à confirmer leurs soldes du Trésor afin que les soldes communiqués par la BEAC concernant le crédit à l'État tel qu'il est présenté dans les comptes du Trésor soient en accord avec ceux de la BEAC.

IX. Régime de change :

La monnaie du Cameroun, le franc CFA, est rattachée à l'euro au taux de change fixe de 655,957 francs CFA pour 1 euro.

Équivalent en monnaie nationale : 761,59 FCFA = 1 DTS au 4 février 2005.

Le Cameroun maintient un régime de change libre de restrictions aux paiements et aux transferts aux fins des transactions internationales courantes.

X. Consultation au titre de l'article IV :

La dernière consultation au titre de l'article IV avec le Cameroun a été achevée par le conseil d'administration le 18 septembre 2002.

XI. Participation au PESF et aux RONC :

Le rapport d'évaluation de la stabilité du secteur financier (PESSF) du 24 mai 2000 se fonde sur les constatations de la mission conjointe FMI-Banque mondiale qui s'est rendue au Cameroun du 29 février au 14 mars 2000. Les constatations de la mission du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) ont été présentées aux autorités les 13-14 mars 2000 dans le cadre des consultations au titre de l'article IV pour 2000.

Le rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) sur la transparence budgétaire et la transparence des politiques monétaire et financière a été remis le 16 juin 2000.
Le module de données du RONC a été remis le 24 août 2001 (CR/01/150).

XII. Assistance technique :

Décembre 2004 : mission STA sur l'établissement des comptes nationaux et suivi par un expert de FAD en gestion de la dépense publique.

Octobre 2003 : mission STA sur l'établissement des comptes nationaux.

Septembre 2003 : mission FAD sur la mobilisation des recettes non pétrolières et suivi par un expert de FAD en gestion de la dépense publique.

Juin 2003 : mission FAD en gestion de la dépense publique.

Mars 2003 : mission FAD en gestion de la dépense publique.

Novembre 2002 : mission FAD en gestion de la dépense publique.

Mai 2002 : mission FAD en gestion de la dépense publique.

Avril 2002 : mission de suivi FAD sur le régime de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Mars 2002 : mission FAD sur la mise en œuvre du plan d'action des recettes et dépenses publiques.

Octobre–Novembre 2001 : mission FAD en administration de l'impôt et des douanes.

Septembre 2001 : missions FAD sur l'audit du Trésor et le suivi de la pauvreté.

Juin 2000 : mission FAD sur la modernisation des douanes.

Avril 2000 : mission STA sur le système général de diffusion des données (SGDD/RONC).

Novembre 1999 : mission FAD sur la modernisation de l'administration des impôts.

Juin–Juillet 1999 : mission d'assistance technique FAD en administration des douanes.

Mai–Juin 1999 : mission de suivi FAD sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et l'administration de l'impôt.

Janvier–Mars 1999 : Placement d'un conseiller FAD pour l'introduction de la TVA.

Novembre 1998 : Placement d'un conseiller résident FAD en gestion de la dépense publique.

Octobre–Novembre 1998 : mission STA sur le projet de métadonnées.

Septembre 1998 : Placement d'un conseiller FAD pour la TVA.

Juillet 1998 : mission FAD sur la préparation de la TVA.

Février 1998 : mission d'assistance technique FAD en examen de la gestion de la dépense publique.

Novembre 1997 : mission d'assistance technique FAD sur la préparation pour l'introduction de la TVA.

Janvier–février 1997 : mission AFR/PDR, en collaboration avec des experts de la Banque mondiale et du gouvernement français, en statistiques de la dette extérieure.

Mai 1996 : mission AFR, en collaboration avec une équipe du Trésor français et de la Banque de France, sur le système de communication et de suivi budgétaires.

Février 1996 : mission FAD en imposition directe et imposition du secteur agricole.

Mai–Juin 1995 : mission STA en statistiques de la balance des paiements.

XIII. Représentants résidents :

Le poste de représentant résident a été maintenu à Yaoundé sans interruption depuis le début de 1989. Les fonctions de M. Keller comme représentant résident du FMI ont pris fin le 1^{er} octobre 2004 et il est retourné au siège. Le recrutement d'un successeur est en cours.

Cameroun — Relations avec la Banque mondiale (Mars 2005)

Stratégie des autorités appuyée par la Banque mondiale.

1. La stratégie de croissance économique et de réduction de la pauvreté des autorités, telle qu'elle est décrite dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) communiqué à la Banque mondiale et au FMI en avril 2003, s'articule en sept piliers, dont le détail est donné dans IDA/SecM2003-0434.

Prêts et stratégie de la Banque mondiale

2. La stratégie d'aide-pays commune IDA-SFI (SAP) a été présentée au Conseil le 11 septembre 2003. La stratégie, qui couvre les exercices budgétaires de la période 04-06, présente deux grands axes : i) renforcer le cadre institutionnel pour une gestion de l'économie et une prestation de services publics améliorées et favorables aux pauvres; et ii) appuyer un développement du secteur privé orienté vers la diversification de l'économie et la croissance. La stratégie proposée s'inscrit dans un cadre «déterminé par les résultats». À cet égard, les résultats suivants devraient être atteints au cours de la prochaine phase de la SAP : i) renforcement de la transparence et de la responsabilité de la mobilisation et de l'emploi des ressources publiques; ii) amélioration de l'emploi des ressources publiques dans l'enseignement, la santé et le secteur forestier; iii) amélioration des services dans les secteurs clés; iv) face à la menace du VIH/SIDA, intensification du soutien aux groupes vulnérables dans plus de 300 agglomérations par des mesures de prévention, de soins ou d'accompagnement, tandis que la capacité nationale de réaction à l'épidémie sera renforcée; et v) réduction du fardeau (coût, temps, etc.) que subissent les entreprises du secteur privé du fait des contraintes réglementaires, administratives et d'infrastructure. Des indicateurs spécifiques — tels que l'augmentation du pourcentage des collectivités rurales disposant d'un accès aux services socioéconomiques de base dans les provinces ciblées, ou la baisse du pourcentage des entreprises privées jugeant les contraintes spécifiques importantes ou sévères — sont en cours d'identification pour mesurer les progrès vers la réalisation de ces résultats.

3. Le CAS III, qui appuyait un ensemble de réformes ambitieuses et politiquement complexes dans les secteurs des transports, des finances, de l'exploitation forestière et de la privatisation, a été clôturé fin mars 2004. Après l'approbation par le Conseil par défaut d'opposition le 16 mars 2004, les deux tranches restantes — privatisation et transport — ont été décaissées. Le résultat du CAS III a été jugé satisfaisant dans le cadre d'une évaluation ex-post, qui a été confirmée par une évaluation indépendante du département de l'évaluation des opérations (OED) de la Banque mondiale.

4. La Banque mondiale prévoit d'appuyer davantage encore le gouvernement par le travail analytique et le dialogue de politique dans plusieurs domaines, en se concentrant entre autres sur : i) le suivi des évolutions socioéconomiques, notamment par l'intermédiaire du processus de l'initiative PPTTE et de la mise en œuvre du DSRP, l'examen des perspectives commerciales (en particulier avec les pays de la communauté économique et monétaire

d'Afrique centrale (CEMAC) et le Nigéria), et les plans d'action développés pour les objectifs de développement pour le millénaire (ODM) dans la santé et l'éducation; ii) la conduite d'une enquête sur le climat de l'investissement pour appuyer le pilier du DSRP qui vise à diversifier l'économie; iii) le renforcement du dialogue et de l'action concernant le programme de gouvernance par le lancement d'examen de la gouvernance institutionnelle et d'examen de la dépense publique (EDP) dans les secteurs clé (santé, éducation, infrastructure et agriculture); et iv) l'appui aux réformes essentielles de la passation des marchés publics et des finances publiques au moyen d'un examen analytique sur la passation des marchés au Cameroun et du suivi du plan d'action défini au cours de la dernière évaluation de la responsabilité financière. Enfin une évaluation de la pauvreté servira à mesurer les progrès.

5. Le portefeuille de la Banque consiste en sept projets avec des engagements totalisant environ 228 millions de dollars EU, dont environ 53,4 millions de dollars EU pour la BIRD. Au 4 mars 2005 un montant total de 125 millions de dollars EU avait été décaissé. La mise en œuvre des projets a été jugée satisfaisante dans tous les cas sauf un. Le bureau national de la Banque mondiale organise régulièrement des réunions avec les autorités pour faire le point des progrès de la mise en œuvre du portefeuille, afin d'améliorer le taux d'exécution des projets en cours.

Portefeuille du groupe de la Banque mondiale (au 4 mars 2005)	
Total IDA (millions de dollars EU)	174.4
Composition sectorielle (%) :	
Transports	45
Développement local	11
Partenariats public/privé	12
Renforcement des capacités environnementales	3
Multisectoriel VIH/SIDA	29
Montant IDA non décaissé (millions de dollars EU)	102.7
BIRD (millions de dollars EU)	
Oléoduc Tchad-Cameroun	53.4
Total SFI (millions de dollars EU)	150.9
Énergie	86.8
Information	6.4
Textiles	2.7
Gros et détail	2.4
Autres	1.7
AMGI : aucune garantie d'investissement n'a été émise.	

Domaines spécifiques de la collaboration FMI-Banque mondiale

6. Les services du FMI et de la Banque mondiale collaborent en ce qui concerne i) le suivi des déclencheurs du point d'achèvement de l'initiative PPTE et du processus du DSRP; ii) les analyses et les réformes de la gestion des finances publiques; et iii) d'autres réformes de la gouvernance, notamment de l'administration des douanes, des systèmes juridique et judiciaire. Le tableau 2 présente une brève description de chacun des domaines et de l'appui spécifique fourni par les deux institutions en matière de conseil en élaboration des politiques.

Tableau 13. Cameroun — Collaboration Banque/FMI

Domaine	Description	Conseils spécialisés / Réformes appuyées par le FMI	Conseils spécialisés / Réformes appuyées par la Banque
Réformes relatives au point d'achèvement de l'initiative PPTE	Missions régulières de contrôle bancaire Préparation en commun du plan d'action et de l'évaluation PPTE «suivi des dépenses relatives à la pauvreté»	Réformes liées à la comptabilité et aux contrôles budgétaires	Réformes des secteurs de l'éducation, de la santé, des transports, de l'infrastructure rurale et de l'exploitation forestière Réforme du secteur judiciaire Réforme de la passation des marchés publics Suivi budgétaire dans les secteurs sociaux
Gestion des finances publiques	Missions de la Banque et du FMI analysant divers aspects de la gestion budgétaire	Analyse et réforme de la fiscalité, renforcement des organes de contrôle ; gestion des dépenses	Suivi et analyse des dépenses, en particulier dans les secteurs importants pour la réduction de la pauvreté
Autres réformes de la gouvernance	Coordination des activités des services de la Banque/FMI avec le PNUD pour l'élaboration de plans de mise en œuvre	Réformes des douanes	Programme anticorruption et décentralisation

7. Les domaines où le FMI assume le rôle directeur ont trait aux conseils d'élaboration des politiques et aux réformes qui concernent i) l'ensemble de la politique macroéconomique et de la programmation financière à court et à moyen terme; ii) la fiscalité et l'administration de l'impôt; iii) les systèmes d'information et de gestion financière pour les recettes et les

dépenses publiques; iv) la comptabilité budgétaire; et v) les procédures du Trésor. Les services de la Banque participent à certaines réunions des missions du FMI avec les autorités dans ces domaines.

8. Les domaines dans lesquels la Banque mondiale assume le rôle directeur concernent : i) le renforcement des capacités institutionnelles et humaines de gestion économique, notamment la formulation de stratégies sectorielles et de cadres de dépenses à moyen terme, l'analyse de la pauvreté et des sources de croissance pour soutenir le processus du DSRP, et le développement d'un modèle macroéconomique pour la préparation du cadre macroéconomique à court et à moyen terme; ii) les conseils spécifiques par secteurs dans les domaines où la Banque a des opérations de prêt en activité (en particulier dans les secteurs sociaux, l'infrastructure, l'agriculture et l'exploitation forestière); et iii) le soutien et le suivi de la mise en œuvre du programme de privatisations. La Banque a produit, en coopération avec le GOC et l'AFD un rapport sur l'état de l'enseignement. La Banque mondiale a produit un examen du secteur urbain et un examen de la politique de développement en juin 2004 et prévoit de s'entretenir de ce dernier document avec le gouvernement au quatrième trimestre 2004. En outre, pendant l'exercice budgétaire 2004, la Banque a commencé à travailler à une évaluation de la pauvreté et à un examen de la dépense publique.

9. La Banque comme le FMI sont chargées de conseiller l'élaboration des politiques concernant : i) les procédures budgétaires, les systèmes de gestion de la dépense publique et l'exécution de la dépense, notamment le suivi des dépenses de réduction de la pauvreté; ii) le fonctionnement des institutions internes et externes de contrôle budgétaire; iii) la réforme des douanes; iv) la politique commerciale; v) la réforme du système financier; et vi) les questions de gouvernance. Les deux institutions assurent de concert le soutien et le suivi de l'initiative PPTE et du processus du DSRP.

Cameroun — Questions statistiques

Depuis quelques années, les autorités camerounaises ont pris un certain nombre d'initiatives pour améliorer leurs données statistiques, en particulier celles des comptes nationaux. La communication de données au FMI demeure adéquate aux fins de la surveillance, mais la qualité, la couverture et les délais de diffusion des données pourraient être considérablement améliorés.

Le Cameroun participe au système général de diffusion des données (SGDD). Les métadonnées, qui comprennent une description des pratiques statistiques courantes et un plan d'action pour améliorer les systèmes statistiques, peuvent être consultées sur le tableau d'affichage des normes de données (TAND) du FMI sur Internet.

L'Institut national de la statistique (INS), organisme autonome placé sous la tutelle du ministère des Affaires économiques, de la programmation et du développement régional, est le plus important fournisseur de données. Cependant le flou qui entoure le rôle et les fonctions de coordination de l'INS a entravé la mise en œuvre des normes et des classifications statistiques dans les ministères et organismes publics. Par ailleurs, ces dernières années, la production des statistiques économiques ordinaires a peut-être souffert de l'accent mis sur les statistiques sociales.

Comptes nationaux

L'INS établit et publie les comptes nationaux au moyen des concepts et des définitions du *Système de comptes nationaux 1968 (SCN 1968)*. Depuis quelques années, l'INS établit aussi un ensemble révisé et mis à jour d'estimations des comptes nationaux sur la base du *Système de comptes nationaux 1993 (SCN 1993)*. Les métadonnées du SGDD communiquées en 2001/02 se rapportent aux estimations révisées, et non aux données actuellement dans le domaine public.

Des missions STA se sont rendues au Cameroun en octobre 2003 et décembre 2004 pour assister les autorités à établir les nouvelles séries de comptes nationaux et évaluer le résultat. Les missions ont jugé que la méthodologie générale, les outils analytiques utilisés et les ajustements effectués sont globalement appropriés et conformes à la méthodologie du *SCN 1993*. Les missions ont aussi constaté le niveau très élevé du personnel des comptes nationaux. Cependant l'expert STA et la dernière mission de consultation au titre de l'article IV ont identifié quelques faiblesses persistantes dans certaines séries des comptes nationaux, en particulier celles du PIB pétrolier. Les missions ont décidé de ne pas passer aux nouvelles séries avant qu'il n'ait été remédié à ces faiblesses.

Les missions de STA ont aussi examiné les sources statistiques et constaté que la couverture, la qualité et les délais de diffusion des données présentent des insuffisances. En particulier, le cadre de production et de collecte des statistiques émanant des entreprises est médiocre. Cela crée des difficultés pour évaluer la structure actuelle des activités et des industries de l'économie. Les problèmes statistiques sont aussi graves dans de grands secteurs de

l'économie, comme l'agriculture, les industries de transformation, le commerce de gros et de détail, les administrations locales et les services. En outre, il faudrait entièrement restructurer, mettre à jour et intégrer l'indice de la production avec les composantes correspondantes des comptes nationaux annuels. L'absence d'informations sur l'emploi et d'indices des prix représentatifs pour la déflation constituent d'autres sujets de préoccupation.

Étant donné les déficiences persistantes dans le système national de statistiques économiques et sociales, l'assistance technique va demeurer indispensable dans les années à venir.

Prix à la consommation

Les autorités entendent réviser l'indice mensuel des prix à la consommation (IPC) en étendant aux zones rurales l'enquête sur lequel il repose. Jusqu'ici, l'IPC a été calculé sur la base d'enquêtes menées dans les cinq grandes villes du pays (Yaoundé, Douala, Bafoussam, Bamenda et Garoua). En outre, les autorités entendent contribuer à la production d'un IPC régional pour la zone CEMAC. Le panier utilisé à cet effet sera plus étendu que celui actuellement employé pour l'établissement de l'IPC national, mais sera limité géographiquement aux deux plus grandes villes, Yaoundé et Douala.

Indicateurs sociodémographiques

Quelques progrès ont été accomplis depuis quelques années dans la production de statistiques sociodémographiques. L'enquête auprès des ménages la plus récente (ECAM II) effectuée en 2001 offre des données complètes qui ont servi à mettre à jour le profil de pauvreté du Cameroun. Dans les secteurs de l'éducation et de la santé, les autorités ont entrepris la mise à jour de deux grands indicateurs sociaux, la carte scolaire et la carte sanitaire qui avaient été élaborées en 2000 et en 2001, respectivement. Le travail préparatoire pour une nouvelle enquête auprès des ménages a été mis en route, et les données seront collectées en 2005.

Finances publiques

Malgré quelques efforts pour remédier aux insuffisances, la qualité, la couverture et les délais de diffusion des données des finances publiques nécessitent encore des améliorations cruciales. Les faiblesses des données budgétaires comprennent : i) l'établissement incomplet des données de l'exécution du budget sur base engagements, et dans une certaine mesure sur base encaissements-décaissements; ii) l'absence d'informations sur l'information financière des administrations locales; iii) le suivi déficient des obligations croisées du secteur public et de la dette des entreprises publiques; iv) le manque de transparence des opérations financières de la compagnie pétrolière nationale; et v) le manque d'informations sur l'information financière des entreprises publiques en général.

Des réformes importantes ont été introduites en 2003–04 pour remédier à certaines de ces déficiences, mais on n'en a pas encore tiré tout le parti possible. L'introduction d'un nouveau système comptable devrait permettre d'identifier les dépenses par fonction (et non seulement par ministères dépensiers), et d'évaluer le «flottant» (c'est-à-dire les dépenses engagées mais

non encore payées). Le système intégré de gestion financière (SIGEFI) devrait permettre d'améliorer considérablement la précision et les délais de diffusion des données budgétaires, tant sur base engagements que sur base encaissements-décaissements.

En 2005, les autorités entendent continuer de remédier aux faiblesses existantes. S'appuyant sur le SIGEFI, les autorités ont commencé en janvier 2005 de préparer des comptes budgétaires préliminaires 3 semaines après la fin du mois en référence (en 2004 les données finales n'étaient préparées que deux mois plus tard). Elles prévoient d'élaborer des comptes budgétaires complets sur la base des engagements et s'efforceront de suivre les évolutions du flottant. En outre, l'audit en cours de la dette intérieure publique, qui couvrira les obligations croisées du secteur public et la dette extérieure des entreprises publiques, devrait renforcer les statistiques de la dette. Les efforts entrepris pour accroître la transparence des opérations financières dans le secteur pétrolier devraient avoir aussi pour effet d'améliorer l'ensemble de la communication budgétaire. Enfin des efforts sont en cours pour collecter des données sur les opérations des 20 plus grandes entreprises publiques.

Comptes monétaires

Les statistiques monétaires du Cameroun sont communiquées mensuellement au FMI par la BEAC. Les délais de communication des données varient et peuvent atteindre deux mois. Bien que la couverture de la date soit complète, la qualité des données peut être affectée par d'importants mouvements de monnaie à travers les frontières des pays membres de la CEMAC. Près des trois quarts de la monnaie en circulation au Cameroun est d'émission nationale, et près de 90 % de la monnaie émise au Cameroun reste sur le territoire national.

Balance des paiements

Les statistiques de la balance des paiements produites par les autorités camerounaises sont si mauvaises que les missions du FMI n'en font guère usage. Les services chargés de produire ces statistiques (un service du Ministère de l'économie et des finances) n'ont pas été capables ces dernières années d'améliorer la qualité de leur production, du fait en partie de l'absence de personnel qualifié et d'équipement. Les autorités devraient envisager de faire préparer les statistiques de balance des paiements par la BEAC, comme c'est le cas dans les autres pays de la CEMAC.

CAMEROUN — INDICATEURS COMMUNS NÉCESSAIRES À LA SURVEILLANCE

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ⁷	Fréquence de communication ⁷	Fréquence de publication ⁷	Postes pour mémoire ⁸ :	
						Qualité des données – Rigueur méthodologique ⁹	Qualité des données – Exactitude et fiabilité ¹⁰
Taux de change (tels que communiqués par la banque centrale régionale BEAC; cependant, grâce au rattachement du franc CFA à l'euro, le taux de change peut être observé de manière continue indépendamment des données communiquées par la BEAC)	31 déc. 2004	28 février 2005	M	M	M	O	O
Avoirs et engagements de réserves internationales des autorités monétaires ¹	31 déc. 2004	10 février 2005	M	M	M	LO	LO
Monnaie centrale	31 déc. 2004	10 février 2005	M	M	M	LO	LO
Monnaie banque centrale	31 déc. 2004	10 février 2005	M	M	M	LO	LO
Compte de patrimoine de la banque centrale	31 déc. 2004	10 février 2005	M	M	M	LO	LO
Bilan consolidé du système bancaire	31 déc. 2004	10 février 2005	M	M	M	LO	LO
Taux d'intérêt ²	31 déc. 2004	28 février 2005	M	M	M	O	O
Indice des prix à la consommation	31 déc. 2004	31 janvier 2005	T	T	T	LO	LO
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – ensemble des administrations publiques ⁴	ND	ND	ND	ND	ND	NO	NO
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administration centrale	31 déc. 2004	31 janvier 2005	M	M	Non publié	LNO	LNO
Stock de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	31 déc. 2004	31 janvier 2005	M	M	M	LO	LO
Solde du compte extérieur courant	31 déc. 2002	31 janvier 2005	A	A	ND	NO	NO
Exportations et importations de biens et de services ⁶	31 déc. 2004	31 janvier 2005	M	M	ND	O	O
PIB/PNB	31 déc. 2003	31 janvier 2005	A	A	ND	O	LO
Dette extérieure brute	ND	ND	ND	ND	ND	NO	NO

¹Inclut les avoirs de réserve gagés ou grevés d'autre manière ainsi que les positions nettes en instruments dérivés.

²Aussi bien ceux déterminés par le marché que ceux déterminés par les autorités, notamment les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons et des obligations du Trésor.

³Financement extérieur, intérieur bancaire, et intérieur non bancaire.

⁴L'ensemble des administrations publiques comprend l'administration centrale (caisses budgétaires, caisses extra-budgétaires et caisses de sécurité sociale) les administrations d'états fédérés et les administrations locales.

⁵Y compris la composition par monnaies et par échéances.

⁶Uniquement les biens, car les données sur le commerce des services ne sont pas disponibles.

⁷Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T) annuelle (A), irrégulière (I); non disponible (ND).

⁸Ces colonnes ne doivent être incluses que pour les pays pour lesquels un RONC statistique (ou une importante mise à jour) a été préparé.

⁹Représente l'évaluation fournie par le RONC statistique (publié en août 2001, et basé sur les constatations de la mission de mai 2000) pour l'ensemble de données correspondant à la variable de chaque rangée. Reflète aussi les évaluations d'une mission d'assistance technique de STA en 2004 et la mission AFR en cours. L'évaluation indique si les normes internationales concernant les concepts et les définitions, la couverture, la classification/sectorisation et la base d'enregistrement des données sont pleinement observées (O), largement observées (LO), largement non observées (LNO), ou non observées (NO).

¹⁰Même remarque que pour la note 8, sauf en ce qui concerne les normes internationales concernant les données source, les techniques statistiques, l'évaluation et la validation des données source, l'évaluation et la validation des données intermédiaires et des productions statistiques, et des études de révision.

**Déclaration du représentant des services du FMI sur le Cameroun
Réunion du Conseil d'administration
22 avril 2005**

La présente déclaration donne des informations qui sont disponibles depuis la publication du rapport des services du FMI sur les consultations de 2005 au titre de l'article IV et sur le programme de référence (www.imf.org) le 31 mars 2005. Ces informations ne modifient pas l'orientation de l'évaluation effectuée par les services du FMI.

- **Les autorités ont observé la mesure préalable pour le programme de référence** en engageant un conseiller (la Société financière internationale) pour la restructuration et la privatisation de la compagnie aérienne nationale (CAMAIR).
- **Les autorités ont satisfait aux deux critères structurels pour la fin mars 2005** (page 53 du rapport des services du FMI sur les consultations de 2005 au titre de l'article IV et sur le programme de référence) : (i) elles ont fourni des tableaux préliminaires sur l'exécution du budget (TABORD) base caisse et base engagements pour fin février 2005; (ii) elles ont indiqué aux banques commerciales qu'aucun nouveau compte public ne serait ouvert.
- **Les autorités ont aussi fourni des données finales sur l'exécution du budget en 2004 qui sont plus ou moins conformes aux données préliminaires reçues précédemment.** Les services du FMI examineront ces données avec les autorités lors d'une prochaine visite.
- **Les prix pétroliers prévus pour le reste de l'année ont augmenté par rapport à ceux du programme**, ce qui relève à la hausse les recettes tirées des exportations de pétrole et les recettes budgétaires tirées du pétrole. Il est estimé que les recettes budgétaires en 2005 seront supérieures d'au moins 0,7 point du PIB aux prévisions antérieures.
- **L'ajustement des prix intérieurs des carburants en fonction de l'évolution du marché mondial n'a pas été rétabli totalement.** Les prix des carburants ont été ajustés marginalement à compter du début du mois de mars et les prix de certains produits sont inférieurs aux coûts des importations. En outre, les autorités ont suspendu l'élément supplémentaire introduit en janvier 2005 pour permettre à la raffinerie locale de récupérer les pertes de 2004.
- **Les indications préliminaires font état d'un bilan mitigé pour l'exécution du budget en janvier et en février.** Les recettes non pétrolières ont augmenté quelque peu, mais sont restées plus faibles que prévu dans le programme, tandis que les dépenses ont été fortement comprimées. Le repère quantitatif pour fin mars concernant les recettes non pétrolières sera peut-être manqué à moins que les paiements annuels au titre de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (exigibles en mars et en avril) soient particulièrement élevés. Tous les autres repères quantitatifs semblent à la portée du pays.

- **Les autorités ont amélioré la gestion financière** en utilisant davantage le système d'information et de gestion financière pour préparer les rapports d'exécution du budget et en accélérant la préparation de ces rapports.
- **Les autorités ont annoncé leur intention d'adhérer à l'initiative pour la transparence des industries extractives (EITI).** Lors de la conférence EITI qui s'est tenue Londres en mars, le Ministre de l'économie et des finances a promis que le Cameroun satisferait à l'une des exigences de l'initiative avant la fin du mois de juin de cette année, à savoir que les autorités commenceraient à publier des données trimestrielles sur la production, les prix et les recettes pétroliers. Ces engagements sont conformes au programme de référence.
- **Les autorités ont examiné récemment avec les services de la Banque mondiale et du FMI les mesures à prendre pour satisfaire aux conditions du passage au point d'achèvement de l'initiative PPTE** (encadré 7 du document sur le point de la décision intitulé "HIPC Decision Point Document for the Enhanced Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative") (www.imf.org).
- Les autorités ont consenti à la publication des documents des services du FMI sur les consultations de 2005 au titre de l'article IV et le programme de référence.



INTERNATIONAL MONETARY FUND

Public Information Notice

EXTERNAL
RELATIONS
DEPARTMENT

Note d'information au public (NIP) No. 05/57
POUR PUBLICATION IMMÉDIATE
Le 29 avril 2005

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le FMI conclut les consultations au titre de l'article IV avec le Cameroun

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu le 22 avril 2005 les consultations au titre de l'article IV avec le Cameroun¹. Le Conseil d'administration a également approuvé le suivi par les services du FMI du programme économique du Cameroun pour 2005.

Informations générales

Ces dernières années, le Cameroun a continué de bénéficier de la stabilité politique et d'une robuste croissance économique, et le revenu par habitant a graduellement augmenté en conséquence. Le niveau des revenus reste cependant très inférieur à ce qu'il était avant la crise économique qui a conduit à la dévaluation de 1994 et le Cameroun se situe juste au-dessus du premier quintile (au 141^e rang sur 177 pays) sur l'indice du développement humain, construit à l'aide d'une combinaison d'indicateurs comprenant l'espérance de vie, le taux d'alphabétisation des adultes, le taux de scolarisation primaire et le revenu par habitant.

En dépit d'une solide progression du PIB, la situation budgétaire du Cameroun s'est dégradée en 2003-04; si cette tendance se poursuivait, elle compromettrait les perspectives de stabilité macroéconomique, de croissance et de réduction de la pauvreté. Par ailleurs, les autorités n'ont fait que des progrès limités ces dernières années afin de réduire les obstacles qui freinent de longue date l'expansion du secteur privé, tels que

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des informations économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui est soumis à l'examen du Conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. La présente NIP rend compte des points de vue exprimés par le Conseil d'administration lors de l'examen du rapport des services du FMI le 22 avril 2005.

l'insuffisance des investissements dans les infrastructures et le capital humain, la médiocrité des services fournis par des entreprises publiques en difficulté et le climat des affaires, assombri par les faiblesses de la gouvernance. Pour toutes ces raisons, l'accord FRPC approuvé en faveur du Cameroun en 2000 a dérapé au début de 2004 et son exécution a été suspendue dans les mois qui ont suivi.

Les autorités entendent établir pour l'année 2005 un solide bilan d'exécution de leurs politiques dans le cadre d'un programme de référence. Les premières initiatives prises par le gouvernement qui est entré en fonctions en décembre 2004 ont été encourageantes. La bonne exécution du programme de référence et d'un accord FRPC par la suite renforcerait les perspectives de croissance et de réduction de la pauvreté et permettrait au Cameroun d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2006. Un programme de référence est un mécanisme de suivi informel pour lequel le Conseil d'administration n'est pas tenu d'avaliser le programme économique du Cameroun.

Évaluation par le Conseil d'administration

Les administrateurs ont salué la bonne performance de l'économie camerounaise, qui se traduit par une croissance forte, un faible niveau de l'inflation, et un faible déficit du compte courant, ainsi que par des progrès dans le domaine des réformes structurelles. Les réformes dans les secteurs de la santé et de l'éducation ont aussi connu des progrès tangibles, ce qui, avec l'accroissement du revenu par habitant, a favorisé une amélioration significative des indicateurs sociaux. Toutefois, les administrateurs ont noté que de nombreux défis restent à relever, en particulier, la nécessité de renforcer les résultats budgétaires afin d'assurer la soutenabilité de la dette, et de réduire les entraves au développement du secteur privé, élément clé d'une croissance forte et durable susceptible de contribuer à une réduction significative de la pauvreté à moyen terme.

Les administrateurs ont salué la décision des autorités de mettre en œuvre un ambitieux programme qui devrait être suivi par les services du FMI. Des performances tangibles au cours de ce programme devraient permettre de maintenir un environnement macroéconomique stable et devraient servir de fondement pour un programme de réformes à moyen terme appuyé par la FRPC. Les administrateurs se sont vivement félicités de l'intention exprimée par les autorités de redoubler leurs efforts de réformes en ce sens, ce qui devrait leur permettre de remplir les conditions du point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée.

Les administrateurs ont observé que les résultats budgétaires de 2003 et 2004 ont été mitigés, surtout en ce qui concerne les revenus non pétroliers, et que des progrès seulement limités ont eu lieu en matière de renforcement de la gestion des finances publiques. Ils ont exprimé des préoccupations quant à la forte détérioration de la situation financière des grandes entreprises publiques, qui accroît les obligations budgétaires effectives et éventuelles de l'État. Dans ce contexte, le Conseil a favorablement accueilli l'engagement du gouvernement à améliorer les résultats budgétaires et la gestion des finances publiques, en réalisant notamment un programme budgétaire ambitieux en 2005, visant à mobiliser les recettes non pétrolières et à limiter les dépenses non prioritaires tout en augmentant les dépenses d'investissement.

Les administrateurs ont souligné que la mobilisation des recettes budgétaires nécessitera des réformes fiscales continues visant à élargir l'assiette fiscale en limitant les exonérations et en renforçant le recouvrement des impôts dans le secteur informel. L'assistance technique, si elle est utilisée de façon appropriée, permettra d'accompagner ces efforts. De plus, ils ont invité les autorités à mettre en place une procédure budgétaire spécifiant le mode d'affectation du surplus de recettes pétrolières.

En ce qui concerne les dépenses, les administrateurs ont insisté sur l'importance de limiter les dépenses hors intérêts et d'améliorer leur profil en donnant plus de priorité aux dépenses d'infrastructures et à celles relatives aux secteurs sociaux afin d'améliorer le climat des affaires et de réduire la pauvreté. Ils ont invité les autorités à prendre rapidement des mesures pour restructurer les entreprises publiques en les préparant à la privatisation, ce qui permettrait de limiter la charge que ces entreprises font peser sur le budget et d'améliorer la fourniture des services attendus. Par ailleurs, les administrateurs ont fait part de leur préoccupation au sujet de la suspension du mécanisme d'ajustement mensuel des prix de produits pétroliers en fonction des prix du marché international. Ils ont aussi souligné l'importance de poursuivre la maîtrise de la masse salariale et l'amélioration de la gestion du personnel de l'État.

Les administrateurs ont encouragé les autorités à tirer avantage des progrès réalisés grâce à la mise en place d'un système de gestion financière informatisée (SIGEFI). Ils ont également souligné la nécessité d'améliorer les délais de production, la couverture et la qualité des données budgétaires, y compris en ce qui concerne les versements et les utilisations des ressources PPTE. Ils ont aussi souligné sur l'importance de renforcer le suivi et la gestion de la dette publique, en évitant d'accumuler des arriérés intérieurs ou relatifs à la dette extérieure rééchelonnable, en réglant les arriérés du compte PPTE et en élaborant et mettant en œuvre un plan réaliste du service de la dette. Les administrateurs ont encouragé les autorités à mettre à jour la situation de la dette extérieure des entreprises publiques en vue d'une analyse exhaustive de la soutenabilité de la dette.

Les administrateurs ont fait remarquer que la réalisation de la plupart des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) demeure un réel défi. Ils ont souligné l'importance de hiérarchiser les dépenses, d'améliorer leur qualité, et de mettre en œuvre des stratégies à moyen terme élaborées en collaboration avec la Banque mondiale. Dans cet esprit, ils ont salué de l'intention des autorités de réviser les éléments clés du DSRP, de démarrer les travaux sur un cadre de dépenses à moyen terme, et de renforcer la mise en œuvre et le suivi des projets de réduction de la pauvreté, y compris ceux financés sur fonds PPTE.

Les administrateurs ont souligné la forte priorité que les autorités devraient accorder à la réduction des entraves à la croissance du secteur privé. En particulier, les investissements dans les infrastructures et le renforcement du système juridique, et en général de la gouvernance, seront essentiels pour améliorer le climat des affaires et rehausser la confiance des investisseurs. À ce titre, les efforts doivent être redoublés pour renforcer la lutte contre la corruption. Pour cela, il est nécessaire de continuer avec détermination la mise en œuvre du programme national de gouvernance en insistant plus sur les résultats que sur les intentions et objectifs généraux. Tout en notant l'adoption des lois créant la Cour des comptes et le Conseil constitutionnel, ils ont insisté sur l'importance de rendre opérationnelles ces deux institutions et d'intensifier les efforts visant à obtenir des

résultats concrets. Les administrateurs ont favorablement accueilli les plans élaborés par les autorités en vue de renforcer la gestion financière et d'accroître la transparence, en particulier dans le secteur pétrolier, en éliminant progressivement les dépenses extrabudgétaires et en adhérant à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives. Tout en se félicitant de l'évaluation indiquant que le secteur bancaire commercial est solide, ils ont engagé les autorités à remédier aux faiblesses des institutions financières publiques.

Les administrateurs ont considéré que l'appartenance à l'union monétaire régionale a été bénéfique pour le Cameroun, en l'aidant à contenir l'inflation à un faible niveau et à maintenir la stabilité macroéconomique. Ils ont appelé les autorités à suivre de près l'évolution de la compétitivité et à accélérer les réformes structurelles en vue d'améliorer l'efficacité globale de l'économie.

Les administrateurs ont salué les avancées notables dans l'amélioration des comptes nationaux et des données budgétaires ainsi que les plans visant à améliorer les données sur la pauvreté et les indicateurs sociaux. Ils ont souligné la nécessité d'améliorer les données du secteur réel, et en particulier, la production des données sur la balance des paiements.

Les administrateurs ont favorablement accueilli le rapport d'évaluation *ex post* des performances réalisées dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, et ont été généralement en accord avec les recommandations formulées dans ce document. Parmi les leçons à tirer pour la conception des futurs programmes, ils ont notamment souligné le besoin de définir les conditionnalités structurelles de manière à renforcer l'appropriation des programmes par les autorités et de privilégier les résultats par rapport aux procédures, et d'assurer une coordination et une collaboration efficaces entre le FMI et la Banque mondiale. Plusieurs administrateurs ont été d'avis que, au-delà du court terme, à moyen terme, un soutien fort sans engagement financier serait le meilleur moyen pour le FMI d'aider le Cameroun à faire face à ses défis économiques.

Les notes d'information au public (NIP) font partie des efforts déployés par le FMI pour promouvoir la transparence de ses vues et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées, avec le consentement du ou des pays concernés, après examen par le Conseil d'administration des consultations au titre de l'article IV avec les pays membres, de la surveillance de l'évolution régionale, du suivi post-programme et des évaluations a posteriori des programmes appliqués par les pays membres nécessitant un engagement à plus long terme. Les NIP sont diffusées aussi après examen par le Conseil d'administration de questions de politique générale, sauf dans les cas particuliers où le Conseil en décide autrement.

Cameroun: Indicateurs Economique et Financiers, 2002-04

	2002	2003 Est.	2004 Est.
	(Variation annuelle en pourcentage; sauf indication contraire)		
Revenu national et prix			
PIB en prix constants	4.2	4.5	4.3
<i>dont</i> : PIB non pétrolier	4.6	4.8	4.7
Déflateur du PIB	1.9	1.1	0.7
Prix à la consommation	2.8	0.6	0.3
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	6,869	7,260	7,620
Production pétrolière (milliers de barils par jour)	102	98	89
Commerce extérieur			
Volume des exportations	-7.0	6.9	6.1
<i>dont</i> : secteurs non pétroliers	-6.6	12.3	12.2
Volume des importations	1.9	-0.6	7.4
Prix moyen à l'exportation du pétrole (\$ EU/baril)	23.6	27.3	35.0
Taux de change effectif réel	5.9	2.9	0.4
Termes de l'échange	0.0	-0.8	0.2
Monnaie et crédit (fin de période)			
Monnaie au sens large (M2)	18.3	-0.9	7.3
Vitesse de circulation (PIB/M2 moyenne)	5.4	5.3	5.3
Taux d'escompte (fin de période ; en pourcentage)	6.5	6.0	6.0
	(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)		
Epargne nationale brute	11.3	14.5	14.9
Investissement intérieur brut	18.3	16.9	16.6
Opérations de l'administration centrale			
Total des recettes (hors dons)	17.9	17.5	16.3
Recettes pétrolières	5.4	4.5	4.3
Recettes non pétrolières	12.5	13.1	12.0
Recettes non pétrolières (en % du PIB non pétrolier)	14.2	14.5	13.5
Total des dépenses	17.3	16.8	17.1
Total des dépenses hors intérêts ¹	13.7	13.6	14.1
Dépenses d'investissement ²	2.2	2.1	1.8
Solde budgétaire global (hors variation nette des arriérés)			
Hors dons	0.5	0.7	-0.9
Dons compris	0.8	1.3	-0.7
Solde primaire ^{1,3}	4.2	4.0	2.1
Solde primaire non pétrolier (en % du PIB non pétrolier)	-1.3	-0.6	-2.4
Secteur extérieur			
Solde extérieur courant (dons compris)	-7.0	-2.4	-1.6
VAN de la dette extérieure	54.8	42.5	43.4
	(en pourcentage des exportations de biens et services)		
Service de la dette extérieure (avant allègement de la dette)	27.9	26.1	22.5
Service de la dette extérieure (après allègement de la dette)	10.0	8.8	6.9

Sources: autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ hors investissements financés sur ressources extérieures, dépenses de restructuration et indemnités de départ.

2/hors dépenses de restructuration.

3/hors dons extérieurs et produit des privatisations.

Déclaration de M. Ondo Maïne sur le Cameroun
Réunion du Conseil d'administration 05/37
22 avril 2005

I. Introduction

Les autorités camerounaises, que je représente, remercient la direction et les services du FMI de la poursuite d'entretiens fructueux sur l'effort de réforme en cours dont l'objectif est d'améliorer la situation économique et de lutter contre la pauvreté. À cet égard, elles sont déterminées à renforcer leur dialogue avec les partenaires au développement du Cameroun, y compris le FMI.

Après l'élection présidentielle qui s'est tenue début octobre l'an dernier, un nouveau cabinet a été nommé en décembre 2004 avec pour mission de s'attaquer aux problèmes du pays, y compris les médiocres résultats budgétaires, le niveau élevé de la dette publique, l'insuffisance des infrastructures, la faible compétitivité de l'économie et la mauvaise gouvernance. Pour commencer, les autorités sont déterminées à redresser les résultats macro-économiques du Cameroun et à approfondir les réformes structurelles, notamment dans le domaine de la gouvernance, comme en témoignent les mesures déjà prises au cours des derniers mois. Pour poursuivre cet effort concerté, elles appliquent vigoureusement le programme de référence en vue de conclure rapidement un nouvel accord au titre de la FRPC.

II. Évolution récente

Les chiffres de la croissance et de l'inflation ont été positifs en 2003 et en 2004. La croissance a été largement répartie parmi différents secteurs. La croissance du PIB réel est restée vigoureuse, avec une croissance non pétrolière moyenne de plus de 4 ½ %, la hausse des prix à la consommation a été réduite à ½ % environ et le déficit des transactions courantes a été ramené au-dessous de 2 % du PIB grâce à la vigueur des exportations de biens primaires. Par ailleurs, il y a eu une amélioration de la production et de la distribution d'électricité, des transports et des communications, d'où une réduction des obstacles à l'activité du secteur privé. Les autorités ont aussi accompli des progrès dans l'exécution du DSRP et le respect des conditions du passage au point d'achèvement de l'initiative PPTE, et elles ont préparé le premier rapport annuel sur l'exécution du DSRP complet. Bien que l'utilisation des ressources PPTE ait été faible, les indicateurs sociaux se sont améliorés. Dans le secteur de l'éducation, plus de 2800 classes pour des écoles primaires et secondaires ont été construites et des enseignants à temps partiel ont été recrutés dans les écoles primaires. Dans le secteur de la santé, les campagnes de vaccination ont été intensifiées et le coût du traitement VIH/sida a été réduit notablement tandis que celui de la tuberculose est devenu gratuit.

Les autorités ont continué d'opérer des réformes structurelles majeures dans le domaine des finances publiques, notamment le système intégré de gestion financière (SIGEFI), la réforme de l'impôt sur le revenu des particuliers et la Division des grandes entreprises (DGE). Pour ce qui est de la réforme de la fonction publique, la phase expérimentale de l'application du Système informatique de gestion intégrée des personnels de l'État et de la solde (SIGIPES) s'est avérée concluante. Une évaluation récente de l'application du SIGIPES indique que le système est efficient et les employés fantômes ont été identifiés et supprimés de la solde.

Des réformes structurelles ont été opérées dans d'autres domaines aussi. Dans les transports, la réforme du port de Douala a été appliquée avec succès, notamment la gestion du terminal à conteneurs et l'informatisation du guichet unique de dédouanement des importations et des exportations (GUCE). Les coûts de transaction et les délais de dédouanement ont ainsi été réduits considérablement. Dans le secteur forestier, la redéfinition de la mission de l'ANAFOR et le système d'attribution des titres d'exploitation par appel d'offres et en présence d'un observateur indépendant ont été achevés.

Parmi les mesures appliquées en matière de gouvernance figurent l'adoption du nouveau code des marchés publics qui vise à renforcer la transparence des procédures, et le plan d'action pour la réforme du système judiciaire. Par ailleurs, les lois portant création de la Chambre des comptes et du Conseil constitutionnel ont été promulguées, et des cellules de lutte contre la corruption ont été mises en place dans tous les ministères et autres services publics.

III. Programme pour 2005

Les objectifs principaux du gouvernement pour 2005 sont conformes aux priorités établies dans le DSRP approuvé par le Conseil en juillet 2003. Les autorités ont demandé aux services du FMI de surveiller leur programme pour 2005 et elles sont déterminées à poursuivre le rééquilibrage du budget afin de préserver la stabilité macroéconomique, d'accélérer l'investissement et la croissance, ainsi que d'améliorer les conditions de vie de la population. Il s'agira d'accroître les recettes budgétaires et la transparence des opérations de l'État, de poursuivre la restructuration et la privatisation des entreprises publiques, ainsi que d'améliorer la gouvernance et le climat des affaires afin de stimuler l'activité du secteur privé et la croissance.

Politique budgétaire

Le cadre budgétaire de 2005 vise à rétablir la stabilité macroéconomique grâce à une discipline budgétaire plus rigoureuse. Les autorités s'engagent à améliorer substantiellement la position budgétaire en 2005 en renforçant l'administration de l'impôt, en accroissant les recettes, ainsi qu'en comprimant et en maîtrisant les dépenses. Elles s'attaqueront au problème des engagements budgétaires conditionnels, y compris la dette publique intérieure. Il est prévu que le déficit primaire non pétrolier diminuera de 2,5 points du PIB non pétrolier et que le solde global, y compris les dons, sera excédentaire à hauteur de 0,4 % du PIB. En ce qui concerne l'administration de l'impôt et des douanes, les autorités continueront

d'améliorer le fonctionnement de la DGE. Elles augmenteront les ressources matérielles et humaines à la disposition de celle-ci afin de renforcer le civisme fiscal, ainsi que les recettes de la TVA et des droits d'accises. En outre, elles amélioreront la fiscalité forestière en combattant les exportations frauduleuses et la transformation informelle du bois. Par ailleurs, l'administration des douanes sera renforcée, notamment grâce à l'installation du nouveau système automatisé de la gestion des données douanières (ASYCUD).

Les autorités ont l'intention d'accroître les recettes non pétrolières en adoptant de nouvelles mesures fiscales en 2005. Parmi celles-ci figurent l'augmentation du taux de la TVA de 17 à 17,5 %, l'abolition de nouvelles exonérations de la TVA et de l'exonération des droits d'accises sur les boissons alcoolisées et le tabac produit localement, ainsi que l'augmentation des taxes sur les jeux de hasard, ainsi que des droits de timbre et de la vignette automobile. En ce qui concerne le mécanisme d'ajustement mensuel des prix intérieurs des carburants en fonction des cours internationaux du pétrole, les autorités sont conscientes des implications budgétaires d'un recouvrement partiel des coûts. Cependant, elles ont l'intention d'appliquer ce mécanisme avec prudence, afin d'éviter de déclencher des pressions sociales qui pourraient compromettre le consensus public dont fait l'objet le programme.

En ce qui concerne les dépenses, les autorités ont adopté une gestion budgétaire sur la base de caisse, assurant ainsi que le niveau des dépenses correspond à la position de trésorerie de l'État. La maîtrise des dépenses sera donc une priorité fondamentale en 2005. Il est important aussi de noter que toutes les interventions directes de la SNH exigeront dorénavant l'autorisation préalable du Ministre des finances, et ce uniquement sur les crédits budgétaires disponibles dans le budget du ministère concerné. Les autorités sont déterminées à supprimer ces interventions d'ici le premier juillet 2005.

Réformes structurelles

Les autorités ont l'intention d'approfondir les réformes structurelles prévues dans le DSRP tout en mettant l'accent sur les mesures essentielles pour assurer la stabilité macroéconomique. Elles sont déterminées à opérer les ambitieuses réformes budgétaires et structurelles qui figurent dans le programme de référence. À cet égard, elles ont déjà établi fermement la discipline budgétaire en renforçant la gestion des dépenses publiques et le recouvrement des recettes, vérifié la dette intérieure en vue d'établir un plan de règlement, accéléré la privatisation d'entreprises publiques et amélioré la production et la distribution d'électricité.

Pour ce qui est de la **gestion** et du **contrôle budgétaires**, les autorités continueront de rationaliser la solde de la fonction publique. Elles ont l'intention d'étendre progressivement l'utilisation du SIGIPES aux autres entités publiques et elles sont déterminées à utiliser le SIGEFI de manière plus efficace, ce qui permettrait de disposer de données budgétaires plus exactes et plus actuelles. Par ailleurs, elles commenceront à publier des rapports mensuels de suivi de l'exécution du budget d'ici fin juin 2005. Un autre élément fondamental du programme budgétaire est la consolidation du compte unique du Trésor à la banque centrale régionale (BEAC). À cet effet, la plupart des comptes des entités publiques auprès

de banques commerciales seront fermés afin d'améliorer la gestion des finances publiques. Aucun nouveau compte ne sera ouvert dans des banques commerciales à compter du 31 mars 2005.

En ce qui concerne le **secteur pétrolier**, qui contribue considérablement à l'activité économique et aux recettes budgétaires, les autorités continueront de s'efforcer d'en accroître la transparence. Elles assureront le transfert en temps opportun de l'excédent de la SNH au Trésor. Cependant, le Cameroun demeure un modeste producteur de pétrole et la production devrait continuer de fléchir.

Les autorités sont déterminées à prendre des mesures vigoureuses pour rétablir la discipline financière dans le secteur des entreprises et des services publics. En conséquence, les factures de l'État au titre des services publics et des transports seront payées à temps. Par ailleurs, l'audit en cours de la dette intérieure servira à recenser d'ici fin juin 2005 les engagements croisés entre l'État et les entreprises publiques. En ce qui concerne les privatisations, bien que les négociations avec les offrants pour la CAMTEL et la SNEC n'aient pas abouti, les autorités sont déterminées à accomplir des progrès considérables dans la restructuration et le désengagement de la plupart des grandes entreprises. À cet égard, elles ont examiné leur stratégie de privatisation et ont réengagé le processus avec l'aide de la Banque mondiale. En ce qui concerne la CAMAIR, les autorités vont accélérer le processus de privatisation. Parmi les mesures déjà prises figurent la sélection de la Société financière internationale (SFI) — une mesure préalable du programme de référence — comme consultant principal du gouvernement.

Secteur financier

Tout en s'efforçant d'approfondir l'intermédiation financière, les autorités achèveront le processus d'agrément des institutions de microfinancement. Bien que le secteur bancaire soit en bonne santé, les autorités ont l'intention de continuer de renforcer le secteur financier. Elles redoubleront d'efforts pour corriger la situation financière des institutions financières publiques, y compris la CAMPOST et le Crédit foncier. En ce qui concerne le secteur du microfinancement, l'enregistrement des institutions de microfinancement sera achevé sous le contrôle de la commission bancaire régionale (COBAC).

Gouvernance et transparence

Le gouvernement s'est engagé à adhérer à l'initiative pour la transparence des industries extractives (EITI). Dans cette optique, il sera prioritaire de publier des données sur la prospection, la production et les ventes de pétrole brut au Cameroun, ainsi que sur les recettes produites et transférées au Trésor, et les principaux éléments des rapports d'audit de la SNH. Par ailleurs, des données trimestrielles sur la production, les prix et les recettes pétrolières seront publiées sur le site Web de la SNH et du bureau du Premier Ministre. En outre, les autorités s'efforceront d'obtenir l'accord des compagnies pétrolières opérant au Cameroun pour la publication des principaux éléments des accords de partage de la production. Afin de renforcer la responsabilisation dans la gestion des ressources publiques,

les autorités rendront la Chambre des comptes opérationnelle d'ici fin décembre 2005 tout en assurant l'application du plan d'action de la réforme judiciaire.

Dettes

Bien que l'analyse de viabilité de la dette indique que la dette extérieure du Cameroun devrait être viable à moyen terme après le point d'achèvement, les autorités sont d'avis que les tensions budgétaires limiteront leur capacité de s'acquitter totalement de leurs obligations financières vis-à-vis de leurs créanciers bilatéraux et commerciaux en 2005. Elles considèrent la négociation d'un nouvel accord FRPC comme une étape décisive vers un nouveau rééchelonnement de la dette avec le Club de Paris. Pour ce qui est de la dette publique intérieure, qui freine le développement du secteur privé, les autorités établiront un plan de règlement avec les créanciers dès que l'audit en cours sera achevé.

Évaluation ex post

Les autorités prennent note avec satisfaction des entretiens au titre de l'évaluation ex post et sont dans l'ensemble d'accord avec l'évaluation de la relation du Cameroun avec le FMI et de l'application des mesures appuyées par le FMI. Le rapport note les progrès considérables que les autorités ont accomplis entre 1997 et 2004 dans le domaine des réformes budgétaires et structurelles. Ces réformes ont contribué à la stabilisation de la situation macroéconomique et à l'amélioration du profil de la dette extérieure, jetant les bases d'une accélération de la croissance et d'une réduction de la pauvreté. Par ailleurs, les autorités conviennent qu'il est nécessaire d'accroître l'investissement pour accélérer la croissance et se rapprocher notablement des objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, elles faciliteront la mise en place de conditions propices à une croissance tirée par le secteur privé en simplifiant les règlements administratifs, en renforçant l'état de droit et en améliorant les infrastructures, notamment l'électricité et les routes.

Les autorités reconnaissent que les dérapages observés en 2003 et en 2004 étaient dus en partie à des faiblesses dans la coordination du programme et la gestion budgétaire. Cependant, elles ne sont pas d'accord pour ce qui est de l'insuffisance de l'internalisation du programme; elles sont plutôt d'avis que l'expansion rapide de la conditionnalité et la menace d'une suspension du programme les ont poussées à accepter des objectifs qui se sont avérés trop ambitieux par rapport à la capacité de l'économie camerounaise.

DSRP

Les autorités préparent le deuxième rapport annuel. Elles se rendent compte qu'il est important d'améliorer l'exécution, ainsi que le suivi et l'évaluation des activités DSRP. À cet égard, elles veilleront à ce que les ressources PPTE soient décaissées de manière adéquate, à ce que la qualité analytique des rapports est accrue et à ce que le suivi participatif est amélioré. Les autorités sont déterminées à reconstituer le compte PPTE. En outre, elles reconnaissent qu'il est nécessaire de mettre davantage en relation le DSRP, la stratégie à moyen terme et le processus budgétaire annuel. En conséquence, les principaux éléments du DSRP, y compris

le cadre macroéconomique à moyen terme, seront révisés dans le cadre de la préparation du budget de 2006 et d'un programme économique triennal pour lequel les autorités ont l'intention de solliciter un nouvel accord FRPC dès que possible.

IV. Conclusion

Les autorités camerounaises conviennent que la conditionnalité du programme devrait viser des résultats, et non un processus, afin de renforcer l'internalisation du programme. Le rapport des services du FMI met l'accent sur la bonne application par les autorités des programmes appuyés par le FMI pendant la période considérée. En outre, le Cameroun a déjà satisfait à la plupart des conditions du passage au point d'achèvement. Les autorités sont absolument déterminées à appliquer le programme de référence actuel et à satisfaire aux conditions. Elles se félicitent que la direction du FMI considère qu'une application satisfaisante du programme de référence pendant les six premiers mois pourrait ouvrir la voie à la conclusion rapide d'un accord avec le FMI sur un nouveau programme appuyé par la FRPC et au passage au point d'achèvement.

Il est à noter que le gouvernement qui vient d'être nommé a apporté des changements dans la gestion et a confirmé au cours des derniers mois qu'il était déterminé à s'attaquer aux problèmes urgents, notamment la diversification de l'économie. Les autorités se sont engagées à continuer d'améliorer le climat des affaires et la compétitivité, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour jeter les bases d'une croissance durable, qui est essentielle pour atteindre plus rapidement les objectifs du Millénaire pour le développement. Elles considèrent que le programme de référence est un point de départ pour l'établissement d'un ambitieux programme économique qui contribuera à réaliser le grand potentiel de l'économie camerounaise.

En conclusion, je serais reconnaissant à mes collègues de marquer leur appui au programme des autorités, ainsi qu'à une transition rapide à un programme appuyé par un accord FRPC.